



A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY



Rapport annuel révisé
Candriam L

31 décembre 2024

01.01.2024 - 31.12.2024
SICAV de droit luxembourgeois
R.C.S. Luxembourg B-182856



Candriam L

SICAV de droit luxembourgeois

Rapport annuel révisé pour l'exercice
du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024



Candriam L

Table des matières

Administration de la SICAV	4
Détails sur la SICAV	5
Rapport du Conseil d'Administration	6
Rapport d'audit	9
État des actifs nets au 31 décembre 2024	12
État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024	15
Statistiques	18
Portefeuille-titres au 31 décembre 2024	20
Candriam L Balanced Asset Allocation	20
Candriam L Conservative Asset Allocation	23
Candriam L Dynamic Asset Allocation	26
Candriam L Multi-Asset Income	29
Candriam L Multi-Asset Income & Growth	36
Candriam L Multi-Asset Premia	41
Notes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés	44
Autres notes aux états financiers	56
Informations supplémentaires non auditées	65
Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)	68



Candriam L

Administration de la SICAV

Conseil d'Administration

Président

Tanguy DE VILLENFAGNE
Advisor to the Group Strategic Committee
Candriam

Administrateurs

Thierry BLONDEAU
Independent Director

Catherine DELANGHE
Independent Director

Nadège DUFOSSÉ
Head of Asset Allocation
Candriam

Renato GUERRIERO
Global Head of European Client Relations and Member of the Group
Strategic Committee
Candriam

Aurore PELLE
Senior Internal Auditor
Candriam

Siège social

5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Dépositaire et Agent Payeur Principal

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Société de Gestion

Candriam
SERENITY - Bloc B
19-21, Route d'Arlon
L-8009 Strassen

Les fonctions d'**Agent Administratif**, d'**Agent Domiciliataire** et
d'**Agent de Transfert** (en ce compris les activités de **Teneur de
Registre**) sont déléguées à :

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

La mise en œuvre des activités de **Gestion de portefeuille** est
assurée directement par Candriam et/ou l'une de ses succursales :

Candriam – Succursale française
40, Rue Washington
F-75408 Paris Cedex 08

Candriam – Belgian Branch
58, Avenue des Arts
B-1000 Bruxelles

Candriam – UK Establishment
Aldersgate Street 200,
London EC1A 4 HD

La mise en œuvre des **opérations de prêt et emprunt de titres** est
prise en charge par Candriam et/ou l'une de ses succursales et est
partie déléguée à :

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Réviseur d'entreprises agréé

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
2, Rue Gerhard Mercator
L-2182 Luxembourg

Services financiers

en Belgique :
Belfius Banque S.A.
11, Place Rogier
B-1210 Bruxelles



Candriam L

Détails sur la SICAV

Candriam L (ci-après dénommée la « SICAV ») est une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois. Elle a été constituée à Luxembourg le 17 décembre 2013 pour une durée illimitée, conformément à la législation du Grand-Duché de Luxembourg. La SICAV est soumise aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (ci-après dénommée la « Loi du 10 août 1915 ») pour autant qu'elle n'en soit pas exemptée par la Loi, telle que modifiée. Son capital minimum est de 1.250.000. EUR

Ses statuts ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ont été publiés dans le « Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ». Ils ont été modifiés pour la dernière fois le 5 octobre 2020 et les modifications correspondantes seront publiées au « Recueil Electronique des Sociétés et Associations »(ci-après dénommé le « RESA »).

La SICAV est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B-182856.

La SICAV publie un rapport annuel détaillé sur ses activités et les actifs sous gestion. Le rapport comprend l'état combiné des actifs nets et l'état combiné des variations des actifs nets exprimés en EUR, le portefeuille-titres de chaque compartiment et le rapport d'audit. Ce rapport est disponible au siège social de la SICAV et au siège social des banques désignées pour fournir des services financiers dans les pays où la SICAV est vendue.

En outre, après la fin de chaque semestre, elle publie un rapport comprenant notamment l'état de l'actif net, l'état des variations de l'actif net de la période, l'évolution du nombre d'actions en circulation pour la période, la composition du portefeuille, le nombre d'actions en circulation et la valeur liquidative par action.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la SICAV se tient chaque année au siège social de la SICAV, ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera spécifié sur la convocation. Elle se tiendra dans les six mois après la clôture de l'exercice.

Les avis émis lors de toutes les assemblées générales des actionnaires seront envoyés à tous les actionnaires nominatifs, à leur adresse figurant au registre des actionnaires, au moins huit jours avant l'assemblée générale. Ces avis indiquent l'heure et le lieu de l'assemblée générale et les conditions d'admission, l'ordre du jour et les exigences de la loi luxembourgeoise en matière de quorum et de majorité nécessaires.

Ces avis seront également publiés dans la presse des pays où la SICAV est vendue, si la législation de ces pays l'exige. Les exigences en matière de participation, de quorum et de majorité lors de toute assemblée générale sont celles prévues par les statuts de la SICAV.

Si la législation locale l'exige, ces avis seront également publiés au Luxembourg et dans les pays où les actions de la SICAV sont autorisées à la commercialisation publique, dans tout journal choisi par le Conseil d'Administration.

L'exercice commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Un état détaillé des mouvements du portefeuille peut être obtenu gratuitement sur simple demande au siège social de la SICAV.

Le prospectus, les Documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs KID), les statuts de la SICAV ainsi que ses rapports financiers sont tenus gratuitement à la disposition du public au siège social de la SICAV.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam L Balanced Asset Allocation - Candriam L Conservative Asset Allocation - Candriam L Dynamic Asset Allocation

Analyse du marché

L'année 2024 a été marquée par une forte progression des marchés d'actions, grâce à la résilience surprenante de l'économie et aux virages accommodants des politiques monétaires des grandes banques centrales. Malgré cette solide performance, de nombreux événements géopolitiques ont provoqué des accès de volatilité tout au long de l'année (Moyen-Orient, Ukraine, élection de Donald Trump). En euros, les actions mondiales ont globalement gagné du terrain, sous l'impulsion des valeurs américaines, qui ont surperformé toutes les autres. Sur les marchés développés, les actions européennes sont restées à la traîne en raison de vents contraires structurels, tels que les prix élevés de l'énergie et l'instabilité politique. Dans les pays émergents, les performances se sont avérées mitigées. L'Asie émergente a déçu jusqu'à ce que la Chine annonce sa première série de mesures de relance en septembre. L'Amérique latine a, pour sa part, sous-performé tout au long de l'année.

Fonds

En 2024, le fonds a activement adapté sa stratégie multi-actifs afin de s'adapter à l'évolution des conditions de marché et aux objectifs des clients, ce qui lui a permis d'enregistrer des rendements absolus positifs.

La forte progression des actions mondiales a influencé nos décisions tactiques tout au long de l'année. Nous avons démarré 2024 sur une position neutre, en favorisant les actions américaines, en particulier dans les secteurs technologiques et défensifs, dopés par les solides données économiques et des bénéfices meilleurs que prévu, mais en sous-pondérant les valeurs européennes. En milieu d'année, nous avons renforcé le caractère cyclique du portefeuille via les petites et moyennes capitalisations US, les banques européennes et les actions japonaises, en nous basant sur les signaux de reprise économique, la stabilisation des indices PMI et les réformes structurelles. L'exposition aux marchés émergents est restée sélective, avec une position tactique positive sur la Chine, sur fond de mesures de relance dans le pays. Au quatrième trimestre, nous avons accru le poids des valeurs financières américaines, tout en restant prudents vis-à-vis de la zone euro, où la faible croissance et l'instabilité politique ont pesé sur les marchés.

Face au virage accommodant pris par les banques centrales, la gestion de la duration a joué un rôle essentiel. Nous avons maintenu des positions longues sur les obligations souveraines européennes, soutenues par le ralentissement de l'inflation et les baisses de taux de la BCE, tout en adoptant une position courte sur la duration aux États-Unis, étant donné la chute des rendements plus tôt dans l'année. Notre surpondération des obligations d'entreprise a été réduite en milieu d'année afin de verrouiller des gains dans un contexte de resserrement des spreads et de volatilité. Les obligations des marchés émergents et les emprunts de qualité (Investment Grade) ont régulièrement contribué aux rendements.

Les valeurs refuges telles que l'or se sont exceptionnellement bien comportées sur fond des tensions géopolitiques au Moyen-Orient et en Ukraine, contribuant positivement à la performance dans les périodes de volatilité. Les investissements alternatifs ont en revanche sous-performé les marchés traditionnels au second semestre, les actifs à risque s'étant largement redressés, ce qui a pesé sur le résultat.

Performance du Fonds

En résumé, l'allocation en actions a été le principal moteur de performance du fonds, sous l'impulsion des actions américaines, particulièrement dans les secteurs technologiques et cycliques. Les stratégies à revenu fixe ont généré des résultats stables, grâce aux obligations d'entreprise et à la dette des marchés émergents. Les investissements alternatifs, y compris l'or, ont apporté une contribution positive en début d'année, mais leur impact s'est atténué à partir du moment où les marchés ont commencé leur rallye. La sélection de titres dans les petites et moyennes capitalisations et les actions régionales a parfois pesé sur les rendements, mais le caractère discipliné de l'allocation d'actifs a permis de compenser la plupart de ces difficultés.

Perspectives du fonds

En ce début d'année 2025, notre allocation d'actifs repose sur un scénario d'atterrissement en douceur de la croissance mondiale. Les principales banques centrales de la planète ont entamé un nouveau cycle d'assouplissement monétaire et mettront tout en œuvre pour soutenir l'activité économique. De son côté, la Chine multiplie les mesures et a envoyé un signal fort : les autorités veulent se rapprocher de leur objectif de croissance de 5 %. Le principal risque qui pèse sur ce scénario est l'arrivée de Donald Trump à la Maison-Blanche en janvier. Il est en effet encore difficile de savoir lesquelles de ses nombreuses promesses de campagne (droits de douane, immigration, réductions d'impôts et déréglementation) seront effectivement mises en œuvre. Une position dure sur l'immigration et les droits de douane pourrait altérer ces perspectives favorables et provoquerait un affaiblissement de la croissance mondiale et une accélération de l'inflation. À l'inverse, une attitude plus conciliante n'aurait pas d'incidence significative sur nos prévisions globales de croissance et d'inflation.

Candriam L Multi-Asset Income - Candriam L Multi-Asset Income & Growth

Analyse du marché

L'année 2024 a été marquée par une forte progression des marchés d'actions, grâce à la résilience surprenante de l'économie et aux virages accommodants des politiques monétaires des grandes banques centrales. Malgré cette solide performance, de nombreux événements géopolitiques ont provoqué des accès de volatilité tout au long de l'année (Moyen-Orient, Ukraine, élection de Donald Trump). En euros, les actions mondiales ont globalement gagné du terrain, sous l'impulsion des valeurs américaines, qui ont surperformé toutes les autres. Sur les marchés développés, les actions européennes sont restées à la traîne en raison de vents contraires structurels, tels que les prix élevés de l'énergie et l'instabilité politique. Dans les pays émergents, les performances se sont avérées mitigées. L'Asie émergente a déçu jusqu'à ce que la Chine annonce sa première série de mesures de relance en septembre. L'Amérique latine a, pour sa part, sous-performé tout au long de l'année.



Candriam L

Rapport du Conseil d'Administration

Candriam L Multi-Asset Income - Candriam L Multi-Asset Income & Growth (suite)

Fonds

L'année a commencé par de solides contributions des actions, en particulier sur les marchés américains et dans les secteurs innovants tels que la robotique, l'intelligence artificielle et la cybersécurité. Les thèmes liés au vieillissement, tels que les biotechnologies et les soins de santé, ont également apporté une valeur ajoutée, alors que les investissements dans la transition énergétique ont souffert de l'évolution des attentes en matière de taux d'intérêt. En milieu d'année, la volatilité a augmenté à cause des incertitudes politiques, des interventions des banques centrales et de l'évolution des données économiques. Le fonds a activement ajusté son exposition aux marchés et secteurs régionaux. En Europe, les secteurs cycliques tels que les banques et l'énergie se sont dans un premier temps bien comportés, mais la prudence s'est ensuite imposée au second semestre, en raison de l'impact des hausses de taux et de l'incertitude politique sur le sentiment. En revanche, les actions américaines, en particulier les petites capitalisations et les valeurs technologiques, ont continué de s'illustrer, dopées par de solides bénéfices et les changements favorables de politique monétaire. Le Royaume-Uni a tiré son épingle du jeu, grâce à stabilité politique et à la posture accommodante de la Banque d'Angleterre au premier semestre. Au cours des trois derniers mois de l'année, nous avons ajusté notre exposition aux valeurs technologiques, tout en diminuant nos positions dans les secteurs et thèmes ayant connu une baisse de régime suite à l'élection de Donald Trump aux États-Unis, y compris l'industrie et les petites capitalisations. Les capitaux ont été redirigés des soins de santé vers des secteurs plus cycliques affichant des perspectives de croissance plus robustes. En Europe, nous avons procédé à un recentrage de l'immobilier vers les banques, sur fond d'amélioration du sentiment et de stabilisation des taux. D'autres ajustements ont également été opérés, parmi lesquels des prises de bénéfices sur les principaux indices et une diminution des positions dans le secteur du luxe, dans un contexte de demande chinoise en berne.

Les gestionnaires de portefeuille ont utilisé des approches tactiques de gestion du risque, en recourant à des produits dérivés et à des réallocations dynamiques. En début d'année, des protections ont été mises en place afin de se prémunir contre tout excès d'optimisme. Nous avons aussi profité des replis du marché pour renforcer certaines de nos positions. Nous avons notamment fait preuve de flexibilité pendant les périodes de forte volatilité, comme lors des élections françaises, lorsque nous avons réduit notre exposition aux actions européennes en faveur de marchés plus stables.

La stratégie en revenus fixes a complété l'approche actions en donnant la priorité à la flexibilité et à la gestion active. Le fonds a constamment maintenu une préférence pour les obligations européennes de base, en exploitant les opportunités de portage et les dynamiques de rendement favorables, tout en réduisant la duration lorsque les pressions inflationnistes ou les risques géopolitiques s'intensifiaient. L'exposition à la duration aux États-Unis a été ajustée en fonction des opportunités, avec des prises de bénéfices après les périodes de recul des rendements. Les obligations des marchés émergents ont joué un rôle modeste, offrant des avantages en termes de portage, tandis que les allocations au haut rendement ont été périodiquement ajustées afin de verrouiller les gains sur fond de resserrement des spreads. En fin d'année, l'allocation dans les titres à revenu fixe comprenait une position courte sur les bons du Trésor US visant à atténuer le risque de duration, signe de prudence face à l'accélération de l'inflation et au risque d'un virage restrictif de la Fed. La hausse des taux d'intérêt a également entraîné une réallocation, des services aux collectivités vers les biens de consommation de base, plus attrayants dans un environnement en mutation.

La diversification dans les métaux précieux, comme l'or et l'argent, a permis de renforcer la capacité de résistance du fonds, en particulier dans le contexte de tensions géopolitiques. Des ajustements tactiques ont été opérés, parmi lesquels des prises de bénéfices partielles sur l'or après la période de hausse. Nous avons liquidé notre position dans l'argent sur fond d'appréciation du dollar américain et de nouvelle amélioration des rendements.

En fin d'année, le fonds a saisi quelques opportunités sur les marchés émergents, notamment en Chine, suite à des mesures budgétaires et monétaires favorables. Il a conservé un optimisme prudent vis-à-vis des marchés développés, en se montrant sélectif sur ses expositions sectorielles et régionales. Cette stratégie dynamique, ne suivant aucun indice de référence, a permis au fonds de générer des rendements absolus positifs tout en gérant soigneusement les risques dans un environnement mondial compliqué.

Performance du Fonds

En 2024, le fonds a démontré sa flexibilité en réalisant une performance positive dans des conditions de marché changeantes, grâce principalement aux actions et à une allocation stratégique des actifs.

Perspectives du fonds

En ce début d'année 2025, notre allocation d'actifs repose sur un scénario d'atterrissement en douceur de la croissance mondiale. Les principales banques centrales de la planète ont entamé un nouveau cycle d'assouplissement monétaire et mettront tout en œuvre pour soutenir l'activité économique. De son côté, la Chine multiplie les mesures et a envoyé un signal fort : les autorités veulent se rapprocher de leur objectif de croissance de 5 %. Le principal risque qui pèse sur ce scénario est l'arrivée de Donald Trump à la Maison-Blanche en janvier. Il est en effet encore difficile de savoir lesquelles de ses nombreuses promesses de campagne (droits de douane, immigration, réductions d'impôts et déréglementation) seront effectivement mises en œuvre. Une position dure sur l'immigration et les droits de douane pourrait altérer ces perspectives favorables et provoquerait un affaiblissement de la croissance mondiale et une accélération de l'inflation. À l'inverse, une attitude plus conciliante n'aurait pas d'incidence significative sur nos prévisions globales de croissance et d'inflation.

Candriam L Multi-Asset Premia

Analyse du marché

En 2024, les banques centrales ont entamé un cycle d'assouplissement monétaire afin de soutenir l'activité économique tout en gardant l'inflation sous contrôle. Toutes les banques n'ont cependant pas agi de la même façon :

- En Europe, la BCE a abaissé ses taux de manière prudente, signant ainsi le début d'une politique plus accommodante après des années de resserrement.
- Aux États-Unis, la Fed a certes commencé à réduire ses taux, mais elle n'a pas pu le faire autant qu'elle le souhaitait étant donné la bonne tenue de l'économie américaine. La vigueur de la croissance et les tensions sur le marché du travail ont alimenté les pressions inflationnistes, ce qui a limité l'ampleur des ajustements monétaires.



Candriam L

Rapport du Conseil d'Administration

Candriam L Multi-Asset Premia (suite)

- Au Japon, la BoJ a, contrairement aux autres grandes banques, poursuivi sa politique de resserrement graduel, tournant ainsi la page des taux ultra-bas. Cette décision a perturbé des stratégies telles que les opérations de portage sur le yen et a provoqué un regain de volatilité sur les marchés financiers mondiaux.

En résumé, alors que la tendance générale était à l'assouplissement, des contraintes économiques spécifiques - en particulier pour la Fed - ont limité l'ampleur des réductions de taux dans certaines régions.

Fonds

Les positions du fonds sont restées relativement stables cette année, à l'exception de quelques ajustements sur les actions pendant la crise du portage durant l'été. Nous avons conservé une position longue sur le dollar américain, avons gardé un positionnement haussier sur les indices et sommes restés optimistes vis-à-vis des taux.

Performance du Fonds

Candriam L Multi-Asset Premia applique trois types de stratégies différentes :

Les stratégies liées à la tendance : l'année a été bonne pour nos stratégies de suivi de tendance sur toutes les classes d'actifs à terme, à l'exception des devises. Nous avons encore obtenu de bons résultats avec notre stratégie de suivi de tendance « long only » de sélection d'actions américaines. En résumé, ce segment a bien rapporté.

Stratégies de portage : la stratégie s'est très bien comportée cette année.

Valeur relative : notre bonne performance s'explique principalement par notre exposition positive à la croissance sur les actions asiatiques et nord-américaines. En revanche, notre exposition positive au style « value » a souffert de la forte volatilité en août et notre pari sur le facteur de faible risque a été pénalisé par le risque de trading général durant l'année.

Perspectives du fonds

Nous sommes optimistes pour 2025, les actions et le dollar US étant bien positionnés pour réaliser de bonnes performances. Le billet vert devrait continuer de s'apprecier, porté par la forte croissance de l'économie américaine, des différentiels de taux favorables et son statut de monnaie de réserve mondiale. Les actions, en particulier aux États-Unis, devraient bénéficier de la solidité des bénéfices des entreprises, de l'innovation et de la demande soutenue des consommateurs. La prudence avec laquelle la Réserve fédérale américaine va réduire ses taux permettra de créer un environnement stable pour les marchés. Nos positions longues sur les actions et le dollar US sont stratégiquement alignées pour capter de la valeur au fur et à mesure de l'évolution de ces tendances. Avec des perspectives de croissance favorables, une stabilité politique et une économie résiliente, nous sommes convaincus que les investisseurs bénéficieront de belles opportunités en 2025.

Le Conseil d'Administration

Luxembourg, le 31 mars 2025.



Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
Candriam L

Notre opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle et sincère de la situation financière Candriam L et de chacun de ses compartiments (le « Fonds ») au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de leurs opérations et des variations de leurs actifs nets pour l'exercice clôturé à cette même date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires du Luxembourg relatives à la préparation et à la présentation des états financiers.

Champ de l'audit

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état des actifs nets au 31 décembre 2024 ;
- les états des investissements et autres actifs nets au 31 décembre 2024 ;
- l'état des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé à cette date ; et
- les notes relatives aux états financiers, qui incluent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous considérons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit constituent une base suffisante et appropriée pour fonder notre opinion.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au Code de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (Code IESBA), tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux exigences éthiques pertinentes dans le cadre de notre audit des états financiers. Nous avons satisfait à nos responsabilités éthiques en vertu de ces exigences.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T: +352 494848 1, F: +352 494848 2900, www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518



Autres informations

Le Conseil d'administration du Fond est responsable des autres informations. Les autres informations se composent des renseignements repris dans le rapport annuel, à l'exclusion des états financiers et de notre rapport d'audit y afférent.

Notre opinion vis-à-vis des états financiers ne couvre pas les autres informations, à l'égard desquelles nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance.

S'agissant de l'audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations mentionnées ci-dessus et, ce faisant, à déterminer si celles-ci sont substantiellement incompatibles avec les états financiers ou avec les connaissances que nous avons obtenues dans le cadre de notre audit, ou si elles semblent autrement comporter des anomalies significatives. Si, au terme de notre travail, nous arrivons à la conclusion que les autres informations comportent des anomalies significatives, nous sommes tenus d'en faire part. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Conseil d'administration du Fond à l'égard des états financiers

Le Conseil d'administration du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux exigences légales et réglementaires du Luxembourg dans ce domaine. Il lui incombe également de procéder au contrôle interne qu'il juge approprié afin de permettre la préparation d'états financiers exempts de toute anomalie significative, qu'elle provienne d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers, il incombe au Conseil d'administration du Fonds d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre leurs activités, de communiquer, s'il y a lieu, des informations liées à la continuité des activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins qu'il n'ait l'intention de liquider le Fonds, de fermer l'un quelconque de ses compartiments ou de mettre un terme à ses activités, ou qu'il ne puisse objectivement faire autrement.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des états financiers

Notre audit a pour objectif d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'établir un rapport d'audit dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais non une garantie qu'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, permettra toujours de déceler une anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles sont raisonnablement susceptibles d'influer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre, nous :

- identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, définissons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que dans le cas d'une anomalie due à une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- appréhendons les aspects du contrôle interne pertinents dans le cadre de l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- évaluons la pertinence des politiques comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par le Conseil d'administration du Fonds ;
- formulons une conclusion quant à savoir si l'application du principe comptable de continuité d'exploitation par le Conseil d'administration du Fonds est pertinente et, à la lumière des éléments probants recueillis, s'il existe une incertitude importante quant aux évènements ou aux conditions susceptibles de remettre en cause la capacité du Fonds ou de l'un de ses compartiments à poursuivre leurs activités. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes figurant dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas pertinentes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date du rapport d'audit. Cependant, des conditions ou évènements futurs peuvent amener le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser leurs activités;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminons si les états financiers reflètent les opérations et les événements sous-jacents dans le sens d'une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les personnes en charge de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit ainsi que les constatations importantes en découlant, s'agissant notamment de tout dysfonctionnement important dans le contrôle interne.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative

Luxembourg, le 4 avril 2025

Représenté par

Christelle Crepin

Seule la version anglaise du présent rapport annuel a été revue par l'auditeur. Par conséquent, le rapport d'audit ne se réfère qu'à la version anglaise officielle du rapport annuel, les autres versions qui résultent de traduction ont été faites sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. En cas de différence entre la version anglaise officielle et les versions traduites, la version officielle doit être considérée.

État des actifs nets au 31 décembre 2024

		Candriam L Balanced Asset Allocation	Candriam L Conservative Asset Allocation	Candriam L Dynamic Asset Allocation
		EUR	EUR	EUR
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	179,387,113	180,888,243	8,910,583
Options (position longue) à la valeur d'évaluation	2e	46,498	47,719	2,325
Liquidités en banque et courtier	9	4,310,281	4,429,750	241,253
Créances sur investissements vendus		0	424,054	54,968
A recevoir sur souscriptions		393	0	0
À recevoir sur CFD		0	0	0
Dividendes à recevoir sur CFD		0	0	0
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		0	1,039	0
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f	70,971	0	1,162
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Appréciation nette non réalisée sur CFD	2g	0	0	0
Appréciation nette non réalisée sur swaps	2h,i	0	0	0
Autres actifs		0	0	0
Total des actifs		183,815,256	185,790,805	9,210,291
Passifs				
Options (position courte) à la valeur d'évaluation	2e	10,200	11,400	540
Découvert bancaire		0	0	0
Montant dû sur les rachats		0	708,143	61,219
À payer sur CFD		0	0	0
Dividendes à payer sur CFD		0	0	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f	0	71,994	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	699,563	903,848	44,275
Commissions de gestion à payer	3	68,669	64,459	5,870
Intérêts et dividendes à payer, nets		0	0	30
Charges opérationnelles et administratives à payer	4	4,029	3,909	481
Commissions de performance à payer	5	0	0	0
Taxe d'abonnement à payer	6	825	943	77
Autres passifs		0	0	119
Total des passifs		783,286	1,764,696	112,611
Total des actifs nets		183,031,970	184,026,109	9,097,680

État des actifs nets au 31 décembre 2024

	Candriam L Multi- Asset Income	Candriam L Multi- Asset Income & Growth	Candriam L Multi- Asset Premia Growth
	EUR	EUR	EUR
Actifs			
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	368,508,149	117,552,554
Options (position longue) à la valeur d'évaluation	2e	343,385	108,352
Liquidités en banque et courtier	9	33,624,995	9,242,955
Créances sur investissements vendus		0	0
A recevoir sur souscriptions		605,276	0
À recevoir sur CFD		0	428,491
Dividendes à recevoir sur CFD		0	129,875
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		3,968,476	476,624
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f	0	0
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	2,044,235
Appréciation nette non réalisée sur CFD	2g	0	335,678
Appréciation nette non réalisée sur swaps	2h,i	0	243,272
Autres actifs		51,178	6,326
Total des actifs		407,101,459	127,386,811
Passifs			
Options (position courte) à la valeur d'évaluation	2e	0	0
Découvert bancaire		0	4,385,270
Montant dû sur les rachats		1,414,335	0
À payer sur CFD		0	458,960
Dividendes à payer sur CFD		0	183,998
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f	1,006,073	261,803
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	1,041,046	565,258
Commissions de gestion à payer	3	32,526	39,787
Intérêts et dividendes à payer, nets		0	0
Charges opérationnelles et administratives à payer	4	43,702	14,014
Commissions de performance à payer	5	2	102
Taxe d'abonnement à payer	6	19,915	6,069
Autres passifs		18	4
Total des passifs		3,557,617	887,037
Total des actifs nets		403,543,842	41,469,798



Candriam L

État des actifs nets au 31 décembre 2024

	Combinés	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	884,670,241
Options (position longue) à la valeur d'évaluation	2e	548,279
Liquidités en banque et courtier	9	65,872,467
Créances sur investissements vendus		479,022
A recevoir sur souscriptions		605,669
À recevoir sur CFD		428,491
Dividendes à recevoir sur CFD		129,875
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		4,566,418
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f	72,133
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	2,044,235
Appréciation nette non réalisée sur CFD	2g	335,678
Appréciation nette non réalisée sur swaps	2h,i	243,272
Autres actifs		57,504
Total des actifs		960,053,284
Passifs		
Options (position courte) à la valeur d'évaluation	2e	22,140
Découvert bancaire		4,385,270
Montant dû sur les rachats		2,183,697
À payer sur CFD		458,960
Dividendes à payer sur CFD		183,998
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f	1,339,870
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	3,253,990
Commissions de gestion à payer	3	213,769
Intérêts et dividendes à payer, nets		30
Charges opérationnelles et administratives à payer	4	74,885
Commissions de performance à payer	5	231,757
Taxe d'abonnement à payer	6	28,783
Autres passifs		6,962
Total des passifs		12,384,111
Total des actifs nets		947,669,173

État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

	Candriam L Balanced Asset Allocation	Candriam L Conservative Asset Allocation	Candriam L Dynamic Asset Allocation
	EUR	EUR	EUR
Actifs nets au début de l'exercice	149,029,241	197,488,251	13,010,459
Revenus			
Dividendes, nets	2l	62,838	106,813
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		0	0
Intérêts reçus sur CFD		0	0
Intérêts reçus sur swaps		0	0
Intérêts bancaires		100,266	124,320
Autres revenus		460	257
Total des revenus	163,564	231,390	16,568
Frais			
Commissions de gestion	3	713,342	766,331
Commissions de performance	5	0	0
Charges opérationnelles et administratives	4	42,166	46,459
Taxe d'abonnement	5	5,997	4,893
Coûts de transaction	2k	70,670	82,012
Intérêts versés sur CFD		0	0
Intérêts bancaires		499	1,250
Dividendes versés sur CFD		0	0
Total des frais	832,674	900,945	94,635
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements	(669,110)	(669,555)	(78,067)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	8,495,511	9,505,931
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options	2e	(11,672)	(46,443)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2f	(44,870)	(660,574)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	1,433,107	1,076,481
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur CFD	2g	0	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		1,186,663	1,356,120
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)	10,389,629	10,561,960	1,621,496
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	7,622,482	5,420,879
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur options	2e	(98,649)	(91,767)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2e	(121,888)	(322,159)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	(1,403,616)	(2,130,955)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur CFD	2g	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur swaps	2h,i	0	0
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations	16,387,958	13,437,958	1,523,627
Évolution du capital			
Souscriptions d'actions		22,523,053	3,577,658
Rachats d'actions		(4,898,907)	(30,179,337)
Dividendes versés	7	(9,375)	(298,421)
Actifs nets à la fin de l'exercice	183,031,970	184,026,109	9,097,680

État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

	Candriam L Multi-Asset Income	Candriam L Multi-Asset Income & Growth	Candriam L Multi-Asset Premia
	EUR	EUR	EUR
Actifs nets au début de l'exercice	346,135,149	130,201,755	46,495,465
Revenus			
Dividendes, nets	2l	520,251	442,960
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		8,463,600	1,906,841
Intérêts reçus sur CFD		0	0
Intérêts reçus sur swaps		0	0
Intérêts bancaires		557,410	185,726
Autres revenus		105	269
Total des revenus	9,541,366	2,535,796	1,879,804
Frais			
Commissions de gestion	3	392,640	473,755
Commissions de performance	5	0	102
Charges opérationnelles et administratives	4	485,148	164,456
Taxe d'abonnement	5	72,831	24,405
Coûts de transaction	2k	146,909	100,533
Intérêts versés sur CFD		0	0
Intérêts bancaires		11,777	8,827
Dividendes versés sur CFD		0	0
Total des frais	1,109,305	772,078	2,024,101
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements	8,432,061	1,763,718	(144,297)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	5,747,545	4,274,676
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options	2e	(923,049)	(190,116)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2f	(4,438,983)	(1,637,417)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	156,603	1,114,522
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur CFD	2g	0	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		1,323,631	862,172
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)	10,297,808	6,187,555	1,990,004
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	10,681,390	5,391,742
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur options	2e	(183,687)	(44,169)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2e	(1,485,582)	(378,222)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	(2,832,396)	(1,675,425)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur CFD	2g	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur swaps	2h,i	0	0
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations	16,477,533	9,481,481	2,842,702
Évolution du capital			
Souscriptions d'actions		203,449,228	7,498,948
Rachats d'actions		(159,671,374)	(19,761,789)
Dividendes versés	7	(2,846,694)	(920,621)
Actifs nets à la fin de l'exercice	403,543,842	126,499,774	41,469,798

État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

	Combinés	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		882,360,320
Revenus		
Dividendes, nets	2l	1,143,382
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		11,042,970
Intérêts reçus sur CFD		513,547
Intérêts reçus sur swaps		151,288
Intérêts bancaires		1,515,866
Autres revenus		1,435
Total des revenus		14,368,488
Frais		
Commissions de gestion	3	2,464,855
Commissions de performance	5	310,443
Charges opérationnelles et administratives	4	850,925
Taxe d'abonnement	5	113,111
Coûts de transaction	2k	485,287
Intérêts versés sur CFD		898,095
Intérêts bancaires		310,839
Dividendes versés sur CFD		300,183
Total des frais		5,733,738
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		8,634,750
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	30,868,569
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options	2e	(1,177,479)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2f	(6,791,675)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	3,406,308
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur CFD	2g	1,081,321
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		5,026,658
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		41,048,452
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	29,260,693
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur options	2e	(422,970)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2e	(2,312,776)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	(7,725,346)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur CFD	2g	355,112
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur swaps	2h,i	(51,906)
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		60,151,259
Évolution du capital		
Souscriptions d'actions		244,607,698
Rachats d'actions		(235,374,993)
Dividendes versés	7	(4,075,111)
Actifs nets à la fin de l'exercice		947,669,173

Statistiques

Candriam L Balanced Asset Allocation

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		183,031,970	149,029,241	154,798,931
C	LU0982874694	Capitalisation	EUR	15,361.19	187.16	170.74	158.41
C	LU0982874777	Distribution	EUR	455.00	192.66	180.94	169.90
I	LU0982874850	Capitalisation	EUR	67,587.84	2,510.51	2,269.28	2,086.29
I	LU1207304871	Distribution	EUR	59.78	1,853.40	1,722.85	1,602.56
R2	LU1427870321	Capitalisation	EUR	7.00	206.36	186.28	171.05
R2	LU1427870594	Distribution	EUR	831.02	186.02	172.87	160.73
V	LU0982874934	Capitalisation	EUR	1.00	2,075.13	1,873.34	1,718.44
Z	LU0982875071	Capitalisation	EUR	4,941.00	2,048.31	1,843.17	1,686.93

Candriam L Conservative Asset Allocation

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		184,026,109	197,488,251	196,285,898
C	LU0982875154	Capitalisation	EUR	7,990.80	177.82	167.13	156.27
I	LU0982875311	Capitalisation	EUR	80,148.31	2,152.09	2,004.97	1,857.72
I	LU1207304798	Distribution	EUR	5,848.98	1,722.40	1,654.56	1,544.00
R2	LU1427870164	Capitalisation	EUR	7.00	183.24	170.59	157.99
R2	LU1427870248	Distribution	EUR	239.27	166.46	159.88	149.16
V	LU0982875402	Capitalisation	EUR	1.00	1,850.37	1,720.57	1,591.13
Z	LU0982875584	Capitalisation	EUR	1.00	1,882.74	1,746.63	1,611.54

Candriam L Dynamic Asset Allocation

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		9,097,680	13,010,459	11,843,730
C	LU0982876806	Capitalisation	EUR	10,411.76	269.34	239.07	219.33
C	LU0982876988	Distribution	EUR	-	-	202.91	189.68
I	LU0982877101	Capitalisation	EUR	2,097.99	2,996.87	2,635.11	2,395.02
R	LU1427870677	Capitalisation	EUR	10.00	179.36	158.03	-
V	LU0982877283	Capitalisation	EUR	1.00	1,806.93	1,586.73	-
Z	LU0982877366	Capitalisation	EUR	1.00	2,332.83	2,040.52	1,844.99

Candriam L Multi-Asset Income

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		403,543,842	346,135,149	353,788,946
C	LU0982876392	Capitalisation	EUR	21,774.82	156.86	151.76	142.42
C	LU0982876475	Distribution	EUR	11,539.86	146.73	143.40	136.14
C (q)	LU1236612575	Distribution	EUR	72.79	148.07	144.68	137.11
I	LU0982876558	Capitalisation	EUR	7,404.80	1,842.09	1,768.03	1,652.82
R	LU1427871139	Capitalisation	EUR	10.00	164.67	158.38	-
R2	LU1427871303	Capitalisation	EUR	825.00	169.05	162.20	150.95
R2	LU1427871485	Distribution	EUR	531,999.33	155.88	150.98	142.03
V	LU0982876632	Capitalisation	EUR	1.00	1,656.69	1,585.09	-
V (q)	LU1207305092	Distribution	EUR	10,001.00	1,534.77	1,485.95	1,401.74
VB	LU2895711245	Distribution	EUR	84,595.00	1,500.26	-	-
Z	LU0982876715	Capitalisation	EUR	36,698.54	1,742.86	1,666.14	1,544.95
Z (q)	LU1207305175	Distribution	EUR	59,391.20	1,607.77	1,552.24	1,453.71

Statistiques

Candriam L Multi-Asset Income & Growth

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		126,499,774	130,201,755	126,237,933
C	LU1207305258	Capitalisation	EUR	170,709.43	183.95	172.42	161.54
C	LU1236612658	Distribution	EUR	1,130.48	141.30	135.73	130.97
C (q)	LU1207305332	Distribution	EUR	938.39	148.61	142.78	137.15
I	LU1207305415	Capitalisation	EUR	650.24	1,976.51	1,836.73	1,706.62
I (q)	LU1207305506	Distribution	EUR	1.00	1,517.89	1,444.72	1,375.05

Candriam L Multi-Asset Income & Growth (suite)

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
R	LU1427871725	Capitalisation	EUR	10.00	168.03	156.61	-
R2	LU1427872293	Distribution	EUR	840.01	159.95	152.07	145.18
V	LU1207305688	Capitalisation	EUR	10,667.50	1,891.72	1,754.43	1,627.75
Z	LU1207305845	Capitalisation	EUR	18,476.57	2,017.53	1,865.69	1,724.89
Z (q)	LU1207305928	Distribution	EUR	22,425.79	1,601.67	1,518.08	1,438.78

Candriam L Multi-Asset Premia

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		41,469,798	46,495,465	44,661,101
C	LU1797471627	Capitalisation	EUR	7.00	171.87	163.84	154.58
I	LU1797471890	Capitalisation	EUR	6.00	1,793.98	1,698.03	1,590.19
PI	LU1797472195	Capitalisation	EUR	4,150.00	1,734.32	1,636.61	1,528.04
R	LU1797472278	Capitalisation	EUR	7.00	178.93	169.46	158.75
S	LU1797472351	Capitalisation	EUR	0.33	1,946.76	1,818.09	1,674.42
Z	LU1797472435	Capitalisation	EUR	18,546.95	1,847.12	1,737.87	1,617.59



Candriam L

Candriam L Balanced Asset Allocation

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Produits structurés				
Irlande				
ISHARES PHYSICAL METALS PLC - GOLD	113,209	USD	5,545,382	3.03
			5,545,382	3.03
Total produits structurés			5,545,382	3.03
Actions				
France				
HERMES INTERNATIONAL SA	242	EUR	561,924	0.31
KERING	1,961	EUR	467,208	0.26
LVMH MOËT HENNESSY LOUIS VUITTON SE	741	EUR	470,906	0.26
SAFRAN SA	2,288	EUR	485,285	0.27
			1,985,323	1.08
Italie				
MONCLER SPA	10,267	EUR	523,412	0.29
			523,412	0.29
Pays-Bas				
AIRBUS SE	3,535	EUR	547,147	0.30
			547,147	0.30
Norvège				
KONGSBERG GRUPPEN ASA	4,164	NOK	453,205	0.25
			453,205	0.25
Suède				
SAAB AB	25,044	SEK	511,540	0.28
			511,540	0.28
Royaume-Uni				
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	76,816	GBP	528,273	0.29
			528,273	0.29
États-Unis d'Amérique				
ALPHABET INC -A-	1,530	USD	279,700	0.15
APPLE INC	3,846	USD	930,097	0.51
META PLATFORMS INC A	512	USD	289,504	0.16
MICROSOFT CORP	1,085	USD	441,649	0.24
NVIDIA CORP	2,904	USD	376,609	0.21
			2,317,559	1.27
Total des actions			6,866,459	3.75
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
			12,411,841	6.78
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
France				
CANDRIAM DIVERSIFIED FUTURES Z C	1,577	EUR	2,386,598	1.30
			2,386,598	1.30
Luxembourg				
CANDRIAM ABSOLUTE RETURN EQUITY MARKET NEUTRAL Z C	807	EUR	1,672,952	0.91
CANDRIAM BONDS CAPITAL SECURITIES Z C	960	EUR	1,808,102	0.99
CANDRIAM BONDS CREDIT ALPHA Z C	493	EUR	888,774	0.49
CANDRIAM BONDS EMERGING DEBT LOCAL CURRENCIES Z C	779	USD	862,742	0.47
CANDRIAM BONDS EURO GOVERNMENT Z C	3,406	EUR	8,578,062	4.69
CANDRIAM BONDS EURO HIGH YIELD Z C	8,294	EUR	2,318,878	1.27
CANDRIAM BONDS EURO LONG TERM Z C	123,646	EUR	21,922,375	11.98
CANDRIAM BONDS EURO SHORT TERM Z C	3,548	EUR	8,278,355	4.52
CANDRIAM BONDS GLOBAL HIGH YIELD Z C	8,489	EUR	2,696,888	1.47
CANDRIAM EQUITIES L EMERGING MARKETS Z C	7,037	EUR	10,261,353	5.61

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam L

Candriam L Balanced Asset Allocation

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
CANDRIAM EQUITIES L RISK ARBITRAGE OPPORTUNITIES Z C	549	EUR	840,446	0.46
CANDRIAM EQUITIES L ROBOTICS & INNOVATIVE TECHNOLOGY Z C	932	USD	4,493,913	2.46
CANDRIAM EQUITIES L US EDGE Z USD C	7,915	USD	11,571,208	6.32
CANDRIAM L MULTI-ASSET INCOME & GROWTH Z C	1,498	EUR	3,022,314	1.65
CANDRIAM L MULTI-ASSET INCOME Z C	2,545	EUR	4,434,784	2.42
CANDRIAM L MULTI-ASSET PREMIA Z C	403	EUR	743,601	0.41
CANDRIAM MONEY MARKET USD SUSTAINABLE Z C	760	USD	924,168	0.50
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EMERGING MARKETS Z C	1,186	USD	1,343,639	0.73
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO CORPORATE Z C	15,538	EUR	16,873,504	9.22
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO Z C	9,211	EUR	9,131,782	4.99
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EMERGING MARKETS Z C	920	EUR	2,275,122	1.24
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY QUANT EUROPE Z C	68	EUR	354,512	0.19
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	214	EUR	241,832	0.13
CLEOME INDEX EUROPE EQUITIES Z C	1,722	EUR	4,496,111	2.46
CLEOME INDEX USA EQUITIES Z C	7,812	USD	35,758,726	19.54
INDEXIQ FACTORS SUSTAINABLE CORPORATE EURO BOND UCITS ETF D	70,905	EUR	1,696,402	0.93
INDEXIQ FACTORS SUSTAINABLE EUROPE EQUITY UCITS ETF C	21,423	EUR	840,317	0.46
INDEXIQ FACTORS SUSTAINABLE JAPAN EQUITY UCITS ETF C	158,727	EUR	6,257,812	3.42
			164,588,674	89.92
Total des actions/partes détenues dans des fonds d'investissement			166,975,272	91.23
Total Organismes de placement collectif			166,975,272	91.23
Total du portefeuille-titres			179,387,113	98.01
Coût d'acquisition			165,139,807	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam L

Candriam L Balanced Asset Allocation

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Luxembourg	89.92
Irlande	3.03
France	2.39
États-Unis d'Amérique	1.27
Pays-Bas	0.30
Italie	0.29
Royaume-Uni	0.29
Suède	0.28
Norvège	0.25
	98.01

Répartition économique (en % des actifs nets)

Fonds d'investissement	91.23
Institutions non classifiables	3.03
Industrie aéronautique et spatiale	1.11
Textile et habillement	0.85
Internet et services d'Internet	0.55
Articles de bureaux et ordinateurs	0.51
Banques et autres institutions financières	0.27
Distribution, commerce de détail	0.26
Électronique et semi-conducteurs	0.21
	98.01



Candriam L

Candriam L Conservative Asset Allocation

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Produits structurés				
Irlande				
ISHARES PHYSICAL METALS PLC - GOLD	115,922	USD	5,678,275 5,678,275	3.09 3.09
Total produits structurés			5,678,275	3.09
Actions				
France				
HERMES INTERNATIONAL SA	177	EUR	410,994	0.22
KERING	1,981	EUR	471,973	0.26
LVMH MOËT HENNESSY LOUIS VUITTON SE	748	EUR	475,354	0.26
SAFRAN SA	2,504	EUR	531,098	0.29
			1,889,419	1.03
Italie				
MONCLER SPA	7,814	EUR	398,358 398,358	0.22 0.22
Pays-Bas				
AIRBUS SE	3,869	EUR	598,844 598,844	0.33 0.33
Norvège				
KONGSBERG GRUPPEN ASA	4,289	NOK	466,810 466,810	0.25 0.25
Suède				
SAAB AB	27,410	SEK	559,867 559,867	0.30 0.30
Royaume-Uni				
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	84,072	GBP	578,173 578,173	0.31 0.31
États-Unis d'Amérique				
ALPHABET INC -A-	1,255	USD	229,427	0.12
APPLE INC	2,558	USD	618,614	0.34
META PLATFORMS INC A	310	USD	175,285	0.10
MICROSOFT CORP	690	USD	280,864	0.15
NVIDIA CORP	1,834	USD	237,844	0.13
			1,542,034	0.84
Total des actions			6,033,505	3.28
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
			11,711,780	6.36
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
France				
CANDRIAM DIVERSIFIED FUTURES Z C	2,427	EUR	3,671,929 3,671,929	2.00 2.00
Luxembourg				
CANDRIAM ABSOLUTE RETURN EQUITY MARKET NEUTRAL Z C	1,348	EUR	2,795,756	1.52
CANDRIAM BONDS CAPITAL SECURITIES Z C	1,297	EUR	2,443,750	1.33
CANDRIAM BONDS CREDIT ALPHA Z C	782	EUR	1,410,222	0.77
CANDRIAM BONDS EMERGING DEBT LOCAL CURRENCIES Z C	1,428	USD	1,581,146	0.86
CANDRIAM BONDS EURO GOVERNMENT Z C	2,857	EUR	7,194,675	3.91
CANDRIAM BONDS EURO HIGH YIELD Z C	10,249	EUR	2,865,393	1.56
CANDRIAM BONDS EURO LONG TERM Z C	146,181	EUR	25,917,854	14.08
CANDRIAM BONDS EURO SHORT TERM Z C	2,424	EUR	5,655,112	3.07
CANDRIAM BONDS GLOBAL HIGH YIELD Z C	14,435	EUR	4,585,751	2.49
CANDRIAM EQUITIES L EMERGING MARKETS Z C	2,078	EUR	3,030,362	1.65

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam L

Candriam L Conservative Asset Allocation

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
CANDRIAM EQUITIES L RISK ARBITRAGE OPPORTUNITIES Z C	823	EUR	1,259,782	0.68
CANDRIAM EQUITIES L ROBOTICS & INNOVATIVE TECHNOLOGY Z C	576	USD	2,777,904	1.51
CANDRIAM EQUITIES L US EDGE Z USD C	6,308	USD	9,222,201	5.01
CANDRIAM L MULTI-ASSET INCOME & GROWTH Z C	2,290	EUR	4,620,192	2.51
CANDRIAM L MULTI-ASSET INCOME Z C	3,898	EUR	6,794,092	3.69
CANDRIAM L MULTI-ASSET PREMIA Z C	665	EUR	1,227,522	0.67
CANDRIAM MONEY MARKET USD SUSTAINABLE Z C	930	USD	1,130,930	0.61
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EMERGING MARKETS Z C	1,246	USD	1,410,861	0.77
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO CORPORATE Z C	27,169	EUR	29,504,175	16.03
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO Z C	11,348	EUR	11,250,332	6.11
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EMERGING MARKETS Z C	373	EUR	922,646	0.50
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY QUANT EUROPE Z C	342	EUR	1,789,669	0.97
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	10	EUR	11,204	0.01
CLEOME INDEX EUROPE EQUITIES Z C	1,168	EUR	3,049,082	1.66
CLEOME INDEX USA EQUITIES Z C	4,468	USD	20,450,301	11.11
INDEXIQ FACTORS SUSTAINABLE CORPORATE EURO BOND UCITS ETF D	110,791	EUR	2,650,675	1.44
INDEXIQ FACTORS SUSTAINABLE EUROPE EQUITY UCITS ETF C	22,233	EUR	872,089	0.47
INDEXIQ FACTORS SUSTAINABLE JAPAN EQUITY UCITS ETF C	97,616	EUR	3,848,511	2.09
MUL LY U10Y IE C CAP ETF	41,243	EUR	5,232,345	2.84
			165,504,534	89.94
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			169,176,463	91.93
Total Organismes de placement collectif			169,176,463	91.93
Total du portefeuille-titres			180,888,243	98.29
Coût d'acquisition			168,398,249	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam L

Candriam L Conservative Asset Allocation

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Luxembourg	89.94
Irlande	3.09
France	3.02
États-Unis d'Amérique	0.84
Pays-Bas	0.33
Royaume-Uni	0.31
Suède	0.30
Norvège	0.25
Italie	0.22
	98.29

Répartition économique (en % des actifs nets)

Fonds d'investissement	91.93
Institutions non classifiables	3.09
Industrie aéronautique et spatiale	1.20
Textile et habillement	0.70
Internet et services d'Internet	0.37
Articles de bureaux et ordinateurs	0.34
Banques et autres institutions financières	0.29
Distribution, commerce de détail	0.26
Électronique et semi-conducteurs	0.13
	98.29



Candriam L

Candriam L Dynamic Asset Allocation

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Produits structurés				
Irlande				
ISHARES PHYSICAL METALS PLC - GOLD	5,652	USD	276,855 276,855	3.04 3.04
Total produits structurés			276,855	3.04
Actions				
France				
HERMES INTERNATIONAL SA	10	EUR	23,220	0.26
KERING	98	EUR	23,349	0.26
LVMH MOËT HENNESSY LOUIS VUITTON SE	37	EUR	23,514	0.26
SAFRAN SA	105	EUR	22,271	0.24
			92,354	1.02
Italie				
MONCLER SPA	440	EUR	22,431 22,431	0.25 0.25
Pays-Bas				
AIRBUS SE	162	EUR	25,074 25,074	0.28 0.28
Norvège				
KONGSBERG GRUPPEN ASA	207	NOK	22,530 22,530	0.25 0.25
Suède				
SAAB AB	1,154	SEK	23,571 23,571	0.26 0.26
Royaume-Uni				
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	3,540	GBP	24,345 24,345	0.27 0.27
États-Unis d'Amérique				
ALPHABET INC -A-	109	USD	19,926	0.22
APPLE INC	153	USD	37,001	0.41
META PLATFORMS INC A	35	USD	19,790	0.22
MICROSOFT CORP	76	USD	30,936	0.34
NVIDIA CORP	126	USD	16,340	0.18
			123,993	1.36
Total des actions			334,298	3.67
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
			611,153	6.72
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
France				
CANDRIAM DIVERSIFIED FUTURES Z C	40	EUR	60,726 60,726	0.67 0.67
Luxembourg				
CANDRIAM ABSOLUTE RETURN EQUITY MARKET NEUTRAL Z C	22	EUR	46,234	0.51
CANDRIAM BONDS CAPITAL SECURITIES Z C	49	EUR	91,570	1.01
CANDRIAM BONDS CREDIT ALPHA Z C	14	EUR	24,506	0.27
CANDRIAM BONDS EMERGING DEBT LOCAL CURRENCIES Z C	21	USD	23,086	0.25
CANDRIAM BONDS EURO GOVERNMENT Z C	83	EUR	209,836	2.31
CANDRIAM BONDS EURO HIGH YIELD Z C	229	EUR	63,930	0.70
CANDRIAM BONDS EURO LONG TERM Z C	2,807	EUR	497,705	5.47
CANDRIAM BONDS EURO SHORT TERM Z C	77	EUR	178,522	1.96
CANDRIAM BONDS GLOBAL HIGH YIELD Z C	313	EUR	99,364	1.09
CANDRIAM EQUITIES L EMERGING MARKETS Z C	340	EUR	495,089	5.44

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam L

Candriam L Dynamic Asset Allocation

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
CANDRIAM EQUITIES L GLOBAL DEMOGRAPHY Z C	122	EUR	509,131	5.60
CANDRIAM EQUITIES L RISK ARBITRAGE OPPORTUNITIES Z C	14	EUR	21,354	0.23
CANDRIAM EQUITIES L ROBOTICS & INNOVATIVE TECHNOLOGY Z C	67	USD	321,055	3.53
CANDRIAM EQUITIES L US EDGE Z USD C	1,168	USD	1,707,185	18.77
CANDRIAM L MULTI-ASSET INCOME & GROWTH Z C	38	EUR	76,454	0.84
CANDRIAM L MULTI-ASSET INCOME Z C	63	EUR	110,011	1.21
CANDRIAM L MULTI-ASSET PREMIA Z C	12	EUR	21,905	0.24
CANDRIAM MONEY MARKET USD SUSTAINABLE Z C	67	USD	81,399	0.89
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EMERGING MARKETS Z C	32	USD	36,142	0.40
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO CORPORATE Z C	422	EUR	458,371	5.04
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO Z C	138	EUR	136,785	1.50
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EMERGING MARKETS Z C	62	EUR	152,776	1.68
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY QUANT EUROPE Z C	8	EUR	43,346	0.48
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY US Z C	195	USD	253,191	2.78
CLEOME INDEX EUROPE EQUITIES Z C	100	EUR	260,992	2.87
CLEOME INDEX USA EQUITIES Z C	392	USD	1,796,631	19.75
INDEXIQ FACTORS SUSTAINABLE CORPORATE EURO BOND UCITS ETF D	2,294	EUR	54,884	0.60
INDEXIQ FACTORS SUSTAINABLE EUROPE EQUITY UCITS ETF C	1,059	EUR	41,539	0.46
INDEXIQ FACTORS SUSTAINABLE JAPAN EQUITY UCITS ETF C	10,798	EUR	425,711	4.68
			8,238,704	90.56
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			8,299,430	91.23
Total Organismes de placement collectif			8,299,430	91.23
Total du portefeuille-titres			8,910,583	97.94
Coût d'acquisition			8,156,986	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam L

Candriam L Dynamic Asset Allocation

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Luxembourg	90.56
Irlande	3.04
France	1.68
États-Unis d'Amérique	1.36
Pays-Bas	0.28
Royaume-Uni	0.27
Suède	0.26
Italie	0.25
Norvège	0.25
	97.94

Répartition économique (en % des actifs nets)

Fonds d'investissement	91.23
Institutions non classifiables	3.04
Industrie aéronautique et spatiale	1.05
Internet et services d'Internet	0.78
Textile et habillement	0.76
Articles de bureaux et ordinateurs	0.41
Distribution, commerce de détail	0.26
Banques et autres institutions financières	0.24
Électronique et semi-conducteurs	0.18
	97.94



Candriam L

Candriam L Multi-Asset Income

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Produits structurés				
Irlande				
ISHARES PHYSICAL METALS PLC - GOLD	246,205	USD	12,060,002 12,060,002	2.99 2.99
Total produits structurés			12,060,002	2.99
Actions				
Belgique				
KBC GROUPE SA	7,487	EUR	558,081 558,081	0.14 0.14
Danemark				
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR - REG SHS	3,318	DKK	277,729 277,729	0.07 0.07
France				
ESSILORLUXOTTICA SA	3,148	EUR	741,669	0.18
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	1,270	EUR	807,085	0.20
SCHNEIDER ELECTRIC SE	3,711	EUR	893,980	0.22
VINCI SA	6,721	EUR	670,353	0.17
			3,113,087	0.77
Allemagne				
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	5,932	EUR	1,118,538 1,118,538	0.28 0.28
Irlande				
ACCENTURE - SHS CLASS A	3,233	USD	1,098,346	0.27
CRH PLC	10,355	EUR	925,200	0.23
LINDE PLC	2,018	USD	815,911	0.20
TE CONNECTIVITY PLC	6,185	USD	853,954	0.21
			3,693,411	0.92
Italie				
MONCLER SPA	23,892	EUR	1,218,014 1,218,014	0.30 0.30
Japon				
HITACHI LTD	34,300	JPY	829,788	0.21
HOYA CORP	4,500	JPY	547,917	0.14
			1,377,705	0.34
Pays-Bas				
ASML HOLDING NV	1,751	EUR	1,188,404 1,188,404	0.29 0.29
Espagne				
IBERDROLA SA	71,752	EUR	954,302 954,302	0.24 0.24
Suisse				
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	8,806	CHF	702,641 702,641	0.17 0.17
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA PLC	1,591	GBP	201,434	0.05
RELX PLC	17,414	GBP	764,337	0.19
RIO TINTO PLC	13,095	GBP	748,037	0.19
UNILEVER	16,648	GBP	915,761	0.23
			2,629,569	0.65
États-Unis d'Amérique				
ABBOTT LABORATORIES	10,185	USD	1,112,531	0.28
ALPHABET INC -A-	11,289	USD	2,063,745	0.51
AMAZON.COM INC	15,556	USD	3,295,829	0.82
APPLE INC	17,052	USD	4,123,768	1.02
AUTODESK INC	1,457	USD	415,882	0.10

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam L Multi-Asset Income

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
BANK OF AMERICA CORP	39,188	USD	1,663,267	0.41
BECTON DICKINSON	3,244	USD	710,735	0.18
BROADCOM INC - REGISTERED SHS	8,785	USD	1,966,890	0.49
BROWN AND BROWN INC	5,904	USD	581,677	0.14
ELI LILLY & CO	908	USD	676,944	0.17
EMERSON ELECTRIC CO	9,012	USD	1,078,568	0.27
FISERV INC	2,331	USD	462,418	0.11
FORTIVE CORP	5,941	USD	430,299	0.11
GE VERNONA LLC	1,781	USD	565,741	0.14
HOME DEPOT INC	2,746	USD	1,031,547	0.26
JPMORGAN CHASE CO	9,397	USD	2,175,331	0.54
MASTERCARD INC -A-	3,108	USD	1,580,473	0.39
MCKESSON CORP	683	USD	375,904	0.09
MERCK & CO INC	2,939	USD	282,348	0.07
META PLATFORMS INC A	2,146	USD	1,213,428	0.30
MICROSOFT CORP	11,032	USD	4,490,573	1.11
MONDELEZ INTERNATIONAL INC	14,489	USD	835,759	0.21
MORGAN STANLEY	11,463	USD	1,391,722	0.34
MSCI INC -A-	625	USD	362,150	0.09
NVIDIA CORP	25,832	USD	3,350,052	0.83
ON SEMICONDUCTOR CORP	10,360	USD	630,804	0.16
OTIS WORLDWIDE CORPORATION	12,724	USD	1,137,972	0.28
PALO ALTO NETWORKS	3,778	USD	663,877	0.16
PARKER-HANNIFIN CORP	1,294	USD	794,807	0.20
PROCTER & GAMBLE CO	8,674	USD	1,404,342	0.35
PROGRESSIVE CORP	3,049	USD	705,525	0.17
S&P GLOBAL INC	1,878	USD	903,235	0.22
SALESFORCE INC	2,621	USD	846,238	0.21
SERVICENOW INC	228	USD	233,421	0.06
STRYKER CORP	2,309	USD	802,854	0.20
SYSCO CORP	4,804	USD	354,721	0.09
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)	4,071	USD	776,419	0.19
TESLA MOTORS INC	3,125	USD	1,218,735	0.30
THERMO FISHER SCIENT SHS	2,102	USD	1,056,034	0.26
TJX COS INC	9,234	USD	1,077,315	0.27
VISA INC -A-	6,377	USD	1,946,294	0.48
WALMART INC	15,304	USD	1,335,313	0.33
WASTE MANAGEMENT	7,888	USD	1,537,151	0.38
XYLEM INC	9,475	USD	1,061,603	0.26
Total des actions			54,724,241	13.56
Obligations			71,555,722	17.73
Autriche				
AUSTRIA 0.5 19-29 20/02A	2,107,000	EUR	1,953,474	0.48
AUSTRIA 2.40 13-34 23/05A	1,334,000	EUR	1,294,924	0.32
			3,248,398	0.80
Belgique				
BELGIUM 1.25 18-33 22/04A	1,800,000	EUR	1,597,065	0.40
BELGIUM 3.75 13-45 22/06A	1,606,346	EUR	1,689,763	0.42
KBC GROUPE 3.75 24-32 27/03A	4,200,000	EUR	4,326,233	1.07
			7,613,061	1.89
Canada				
TORONTO DOMINION BANK 3.631 22-29 13/12A	1,300,000	EUR	1,324,826	0.33
			1,324,826	0.33

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam L Multi-Asset Income

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
France				
BFCM 1.25 20-30 03/06A	2,700,000	EUR	2,413,643	0.60
CAPGEMINI SE 0.625 20-25 23/06A	1,600,000	EUR	1,582,923	0.39
COMPAGNIE DE SAINT G 3.375 24-30 08/04A	2,300,000	EUR	2,328,204	0.58
CREDIT AGRICOLE SA 4.375 23-33 27/11A	2,000,000	EUR	2,114,051	0.52
ELIS EX HOLDELIS 3.75 24-30 21/03A	2,500,000	EUR	2,546,100	0.63
FRANCE TREASURY BILL ZCP 260225	11,776,470	EUR	11,426,159	2.83
NEXANS 5.5 23-28 05/04A	2,400,000	EUR	2,545,482	0.63
RTE EDF TRANSPORT 3.50 24-33 30/04A	1,800,000	EUR	1,814,782	0.45
SOCIETE GENERALE SA 0.75 20-27 23/01A	1,900,000	EUR	1,810,951	0.45
VERALLIA SASU 1.625 21-28 14/05A	3,100,000	EUR	2,962,132	0.73
			31,544,427	7.82
Allemagne				
GERM TREA BILL ZCP 19-03-25	11,777,355	EUR	11,407,717	2.83
GERMANY 0.00 21-36 15/05U	10,015,348	EUR	7,594,316	1.88
GERMANY 0.00 22-27 16/04U	5,805,695	EUR	5,546,672	1.37
GERMANY 1.00 15-25 15/08A	3,360,975	EUR	3,334,673	0.83
GERMANY 2.50 12-44 04/07A	7,645,494	EUR	7,545,412	1.87
INFINEON TECHNOLOGIES 0.625 22-25 17/02A	1,500,000	EUR	1,495,397	0.37
VONOVIA SE 0.0 21-25 01/12A	1,200,000	EUR	1,168,767	0.29
			38,092,954	9.44
Italie				
BUONI POLIENN 3.8500 18-49 01/09S	1,635,000	EUR	1,597,930	0.40
INTESA SANPAOLO 2.125 20-25 26/05A	1,300,000	EUR	1,295,422	0.32
INTESA SANPAOLO 4.75 22-27 06/09A	2,000,000	EUR	2,094,213	0.52
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 14-02-25	11,773,000	EUR	11,412,425	2.83
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 14-03-25	11,807,000	EUR	11,443,863	2.84
ITALY 4.75 13-28 01/09S	2,426,000	EUR	2,606,567	0.65
ITALY 5.00 09-40 01/09S	1,057,000	EUR	1,198,901	0.30
ITALY BUONI POLIENNALI 3.60 23-25 29/09S	5,468,000	EUR	5,513,017	1.37
PRYSMIAN 3.875% 28-11-31 EMTN	3,550,000	EUR	3,592,390	0.89
			40,754,728	10.10
Japon				
EAST JAPAN RAILWAY 3.976 23-32 05/09A	4,000,000	EUR	4,234,549	1.05
			4,234,549	1.05
Luxembourg				
RELAX CAPITAL INC 1.30 15-25 12/05A	1,500,000	EUR	1,490,489	0.37
			1,490,489	0.37
Pays-Bas				
ENEL FINANCE INTL 1.5 19-25 21/07A	1,500,000	EUR	1,489,147	0.37
NETHERLANDS 0.25 19-29 15/07A	2,534,000	EUR	2,316,328	0.57
QPARK HOLDING I BV 5.125 24-30 15/02S	2,500,000	EUR	2,574,588	0.64
			6,380,063	1.58
Portugal				
PORTUGAL 4.125 17-27 14/04A	1,465,000	EUR	1,532,041	0.38
			1,532,041	0.38
Espagne				
BBVA SA 1.375 18-25 14/05A 18-25 14/05A	1,500,000	EUR	1,491,673	0.37
CELLNEX FINANCE CO 2.25 22-26 12/04A	1,500,000	EUR	1,489,147	0.37
SPAI LETR DEL TESO ZCP 10-01-25	11,730,000	EUR	11,411,242	2.83
SPAIN 1.25 20-30 31/10A	2,242,000	EUR	2,074,994	0.51
SPAIN 1.45 17-27 31/10A	2,785,000	EUR	2,717,259	0.67
SPAIN 1.85 19-35 30/07A	2,470,000	EUR	2,194,360	0.54
SPAIN 5.15 13-44 31/10A	1,930,000	EUR	2,376,598	0.59
SPAIN LETRAS DEL TES ZCP 070325	11,802,000	EUR	11,445,060	2.84
TELEFONICA EMISIONES 1.495 18-25 11/09A	1,500,000	EUR	1,487,370	0.37
			36,687,703	9.09

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam L Multi-Asset Income

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Royaume-Uni				
BELRON FINANCE 5.75% 15-10-29	2,700,000	USD	2,582,820	0.64
COMPASS 3.25% 16-09-33 EMTN	3,160,000	EUR	3,163,320	0.78
			5,746,140	1.42
États-Unis d'Amérique				
ABBOTT LABORATORIES 1.4000 20-30 30/06S	2,100,000	USD	1,714,624	0.42
AMERICAN TOWER CORP 1 20-32 10/09A	4,500,000	EUR	3,828,941	0.95
AT&T INC 2.60 14-29 17/12A	3,400,000	EUR	3,344,367	0.83
ATT INC 3.55 23-25 18/11A	1,500,000	EUR	1,509,491	0.37
AVANTOR FUNDING INC 3.8750 21-29 01/11S	2,700,000	USD	2,386,061	0.59
BERRY GLOBAL INC 5.5 24-28 15/04S	1,700,000	USD	1,657,577	0.41
BK AMERICA 2.299% 21-07-32	2,000,000	USD	1,611,652	0.40
CROWN AMERICAS LLC4.7519-26 01/02S	2,700,000	USD	2,581,116	0.64
DARLING INGREDI 6.0000 22-30 15/06S	2,150,000	USD	2,050,026	0.51
ELI LILLY & CO 3.3750 19-29 15/03S	1,800,000	USD	1,656,919	0.41
HILTON DOMESTIC 3.620 21-32 15/02S	3,150,000	USD	2,644,774	0.66
IQVIA INC 2.875 20-28 24/06S	2,450,000	EUR	2,401,169	0.60
MERCK AND 2.35% 24-06-40	2,375,000	USD	1,553,220	0.38
MICROSOFT CORP 4.25 17-47 06/02S	300,000	USD	257,653	0.06
MORGAN STANLEY 1.928% 28-04-32	2,000,000	USD	1,582,685	0.39
NETFLIX INC 3.6250 19-30 15/06S	2,950,000	EUR	3,039,668	0.75
NOVELIS CORP 3.875 21-31 15/08S	2,900,000	USD	2,414,402	0.60
PEPSICO INC 2.75 20-30 19/03S	1,200,000	USD	1,053,295	0.26
PROLOGIS EURO FINANC 3.875 23-30 31/01A	4,300,000	EUR	4,465,911	1.11
SILGAN HOLDINGS INC 4.125 20-28 01/02S	2,800,000	USD	2,583,065	0.64
STANDARD INDUSTRIES 4.75% 15-01-28	2,800,000	USD	2,590,023	0.64
THERMO FISHER SCIENT 0.1250 19-25 01/03A	1,450,000	EUR	1,443,216	0.36
TOYOTA MOTOR CR 5.5500 23-30 20/11S	1,200,000	USD	1,194,618	0.30
UNITED STATES TREASURY BILL ZCP 27-03-25	10,676,700	USD	10,170,032	2.52
VERIZON COMMUNICATIO 3.15 20-30 20/03S	1,400,000	USD	1,238,107	0.31
			60,972,612	15.11
Total des obligations			239,621,991	59.38
Obligations à taux variables				
France				
BNP PARIBAS SA FL.R 22-32 31/03A	1,000,000	EUR	973,975	0.24
BPCE ISSUER FL.R 24-33 08/03A	2,400,000	EUR	2,456,898	0.61
BQ POSTALE 3.5% 01-04-31 EMTN	1,500,000	EUR	1,490,160	0.37
			4,921,033	1.22
Allemagne				
ALLIANZ SE FL.R 17-47 06/07A	3,000,000	EUR	2,999,015	0.74
			2,999,015	0.74
Pays-Bas				
ING GROUP NV FL.R 22-27 16/02A	2,000,000	EUR	1,963,488	0.49
			1,963,488	0.49
Espagne				
ABERTIS FINANCE BV 4.87% PERP	1,800,000	EUR	1,846,231	0.46
BANCO SANTANDER FL.R 22-26 27/09A	3,600,000	EUR	3,618,395	0.90
IBERDROLA FINANZAS FL.R 21-99 16/11A12A	1,500,000	EUR	1,415,396	0.35
			6,880,022	1.70
Royaume-Uni				
NATWEST GROUP PLC FL.R 22-28 06/09A	1,600,000	EUR	1,644,623	0.41
			1,644,623	0.41
États-Unis d'Amérique				
CITIGROUP INC FL.R 22-28 22/09A	3,300,000	EUR	3,369,159	0.83
UNIT ST TRES INF BD 2.125 24-29 15/04S	11,851,100	USD	11,700,072	2.90
			15,069,231	3.73

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam L

Candriam L Multi-Asset Income

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Total des obligations à taux variables		33,477,412		8.30
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé		356,715,127		88.40
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
Luxembourg				
CANDRIAM BONDS EMERGING DEBT LOCAL CURRENCIES Z C	7,083	USD	7,866,025	1.95
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EMERGING MARKETS Z C	3,464	USD	3,926,997	0.97
			11,793,022	2.92



Candriam L

Candriam L Multi-Asset Income

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			11,793,022	2.92
Total Organismes de placement collectif			11,793,022	2.92
Total du portefeuille-titres			368,508,149	91.32
Coût d'acquisition			360,340,096	



Candriam L Multi-Asset Income

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	32.40
Espagne	11.03
Allemagne	10.46
Italie	10.40
France	9.81
Irlande	3.90
Luxembourg	3.29
Royaume-Uni	2.48
Pays-Bas	2.36
Belgique	2.02
Japon	1.39
Autriche	0.80
Portugal	0.38
Canada	0.33
Suisse	0.17
Danemark	0.07
	91.32

Répartition économique (en % des actifs nets)

Obligations d'États, Provinces et communes	36.41
Banques et autres institutions financières	19.30
Internet et services d'Internet	3.78
Institutions non classifiables	2.99
Fonds d'investissement	2.92
Électronique et semi-conducteurs	2.91
Immobilier	2.35
Industrie pharmaceutique	2.12
Télécommunication	1.88
Distribution, commerce de détail	1.67
Services divers	1.60
Électrotechnique	1.54
Articles de bureaux et ordinateurs	1.51
Industries d'emballage	1.37
Assurance	1.06
Transport	1.05
Énergie et eau	1.01
Industrie agro-alimentaire	0.87
Restauration, industrie hôtelière	0.78
Industrie minière et sidérurgie & chimie	0.60
Soins de santé	0.60
Textile et habillement	0.50
Construction de machines et appareils	0.48
Art graphique, maison d'édition	0.41
Matériaux de construction	0.40
Services environnementaux et recyclage	0.38
Biens de consommation divers	0.35
Industrie automobile	0.30
Métaux non ferreux	0.19
	91.32



Candriam L

Candriam L Multi-Asset Income & Growth

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Produits structurés				
Irlande				
ISHARES PHYSICAL METALS PLC - GOLD	78,154	USD	3,828,262 3,828,262	3.03 3.03
Total produits structurés				
Actions				
Belgique				
KBC GROUPE SA	5,859	EUR	436,730 436,730	0.35 0.35
Danemark				
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR - REG SHS	2,683	DKK	224,577 224,577	0.18 0.18
France				
ESSILORLUXOTTICA SA	2,608	EUR	614,445	0.49
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	1,035	EUR	657,743	0.52
SCHNEIDER ELECTRIC SE	2,941	EUR	708,487	0.56
VINCI SA	5,876	EUR	586,072	0.46
			2,566,747	2.03
Allemagne				
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	4,648	EUR	876,427 876,427	0.69 0.69
Irlande				
ACCENTURE - SHS CLASS A	2,458	USD	835,055	0.66
CRH PLC	8,557	EUR	764,552	0.60
LINDE PLC	1,906	USD	770,628	0.61
TE CONNECTIVITY PLC	4,594	USD	634,287	0.50
			3,004,522	2.38
Italie				
MONCLER SPA	18,485	EUR	942,365 942,365	0.74 0.74
Japon				
HITACHI LTD	25,800	JPY	624,156	0.49
HOYA CORP	3,500	JPY	426,157	0.34
			1,050,313	0.83
Pays-Bas				
ASML HOLDING NV	1,269	EUR	861,270 861,270	0.68 0.68
Espagne				
IBERDROLA SA	57,405	EUR	763,487 763,487	0.60 0.60
Suisse				
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	7,177	CHF	572,661 572,661	0.45 0.45
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA PLC	1,311	GBP	165,984	0.13
RELX PLC	12,012	GBP	527,232	0.42
RIO TINTO PLC	10,051	GBP	574,152	0.45
UNILEVER	13,529	GBP	744,193	0.59
			2,011,561	1.59
États-Unis d'Amérique				
ABBOTT LABORATORIES	8,243	USD	900,401	0.71
ALPHABET INC -A-	8,979	USD	1,641,453	1.30
AMAZON.COM INC	11,903	USD	2,521,873	1.99
APPLE INC	13,313	USD	3,219,548	2.55
AUTODESK INC	1,152	USD	328,823	0.26
BANK OF AMERICA CORP	31,801	USD	1,349,738	1.07
BECTON DICKINSON	2,345	USD	513,771	0.41

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam L

Candriam L Multi-Asset Income & Growth

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
BROWN AND BROWN INC	5,872	USD	578,524	0.46
ELI LILLY & CO	711	USD	530,074	0.42
EMERSON ELECTRIC CO	8,217	USD	983,421	0.78
FISERV INC	2,338	USD	463,807	0.37
FORTIVE CORP	4,408	USD	319,266	0.25
GE VERNONA LLC	1,456	USD	462,503	0.37
HOME DEPOT INC	2,164	USD	812,916	0.64
JPMORGAN CHASE CO	7,196	USD	1,665,817	1.32
MASTERCARD INC -A-	2,423	USD	1,232,138	0.97
MCKESSON CORP	553	USD	304,356	0.24
MERCK & CO INC	2,263	USD	217,405	0.17
META PLATFORMS INC A	1,818	USD	1,027,964	0.81
MICROSOFT CORP	8,710	USD	3,545,403	2.80
MONDELEZ INTERNATIONAL INC	10,590	USD	610,855	0.48
MORGAN STANLEY	8,713	USD	1,057,845	0.84
MSCI INC -A-	413	USD	239,309	0.19
NVIDIA CORP	21,221	USD	2,752,070	2.18
ON SEMICONDUCTOR CORP	7,600	USD	462,752	0.37
OTIS WORLDWIDE CORPORATION	9,395	USD	840,242	0.66
PALO ALTO NETWORKS	3,710	USD	651,928	0.52
PARKER-HANNIFIN CORP	1,239	USD	761,025	0.60
PROCTER & GAMBLE CO	6,849	USD	1,108,870	0.88
PROGRESSIVE CORP	2,257	USD	522,260	0.41
S&P GLOBAL INC	1,352	USD	650,253	0.51
SALESFORCE INC	2,082	USD	672,212	0.53
SERVICENOW INC	194	USD	198,613	0.16
STRYKER CORP	1,702	USD	591,796	0.47
SYSCO CORP	3,897	USD	287,750	0.23
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)	3,219	USD	613,926	0.49
TESLA MOTORS INC	2,428	USD	946,908	0.75
THERMO FISHER SCIENT SHS	1,568	USD	787,755	0.62
TJX COS INC	7,910	USD	922,846	0.73
VISA INC -A-	4,738	USD	1,446,062	1.14
WALMART INC	11,939	USD	1,041,708	0.82
WASTE MANAGEMENT	6,042	USD	1,177,417	0.93
XYLEM INC	7,426	USD	832,028	0.66
			43,364,217	34.28
Total des actions			56,674,877	44.80
Obligations				
Autriche				
AUSTRIA 0.5 19-29 20/02A	477,000	EUR	442,244	0.35
AUSTRIA 2.40 13-34 23/05A	196,000	EUR	190,259	0.15
			632,503	0.50
Belgique				
BELGIUM 1.25 18-33 22/04A	426,797	EUR	378,679	0.30
BELGIUM 3.75 13-45 22/06A	350,709	EUR	368,921	0.29
KBC GROUPE 3.75 24-32 27/03A	900,000	EUR	927,050	0.73
			1,674,650	1.32
Canada				
TORONTO DOMINION BANK 3.631 22-29 13/12A	300,000	EUR	305,729	0.24
			305,729	0.24

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam L Multi-Asset Income & Growth

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
France				
BFCM 1.25 20-30 03/06A	600,000	EUR	536,365	0.42
CAPGEMINI SE 0.625 20-25 23/06A	400,000	EUR	395,731	0.31
COMPAGNIE DE SAINT G 3.375 24-30 08/04A	500,000	EUR	506,131	0.40
CREDIT AGRICOLE SA 4.375 23-33 27/11A	400,000	EUR	422,810	0.33
ELIS EX HOLDELIS 3.75 24-30 21/03A	500,000	EUR	509,220	0.40
NEXANS 5.5 23-28 05/04A	500,000	EUR	530,309	0.42
RTE EDF TRANSPORT 3.50 24-33 30/04A	300,000	EUR	302,464	0.24
SOCIETE GENERALE SA 0.75 20-27 23/01A	300,000	EUR	285,940	0.23
VERALLIA SASU 1.625 21-28 14/05A	700,000	EUR	668,869	0.53
			4,157,839	3.29
Allemagne				
GERMANY 0.00 21-36 15/05U	2,315,891	EUR	1,756,066	1.39
GERMANY 0.00 22-27 16/04U	1,358,440	EUR	1,297,832	1.03
GERMANY 1.00 15-25 15/08A	770,615	EUR	764,584	0.60
GERMANY 2.50 12-44 04/07A	1,769,108	EUR	1,745,950	1.38
INFINEON TECHNOLOGIES 0.625 22-25 17/02A	400,000	EUR	398,772	0.32
VONOVA SE 0.0 21-25 01/12A	200,000	EUR	194,795	0.15
			6,157,999	4.87
Italie				
BUONI POLIENNAL 3.8500 18-49 01/09S	391,000	EUR	382,135	0.30
INTESA SANPAOLO 2.125 20-25 26/05A	250,000	EUR	249,120	0.20
INTESA SANPAOLO 4.75 22-27 06/09A	500,000	EUR	523,553	0.41
ITALY 4.75 13-28 01/09S	585,000	EUR	628,541	0.50
ITALY 5.00 09-40 01/09S	225,000	EUR	255,206	0.20
ITALY BUONI POLIENNALI 3.60 23-25 29/09S	1,270,000	EUR	1,280,456	1.01
PRYSMIAN 3.875% 28-11-31 EMTN	750,000	EUR	758,956	0.60
			4,077,967	3.22
Japon				
EAST JAPAN RAILWAY 3.976 23-32 05/09A	900,000	EUR	952,773	0.75
			952,773	0.75
Luxembourg				
RELAX CAPITAL INC 1.30 15-25 12/05A	400,000	EUR	397,464	0.31
			397,464	0.31
Pays-Bas				
ENEL FINANCE INTL 1.5 19-25 21/07A	300,000	EUR	297,829	0.24
NETHERLANDS 0.25 19-29 15/07A	555,272	EUR	507,574	0.40
QPARK HOLDING I BV 5.125 24-30 15/02S	550,000	EUR	566,409	0.45
			1,371,812	1.08
Portugal				
PORTUGAL 4.125 17-27 14/04A	362,864	EUR	379,469	0.30
			379,469	0.30
Espagne				
BBVA SA 1.375 18-25 14/05A 18-25 14/05A	400,000	EUR	397,779	0.31
CELLNEX FINANCE CO 2.25 22-26 12/04A	500,000	EUR	496,382	0.39
SPAIN 1.25 20-30 31/10A	546,000	EUR	505,329	0.40
SPAIN 1.45 17-27 31/10A	643,000	EUR	627,360	0.50
SPAIN 1.85 19-35 30/07A	641,000	EUR	569,467	0.45
SPAIN 5.15 13-44 31/10A	446,000	EUR	549,203	0.43
TELEFONICA EMISIONES 1.495 18-25 11/09A	300,000	EUR	297,474	0.24
			3,442,994	2.72
Royaume-Uni				
BELRON FINANCE 5.75% 15-10-29	600,000	USD	573,960	0.45
COMPASS 3.25% 16-09-33 EMTN	510,000	EUR	510,536	0.40
			1,084,496	0.86
États-Unis d'Amérique				
ABBOTT LABORATORIES 1.4000 20-30 30/06S	832,000	USD	679,318	0.54
AMERICAN TOWER CORP 1 20-32 10/09A	1,100,000	EUR	935,963	0.74
AT&T INC 2.60 14-29 17/12A	800,000	EUR	786,910	0.62
ATT INC 3.55 23-25 18/11A	250,000	EUR	251,582	0.20
AVANTOR FUNDING INC 3.8750 21-29 01/11S	650,000	USD	574,422	0.45

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam L Multi-Asset Income & Growth

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
BK AMERICA 2.299% 21-07-32	950,000	USD	765,535	0.61
CROWN AMERICAS LLC4.7519-26 01/02S	300,000	USD	286,791	0.23
ELI LILLY & CO 3.3750 19-29 15/03S	845,000	USD	777,831	0.61
IQVIA INC 2.875 20-28 24/06S	640,000	EUR	627,244	0.50
MERCK AND 2.35% 24-06-40	1,100,000	USD	719,386	0.57
MICROSOFT CORP 4.25 17-47 06/02S	178,000	USD	152,874	0.12
MORGAN STANLEY 1.928% 28-04-32	960,000	USD	759,689	0.60
NETFLIX INC 3.6250 19-30 15/06S	660,000	EUR	680,061	0.54
PEPSICO INC 2.75 20-30 19/03S	547,000	USD	480,127	0.38
PROLOGIS EURO FINANC 3.875 23-30 31/01A	1,000,000	EUR	1,038,584	0.82
THERMO FISHER SCIENT 0.1250 19-25 01/03A	400,000	EUR	398,129	0.31
TOYOTA MOTOR CR 5.5500 23-30 20/11S	400,000	USD	398,206	0.31
UNITED STATES TREASURY BILL ZCP 27-03-25	3,389,500	USD	3,228,650	2.55
VERIZON COMMUNICATIO 3.15 20-30 20/03S	744,000	USD	657,966	0.52
			14,686,791	11.61
Total des obligations			39,322,486	31.09
Obligations à taux variables				
France				
BNP PARIBAS SA FL.R 22-32 31/03A	300,000	EUR	292,192	0.23
BPCE ISSUER FL.R 24-33 08/03A	600,000	EUR	614,225	0.49
BQ POSTALE 3.5% 01-04-31 EMTN	300,000	EUR	298,032	0.24
			1,204,449	0.95
Allemagne				
ALLIANZ SE FL.R 17-47 06/07A	700,000	EUR	699,770	0.55
			699,770	0.55
Pays-Bas				
ING GROUP NV FL.R 22-27 16/02A	600,000	EUR	589,046	0.47
			589,046	0.47
Espagne				
ABERTIS FINANCE BV 4.87% PERP	600,000	EUR	615,410	0.49
BANCO SANTANDER FL.R 22-26 27/09A	1,000,000	EUR	1,005,110	0.79
IBERDROLA FINANZAS FL.R 21-99 16/11A12A	400,000	EUR	377,439	0.30
			1,997,959	1.58
Royaume-Uni				
NATWEST GROUP PLC FL.R 22-28 06/09A	850,000	EUR	873,706	0.69
			873,706	0.69
États-Unis d'Amérique				
CITIGROUP INC FL.R 22-28 22/09A	755,000	EUR	770,823	0.61
UNIT ST TRES INF BD 2.125 24-29 15/04S	3,762,300	USD	3,714,353	2.94
			4,485,176	3.55
Total des obligations à taux variables			9,850,106	7.79
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			109,675,731	86.70
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
Luxembourg				
CANDRIAM ABSOLUTE RETURN EQUITY MARKET NEUTRAL Z C	1,215	EUR	2,513,522	1.99
CANDRIAM BONDS EMERGING DEBT LOCAL CURRENCIES Z C	2,871	USD	3,188,702	2.52
LUMYNA MW TOPS MARKET NEUTRAL UCITS CL B	11,438	EUR	2,174,599	1.72
			7,876,823	6.23
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			7,876,823	6.23
Total Organismes de placement collectif			7,876,823	6.23
Total du portefeuille-titres			117,552,554	92.93
Coût d'acquisition			109,985,887	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam L Multi-Asset Income & Growth

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	49.44
Luxembourg	6.54
France	6.27
Allemagne	6.11
Irlande	5.40
Espagne	4.90
Italie	3.97
Royaume-Uni	3.14
Pays-Bas	2.23
Belgique	1.67
Japon	1.58
Autriche	0.50
Suisse	0.45
Portugal	0.30
Canada	0.24
Danemark	0.18
	92.93

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	18.75
Obligations d'États, Provinces et communes	15.71
Internet et services d'Internet	7.71
Fonds d'investissement	6.23
Électronique et semi-conducteurs	6.04
Industrie pharmaceutique	4.36
Distribution, commerce de détail	4.19
Articles de bureaux et ordinateurs	3.79
Institutions non classifiables	3.03
Électrotechnique	2.82
Services divers	2.71
Industrie agro-alimentaire	1.90
Immobilier	1.71
Télécommunication	1.58
Assurance	1.42
Construction de machines et appareils	1.27
Textile et habillement	1.26
Énergie et eau	1.26
Matériaux de construction	1.07
Services environnementaux et recyclage	0.93
Art graphique, maison d'édition	0.93
Biens de consommation divers	0.88
Industrie automobile	0.75
Transport	0.75
Industries d'emballage	0.53
Soins de santé	0.50
Métaux non ferreux	0.45
Restauration, industrie hôtelière	0.40
	92.93



Candriam L

Candriam L Multi-Asset Premia

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Luxembourg				
SPOTIFY TECH - REGISTERED SHS	229	USD	98,938	0.24
			98,938	0.24
États-Unis d'Amérique				
AFFIRM HOLDINGS INC	1,559	USD	91,688	0.22
AGIO PHARM	1,838	USD	58,326	0.14
APPLOVIN CORP-CLASS A	324	USD	101,324	0.24
AXON ENTERPRISE - REGISTERED	169	USD	96,997	0.23
CARVANA REGISTERED SHS -A-	419	USD	82,287	0.20
COMMSCOPE HOLDING CO INC	22,884	USD	115,138	0.28
GS ACQN HLDG - REGISTERED SHS -A-	855	USD	93,806	0.23
HANESBRANDS INC	12,547	USD	98,631	0.24
INTERACTIVE BROKERS GRO-CL A	571	USD	97,420	0.23
JEFFER FINL GRP --- REGISTERED SHS	1,379	USD	104,407	0.25
LEMONADE INC	2,107	USD	74,635	0.18
LUMEN TECH - REGISTERED SHS	14,871	USD	76,258	0.18
LUMENTUM HOLDINGS INC	1,255	USD	101,745	0.25
NATERA	651	USD	99,520	0.24
PELOTON INTERAC - REGISTERED SHS -A-	10,557	USD	88,697	0.21
SOFI TECH	6,652	USD	98,929	0.24
SPROUTS FARMERS MARKET INC	707	USD	86,759	0.21
TARGA RESOURCES CORP	534	USD	92,051	0.22
TEXAS PACIFIC LAND CORP	68	USD	72,627	0.18
TOAST INC	2,507	USD	88,247	0.21
UBIQUITI NETWORKS - REGISTERED SHS	315	USD	100,973	0.24
UNITED AIRLINES HOLDINGS INC	1,127	USD	105,680	0.25
UPSTART HOLDINGS INC	1,385	USD	82,351	0.20
ZILLW GROUP -C-	1,289	USD	92,178	0.22
			2,200,674	5.31
Total des actions			2,299,612	5.55
Obligations				
Autriche				
AUSTRIAN TBILL ZCP 30-01-25	500,000	EUR	496,387	1.20
			496,387	1.20
Belgique				
BELGIUM 0.80 15-25 22/06A	2,300,000	EUR	2,281,632	5.50
KINGDOM OF BELGIUM ZCP 13-03-25	1,000,000	EUR	990,279	2.39
			3,271,911	7.89
Finlande				
FINLAND TBILL ZCP 13-05-25	1,800,000	EUR	1,777,349	4.29
FINLAND TBILL ZCP 13-08-25	500,000	EUR	490,805	1.18
			2,268,154	5.47
France				
FRANCE 0.00 19-25 25/03U	927,200	EUR	921,602	2.22
FRENCH REPUBLIC ZCP 05-11-25	500,000	EUR	489,608	1.18
FRENCH REPUBLIC ZCP 12-02-25	1,500,000	EUR	1,482,740	3.58
			2,893,950	6.98
Allemagne				
GERMAN TREASURY BILL ZCP 20-08-25	4,000,000	EUR	3,929,463	9.48
GERMANY 0.00 20-25 10/10U	2,300,000	EUR	2,262,339	5.46
			6,191,802	14.93
Italie				
ITALY 1.85 20-25 01/07S	2,300,000	EUR	2,294,046	5.53
			2,294,046	5.53

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam L

Candriam L Multi-Asset Premia

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Luxembourg				
EUROPEAN UNION BILL ZCP 09-05-25	500,000	EUR	493,415 493,415	1.19 1.19
Portugal				
PORUGAL TREASURY BILL ZCP 19-09-25	1,200,000	EUR	1,176,606 1,176,606	2.84 2.84
Espagne				
SPAIN 0.00 20-25 31/01U	2,300,000	EUR	2,295,924	5.54
SPAIN LETRAS DEL TESORO ZCP 09-05-25	1,500,000	EUR	1,474,074 3,769,998	3.55 9.09
États-Unis d'Amérique				
UNITED STATES 2.75 18-25 28/02S	1,000,000	USD	963,491 963,491	2.32 2.32
Total des obligations			23,819,760	57.44
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			26,119,372	62.98
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
Luxembourg				
CANDRIAM ABSOLUTE RETURN EQUITY MARKET NEUTRAL Z C	1,596	EUR	3,302,651	7.96
CANDRIAM BONDS EMERGING MARKETS CORPORATE Z C	1	USD	1,576 3,304,227	0.00 7.97
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			3,304,227	7.97
Total Organismes de placement collectif			3,304,227	7.97
Total du portefeuille-titres			29,423,599	70.95
Coût d'acquisition			29,408,036	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam L

Candriam L Multi-Asset Premia

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Allemagne	14.93
Luxembourg	9.40
Espagne	9.09
Belgique	7.89
États-Unis d'Amérique	7.63
France	6.98
Italie	5.53
Finlande	5.47
Portugal	2.84
Autriche	1.20
	70.95

Répartition économique (en % des actifs nets)

Obligations d'États, Provinces et communes	56.25
Fonds d'investissement	7.97
Banques et autres institutions financières	1.70
Organisations supranationales	1.19
Internet et services d'Internet	1.09
Électronique et semi-conducteurs	0.48
Assurance	0.43
Biotechnologie	0.38
Art graphique, maison d'édition	0.24
Textile et habillement	0.24
Articles de bureaux et ordinateurs	0.23
Distribution, commerce de détail	0.21
Industrie automobile	0.20
Télécommunication	0.18
Immobilier	0.18
	70.95



Candriam L

Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Options

Au 31 décembre 2024, les positions ouvertes sur options et swaptions sont les suivantes :

Candriam L Balanced Asset Allocation

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur d'évaluation (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
392	EURO STOXX 50 20250117 P4600	EUR		34,104	(192,689)
212	HANG SENG CHINA ENT 20250221 C8000	HKD		12,394	12,394
Options vendues					
340	EURO STOXX 50 20250117 P4300	EUR	416,158	(10,200)	74,800
				<u>36,298</u>	<u>(105,495)</u>

Candriam L Conservative Asset Allocation

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur d'évaluation (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
402	EURO STOXX 50 20250117 P4600	EUR		34,974	(197,604)
218	HANG SENG CHINA ENT 20250221 C8000	HKD		12,745	12,745
Options vendues					
380	EURO STOXX 50 20250117 P4300	EUR	465,118	(11,400)	83,600
				<u>36,319</u>	<u>(101,259)</u>

Candriam L Dynamic Asset Allocation

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur d'évaluation (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
20	EURO STOXX 50 20250117 P4600	EUR		1,740	(9,831)
10	HANG SENG CHINA ENT 20250221 C8000	HKD		585	585
Options vendues					
18	EURO STOXX 50 20250117 P4300	EUR	22,032	(540)	3,960
				<u>1,785</u>	<u>(5,286)</u>

Candriam L Multi-Asset Income

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur d'évaluation (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
458	HANG SENG CHINA ENT 20250221 C8000	HKD		26,776	26,776
464	HANG SENG CHINA ENT 20250620 C8500	HKD		66,488	66,488
70	SP 500 INDEX 20250221 C6100	USD		250,121	(321,060)
				<u>343,385</u>	<u>(227,796)</u>

Candriam L Multi-Asset Income & Growth

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur d'évaluation (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
146	HANG SENG CHINA ENT 20250221 C8000	HKD		8,536	8,536
148	HANG SENG CHINA ENT 20250620 C8500	HKD		21,208	21,208
22	SP 500 INDEX 20250221 C6100	USD		78,608	(100,905)
				<u>108,352</u>	<u>(71,161)</u>

Tous les contrats d'options ont été conclus avec la contrepartie J.P. Morgan SE. Veuillez vous référer à la Note 9 concernant les liquidités auprès du courtier se rapportant aux options cotées et à la Note 10 concernant les garanties reçues/constituées pour les options de gré à gré.
L'engagement pour les options achetées n'est pas présenté.



Candriam L

Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Au 31 décembre 2024, les contrats de change à terme ouverts sont les suivants :

Candriam L Balanced Asset Allocation

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
AUD	2,130,540	EUR	1,278,648	18/06/2025	Barclays Bank Ireland Plc	(14,865)
CAD	3,522,713	EUR	2,352,769	18/06/2025	Société Générale	7,836
EUR	1,852,492	JPY	299,570,507	18/06/2025	J.P. Morgan SE	(7,793)
GBP	467,050	EUR	557,421	18/06/2025	Natixis	2,029
JPY	256,499,114	EUR	1,608,466	18/06/2025	Société Générale	(15,413)
USD	7,638,095	EUR	7,215,975	18/06/2025	Natixis	99,177
						70,971

Candriam L Conservative Asset Allocation

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
AUD	1,209,293	EUR	725,760	18/06/2025	Barclays Bank Ireland Plc	(8,438)
CAD	2,077,613	EUR	1,387,608	18/06/2025	Société Générale	4,622
EUR	2,588,789	USD	2,740,796	18/06/2025	Société Générale	(36,129)
EUR	1,861,500	JPY	301,027,269	18/06/2025	J.P. Morgan SE	(7,831)
JPY	403,037,051	EUR	2,527,382	18/06/2025	Société Générale	(24,218)
						(71,994)

Candriam L Dynamic Asset Allocation

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
AUD	145,539	EUR	87,345	18/06/2025	Barclays Bank Ireland Plc	(1,015)
CAD	242,529	EUR	161,981	18/06/2025	Société Générale	540
EUR	92,936	JPY	15,028,875	18/06/2025	J.P. Morgan SE	(391)
GBP	46,058	EUR	54,970	18/06/2025	Natixis	200
USD	140,793	EUR	133,012	18/06/2025	Natixis	1,828
						1,162

Candriam L Multi-Asset Income

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
EUR	36,098,307	USD	38,132,638	18/06/2025	Barclays Bank Ireland Plc	(421,439)
EUR	36,094,812	USD	38,132,638	18/06/2025	Citigroup Global Markets Limited	(424,965)
EUR	8,096,171	JPY	1,308,928,156	18/06/2025	Société Générale	(32,083)
JPY	1,957,746,672	EUR	12,362,417	18/06/2025	Société Générale	(202,432)
USD	5,560,079	EUR	5,250,172	18/06/2025	Natixis	74,846
						(1,006,073)

Candriam L Multi-Asset Income & Growth

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
EUR	9,011,608	USD	9,519,459	18/06/2025	Barclays Bank Ireland Plc	(105,208)
EUR	9,010,735	USD	9,519,459	18/06/2025	Citigroup Global Markets Limited	(106,089)
EUR	2,531,902	JPY	409,338,957	18/06/2025	Société Générale	(10,033)
JPY	621,389,480	EUR	3,923,835	18/06/2025	Société Générale	(64,252)
USD	1,766,498	EUR	1,668,037	18/06/2025	Natixis	23,779
						(261,803)

Veuillez vous référer à la Note 10 concernant les garanties reçues/constituées pour les contrats de change à terme. Ces opérations sur contrats de change à terme sont principalement affectées aux catégories d'actions couvertes contre le risque de change.

Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Futures

Au 31 décembre 2024, les contrats futures ouverts sont les suivants :

Candriam L Balanced Asset Allocation

	Quantité (achat/(vente))	Dénomination	Devise	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
Futures sur indice						
(30)	ZTS MSCI EME /202503	USD	J.P. Morgan SE	1,662,646	58,465	
17	FTSE 100 IND /202503	GBP	J.P. Morgan SE	1,680,471	(32,487)	
29	DJ ST600 HLT /202503	EUR	J.P. Morgan SE	1,582,675	(57,522)	
44	EURO STOXX 50	EUR	J.P. Morgan SE	2,154,231	(44,220)	
46	SP 500 MINI 0325	USD	J.P. Morgan SE	13,063,978	(421,065)	
110	EUX STX SMAL /202503	EUR	J.P. Morgan SE	1,829,685	(37,157)	
395	EURO STOX BA /202503	EUR	J.P. Morgan SE	2,884,290	(58,263)	
(215)	STOXX EUR 60 /202503	EUR	J.P. Morgan SE	5,456,915	142,399	
Futures sur obligations						
21	FGBL BUND 10 0325	EUR	J.P. Morgan SE	2,081,730	(72,523)	
149	EUR BOBL 202503	EUR	J.P. Morgan SE	15,151,065	(211,210)	
(119)	US 10YR NOTE 0325	USD	J.P. Morgan SE	11,251,620	34,020	
						(699,563)

Candriam L Conservative Asset Allocation

	Quantité (achat/(vente))	Dénomination	Devise	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
Futures sur indice						
30	DJ ST600 HLT /202503	EUR	J.P. Morgan SE	1,637,250	(59,505)	
120	EUX STX SMAL /202503	EUR	J.P. Morgan SE	1,996,020	(40,535)	
19	FTSE 100 IND /202503	GBP	J.P. Morgan SE	1,878,173	(36,309)	
26	SP 500 MINI 0325	USD	J.P. Morgan SE	7,383,987	(210,352)	
63	ZTS MSCI EME /202503	USD	J.P. Morgan SE	3,491,557	(121,047)	
399	EURO STOX BA /202503	EUR	J.P. Morgan SE	2,913,498	(58,853)	
(434)	STOXX EUR 60 /202503	EUR	J.P. Morgan SE	11,015,354	287,447	
48	EURO STOXX 50	EUR	J.P. Morgan SE	2,350,070	(48,240)	
Futures sur obligations						
(119)	US 10YR NOTE 0325	USD	J.P. Morgan SE	11,251,620	33,062	
96	FGBL BUND 10 0325	EUR	J.P. Morgan SE	9,516,480	(331,536)	
227	EUR BOBL 202503	EUR	J.P. Morgan SE	23,082,495	(317,980)	
						(903,848)

Candriam L Dynamic Asset Allocation

	Quantité (achat/(vente))	Dénomination	Devise	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
Futures sur indice						
1	FTSE 100 IND /202503	GBP	J.P. Morgan SE	98,851	(1,911)	
1	DJ ST600 HLT /202503	EUR	J.P. Morgan SE	54,575	(1,984)	
2	SP 500 MINI 0325	USD	J.P. Morgan SE	567,999	(21,070)	
2	ZTS MSCI EME /202503	USD	J.P. Morgan SE	110,843	(3,843)	
4	EUX STX SMAL /202503	EUR	J.P. Morgan SE	66,534	(1,351)	
19	EURO STOX BA /202503	EUR	J.P. Morgan SE	138,738	(2,803)	
Futures sur obligations						
(6)	US 10YR NOTE 0325	USD	J.P. Morgan SE	567,309	1,554	
2	FGBL BUND 10 0325	EUR	J.P. Morgan SE	198,260	(6,907)	
4	EUR BOBL 202503	EUR	J.P. Morgan SE	406,740	(5,960)	
						(44,275)

Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Opérations à terme (suite)

Candriam L Multi-Asset Income

	Quantité (achat/(vente))	Dénomination	Devise	Contrepartie	Engagement (en valeur absolue) (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Futures sur indice						
156	ZTS MSCI EME /202503	USD	J.P. Morgan SE	8,645,760	(299,737)	
576	EURO STOX BA /202503	EUR	J.P. Morgan SE	4,205,952	(84,960)	
(37)	SP 500 MINI 0325	USD	J.P. Morgan SE	10,507,982	116,288	
(158)	STOXX EUR 60 /202503	EUR	J.P. Morgan SE	4,010,198	104,647	
242	EUX STX SMAL /202503	EUR	J.P. Morgan SE	4,025,307	(81,746)	
Futures sur obligations						
283	FGBL BUND 10 0325	EUR	J.P. Morgan SE	28,053,790	(977,340)	
(124)	FV CBOT UST 5 0325	USD	J.P. Morgan SE	12,033,568	49,584	
(413)	US 10YR NOTE 0325	USD	J.P. Morgan SE	39,049,738	132,218	
						(1,041,046)

Candriam L Multi-Asset Income & Growth

	Quantité (achat/(vente))	Dénomination	Devise	Contrepartie	Engagement (en valeur absolue) (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Futures sur indice						
4	SP 500 MINI 0325	USD	J.P. Morgan SE	1,135,998	(40,464)	
57	DJ-STOX 600 /202503	EUR	J.P. Morgan SE	2,510,423	(70,965)	
275	EURO STOX BA /202503	EUR	J.P. Morgan SE	2,008,050	(40,563)	
(202)	STOXX EUR 60 /202503	EUR	J.P. Morgan SE	5,126,962	133,789	
156	EUX STX SMAL /202503	EUR	J.P. Morgan SE	2,594,826	(52,696)	
127	ZTS MSCI EME /202503	USD	J.P. Morgan SE	7,038,535	(244,016)	
Futures sur obligations						
(130)	US 10YR NOTE 0325	USD	J.P. Morgan SE	12,291,685	41,022	
(40)	FV CBOT UST 5 0325	USD	J.P. Morgan SE	3,881,796	15,995	
89	FGBL BUND 10 0325	EUR	J.P. Morgan SE	8,822,570	(307,360)	
						(565,258)

Candriam L Multi-Asset Premia

	Quantité (achat/(vente))	Dénomination	Devise	Contrepartie	Engagement (en valeur absolue) (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Futures sur indice						
(9)	CAC40 10 EUR /202501	EUR	J.P. Morgan SE	664,267	(8,028)	
(3)	CBOE VIX FUT /202501	USD	J.P. Morgan SE	50,266	(2,224)	
(2)	EURO STOXX 50	EUR	J.P. Morgan SE	97,920	80	
(2)	FTSE 100 IND /202503	GBP	J.P. Morgan SE	197,702	(1,427)	
1	DJIA MINI FU /202503	USD	J.P. Morgan SE	205,428	(3,626)	
1	EM RUSS 2000 /202503	USD	J.P. Morgan SE	107,685	(430)	
2	SP 500 MINI 0325	USD	J.P. Morgan SE	567,999	(15,275)	
2	DAX INDEX GE /202503	EUR	J.P. Morgan SE	995,457	(6,050)	
3	HANG SENG IN /202501	HKD	J.P. Morgan SE	374,081	(1,685)	
4	NASDAQ 100 E- 0325	USD	J.P. Morgan SE	1,623,345	(51,530)	
4	SPI 200 INDE /202503	AUD	J.P. Morgan SE	487,856	(9,343)	
10	NIKKEI 225 /202503	JPY	J.P. Morgan SE	1,225,720	(7,835)	
12	TOPIX (OSE)	JPY	J.P. Morgan SE	2,053,534	24,825	
75	EUR HY /202503	EUR	J.P. Morgan SE	4,404,603	(1,408)	
135	FTSE DVD IDX /202512	GBP	J.P. Morgan SE	996	43,269	
190	DJ ESTOXX50D 1225	EUR	J.P. Morgan SE	0	803,200	
235	DJ EURO STOX /202612	EUR	J.P. Morgan SE	0	952,528	
Futures sur obligations						
(110)	US 10YR NOTE 0325	USD	J.P. Morgan SE	10,400,657	144,453	
(22)	US ULTRA BD /202503	USD	J.P. Morgan SE	1,849,976	104,720	
(14)	US TBOND 30 0325	USD	J.P. Morgan SE	1,293,976	28,036	
(4)	TU CBOT UST 2 0325	USD	J.P. Morgan SE	771,446	1,708	
2	EURO-OAT-FUT /202503	EUR	J.P. Morgan SE	205,810	(1,980)	
11	JPN 10 YEARS /202503	JPY	J.P. Morgan SE	6,449,368	(21,138)	

Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Opérations à terme (suite)

Candriam L Multi-Asset Premia (suite)

Quantité (achat/(vente))	Dénomination	Devise	Contrepartie	Engagement (en valeur absolue) (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
44	FGBL BUND 10 0325	EUR	J.P. Morgan SE	4,361,720	660
(11)	FV CBOT UST 5 0325	USD	J.P. Morgan SE	1,067,494	1,746
179	KOREA 3YR BO /202503	KRW	J.P. Morgan SE	12,012,426	(49,908)
87	EURO BTP FUT /202503	EUR	J.P. Morgan SE	9,345,540	(198,650)
Opérations à terme sur devises					
(91)	INR/USD- CME /202501	USD	J.P. Morgan SE	5,132,413	20,712
(40)	BRAZIL REAL /202502	USD	J.P. Morgan SE	625,708	4,491
(23)	JPN YEN CURR /202503	USD	J.P. Morgan SE	1,766,181	47,221
(15)	USD/CHF (CME /202503	USD	J.P. Morgan SE	1,995,591	45,063
(5)	USD/AUD (CME /202503	USD	J.P. Morgan SE	298,799	3,380
(4)	USD/ZAR (CME /202503	USD	J.P. Morgan SE	102,501	145
1	EUR/USD (CME /202503	USD	J.P. Morgan SE	124,983	(1,050)
(39)	USD/NZD (CME /202503	USD	J.P. Morgan SE	2,106,901	66,572
21	EUR/JPY (CM /202503	JPY	J.P. Morgan SE	2,627,053	31,934
(32)	USD/GBP (CME /202503	USD	J.P. Morgan SE	2,417,314	39,462
(34)	USD/CAD (CME /202503	USD	J.P. Morgan SE	2,282,702	32,293
(58)	USD/MXN (CME /202503	USD	J.P. Morgan SE	1,344,687	29,324
					2,044,235

Veuillez vous référer à la Note 9 concernant les liquidités auprès du courtier se rapportant aux opérations à terme.

Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats sur différence

Au 31 décembre 2024, les contrats CFD ouverts sont les suivants :

Candriam L Multi-Asset Premia

Quantité	Position longue/ courte	Devise	Sous-jacent	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
3,500	Courte	USD	SCHWAB (CHARLES) CORP	J.P. Morgan SE	250,155	25,032
12,000	Longue	HKD	LINK REIT	UBS Europe SE Frankfurt	49,007	(2,107)
15,000	Longue	JPY	RENESAS ELECTRONICS CORP	UBS Europe SE Frankfurt	188,630	1,896
24,000	Longue	JPY	NISSHIN SEIFUN GROUP INC	UBS Europe SE Frankfurt	271,649	629
17,700	Longue	JPY	RESONAC HOLDINGS CORP	UBS Europe SE Frankfurt	436,683	(4,430)
1,233	Courte	CHF	BUCHER INDUSTRIES AG-REG	Société Générale SA	428,321	3,285
2,000	Courte	JPY	NITORI HOLDINGS CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	229,017	8,428
12	Longue	EUR	HERMES INTERNATIONAL	Société Générale SA	27,864	636
3,606	Longue	CHF	LOGITECH INTERNATIONAL-REG	Société Générale SA	288,342	4,150
7,400	Courte	JPY	SHIMAMURA CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	400,786	(13,242)
1,337	Longue	USD	RESMED INC	J.P. Morgan SE	295,276	(20,923)
1,716	Longue	USD	DISCOVER FINANCIAL SERVICES	J.P. Morgan SE	287,072	(10,201)
3,800	Longue	JPY	NEC CORP	UBS Europe SE Frankfurt	320,365	17,379
900	Courte	JPY	SMC CORP	UBS Europe SE Frankfurt	343,875	11,572
4,800	Longue	JPY	RECRUIT HOLDINGS CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	328,722	10,528
2,400	Longue	JPY	ADVANTEST CORP	UBS Europe SE Frankfurt	135,648	10,581
			INTERCONTINENTAL HOTELS GROU	Société Générale SA	433,411	(610)
3,600	Longue	GBP	DSV A/S	Société Générale SA	307,553	4,224
22,000	Longue	JPY	FUJITSU LIMITED	UBS Europe SE Frankfurt	378,452	(6,445)
27,400	Courte	JPY	KIKKOMAN CORP	UBS Europe SE Frankfurt	296,748	(18,892)
26,500	Longue	JPY	LION CORP	UBS Europe SE Frankfurt	287,001	(11,814)
3,700	Courte	JPY	SOFTBANK GROUP CORP	UBS Europe SE Frankfurt	208,828	(6,343)
6,405	Courte	EUR	BUZZI SPA	Société Générale SA	227,890	9,864
4,644	Longue	EUR	CARL ZEISS MEDITEC AG - BR	Société Générale SA	211,395	(15,975)
160,099	Longue	EUR	KONINKLIJKE KPN NV	Société Générale SA	562,748	(16,170)
140,210	Longue	SEK	TELIA CO AB	Société Générale SA	375,846	2,573
18,237	Courte	EUR	VEOLIA ENVIRONNEMENT	Société Générale SA	494,405	9,301
26,093	Courte	GBP	SMITH & NEPHEW PLC	Société Générale SA	312,876	1,136
1,709	Longue	DKK	GENMAB A/S	Société Générale SA	342,041	11,459
5,238	Longue	CHF	NOVARTIS AG-REG	Société Générale SA	495,083	3,907
2,674	Courte	CHF	BALOISE HOLDING AG - REG	Société Générale SA	467,583	(570)
9,771	Longue	EUR	STMICROELECTRONICS NV	Société Générale SA	237,191	(1,026)
146,475	Courte	GBP	BT GROUP PLC	Société Générale SA	255,197	9,921
518	Longue	CHF	LONZA GROUP AG-REG	Société Générale SA	295,748	(5,520)
672	Courte	CHF	SWISS LIFE HOLDING AG-REG	Société Générale SA	500,966	(7,447)
3,607	Longue	GBP	NEXT PLC	Société Générale SA	414,360	(15,531)
113,866	Longue	GBP	KINGFISHER PLC	Société Générale SA	342,507	(12,119)
11,315	Longue	EUR	ACS ACTIVIDADES CONS Y SERV	Société Générale SA	548,099	4,073
136,757	Longue	GBP	SAINSBURY (J) PLC	Société Générale SA	452,549	(4,631)
9,870	Longue	GBP	ADMIRAL GROUP PLC	Société Générale SA	315,630	1,433
1,710	Longue	EUR	FINANCIERE DE TUBIZE	Société Générale SA	243,162	2,736
16,247	Courte	SEK	GETINGE AB-B SHS	Société Générale SA	257,802	(10,650)
3,614	Longue	EUR	WOLTERS KLUWER	Société Générale SA	579,686	(12,649)
9,457	Courte	GBP	ANGLO AMERICAN PLC	Société Générale SA	270,396	8,293
44,423	Courte	EUR	BPER BANCA SPA	Société Générale SA	272,491	7,285
18,545	Courte	NOK	AKER BP ASA	Société Générale SA	349,596	(2,838)
7,198	Longue	EUR	ARCADIS NV	Société Générale SA	423,242	(11,517)
5,065	Courte	EUR	PUBLICIS GROUPE	Société Générale SA	521,695	16,715
39,295	Longue	GBP	UNITED UTILITIES GROUP PLC	Société Générale SA	499,742	(13,545)
3,356	Longue	GBP	GSK PLC	Société Générale SA	54,655	1,096
19,012	Longue	EUR	FREENET AG	Société Générale SA	523,590	(15,590)
24,440	Courte	GBP	ENTAIN PLC	Société Générale SA	203,135	22,643
5,231	Longue	NOK	BAKKAFROST P/F	Société Générale SA	281,999	(11,342)
7,518	Courte	EUR	BASF SE	Société Générale SA	319,214	9,924
2,274	Longue	DKK	PANDORA A/S	Société Générale SA	401,604	11,283
1,153	Longue	EUR	ADIDAS AG	Société Générale SA	273,030	(7,149)
2,612	Longue	EUR	NEMETSCHEK SE	Société Générale SA	244,483	1,959
5,861	Longue	EUR	HENKEL AG & CO KGAA VOR-PREF	Société Générale SA	496,427	(3,751)

Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats sur différence (suite)

Candriam L Multi-Asset Premia (suite)

Quantité	Position	Devise	Sous-jacent	Contrepartie	Engagement (en valeur absolue) (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
1,090	Courte	EUR	DR ING HC F PORSCHE AG	Société Générale SA	63,678	894
443	Longue	EUR	ASML HOLDING NV	Société Générale SA	300,664	(4,120)
3,826	Courte	DKK	COLOPLAST-B	Société Générale SA	403,366	23,703
2,952	Longue	EUR	LEG IMMOBILIEN SE	Société Générale SA	241,474	649
14,912	Courte	SEK	SAGAX AB-B	Société Générale SA	294,812	2,346
10,346	Longue	GBP	BRITISH LAND CO PLC	Société Générale SA	45,098	200
9,343	Longue	EUR	KION GROUP AG	Société Générale SA	297,668	(7,101)
15,069	Courte	GBP	PERSIMMON PLC	Société Générale SA	218,344	6,835
43,981	Longue	GBP	PRUDENTIAL PLC	Société Générale SA	338,847	(957)
497,043	Longue	GBP	VODAFONE GROUP PLC	Société Générale SA	410,596	(601)
70,251	Courte	GBP	B&M EUROPEAN VALUE RETAIL SA	Société Générale SA	311,830	(3,144)
9,969	Longue	EUR	NN GROUP NV	Société Générale SA	419,396	(1,396)
5,601	Longue	EUR	ZALANDO SE	Société Générale SA	181,416	(10,530)
5,461	Courte	EUR	KBC GROUP NV	Société Générale SA	407,063	(8,956)
45,156	Courte	SEK	SVENSKA HANDELSBANKEN-A SHS	Société Générale SA	450,711	(1,184)
11,990	Courte	EUR	SPIE SA	Société Générale SA	360,180	(240)
84,574	Longue	EUR	NOKIA OYJ	Société Générale SA	361,512	1,099
5,577	Courte	EUR	AXA SA	Société Générale SA	191,403	(2,008)
13,488	Courte	NOK	FRONTLINE PLC	Société Générale SA	179,546	0
2,591	Courte	EUR	ESSILORLUXOTTICA	Société Générale SA	610,440	(3,887)
680	Courte	EUR	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Société Générale SA	432,140	(2,924)
3,893	Courte	EUR	PERNOD RICARD SA	Société Générale SA	424,337	12,068
3,951	Courte	EUR	VINCI SA	Société Générale SA	394,073	237
3,236	Longue	EUR	SEB SA	Société Générale SA	283,150	(7,281)
7,113	Courte	EUR	AMUNDI SA	Société Générale SA	456,655	1,423
4,894	Longue	EUR	EURAZEON SE	Société Générale SA	352,123	11,012
21,752	Courte	EUR	GRIFOLS SA	Société Générale SA	198,987	12,268
2,006	Courte	EUR	THALES SA	Société Générale SA	278,132	(1,805)
464	Longue	EUR	ASM INTERNATIONAL NV	Société Générale SA	259,283	8,630
1,453	Courte	EUR	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	Société Générale SA	274,181	4,286
7,964	Longue	DKK	DEMAN T A/S	Société Générale SA	282,153	(4,913)
6,516	Longue	DKK	ORSTED A/S	Société Générale SA	283,280	(14,068)
9,187	Longue	EUR	ASR NEDERLAND NV	Société Générale SA	420,581	8,728
20,996	Longue	EUR	GLANBIA PLC	Société Générale SA	279,877	(1,680)
7,934	Courte	EUR	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	Société Générale SA	382,816	18,486
107,658	Courte	EUR	ITALGAS SPA	Société Générale SA	582,430	1,077
51,172	Longue	NOK	NORSK HYDRO ASA	Société Générale SA	272,123	(9,050)
31,963	Courte	GBP	NATIONAL GRID PLC	Société Générale SA	367,258	(5,490)
13,714	Longue	SEK	ESSITY AKTIEBOLAG-B	Société Générale SA	354,432	(4,435)
4,718	Courte	EUR	DELIVERY HERO SE	Société Générale SA	127,952	11,889
18,541	Courte	SEK	INDUSTRIVARDEN AB-C SHS	Société Générale SA	565,718	12,316
18,342	Courte	SEK	VOLVO AB-B SHS	Société Générale SA	430,596	10,100
1,825	Courte	SEK	SKANDINAViska ENSKILDA BAN-A	Société Générale SA	24,157	566
37,518	Courte	SEK	SECURITAS AB-B SHS	Société Générale SA	448,911	2,459
1,556	Longue	EUR	BIOMERIEUX	Société Générale SA	161,046	3,579
67,387	Longue	EUR	AIB GROUP PLC	Société Générale SA	359,173	(1,685)
18,472	Longue	DKK	AMBU A/S-B	Société Générale SA	257,613	(5,450)
9,103	Courte	EUR	SIEMENS HEALTHINEERS AG	Société Générale SA	466,074	23,486
17,021	Longue	GBP	ASSOCIATED BRITISH FOODS PLC	Société Générale SA	420,584	(12,970)
238,536	Longue	GBP	M&G PLC	Société Générale SA	570,807	(1,443)
5,677	Courte	CHF	BC VAUDOISE - REG SHS	Société Générale SA	505,120	3,025
58,551	Courte	EUR	DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	Société Générale SA	352,360	8,431
3,767	Courte	EUR	SIEMENS ENERGY AG	Société Générale SA	189,781	2,712
66,999	Courte	GBP	BP PLC	Société Générale SA	318,464	(6,402)
17,060	Longue	EUR	INPOST SA	Société Générale SA	281,661	3,241
14,364	Courte	EUR	TECHNIP ENERGIES NV	Société Générale SA	369,155	3,735
34,878	Courte	SEK	HEXAGON AB-B SHS	Société Générale SA	321,909	1,677
13,317	Courte	EUR	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	Société Générale SA	329,196	(4,128)
13,754	Courte	EUR	SAMPO OYJ-A SHS	Société Générale SA	541,633	3,576
79,644	Longue	EUR	AEGON LTD	Société Générale SA	455,564	(2,071)

Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats sur différence (suite)

Candriam L Multi-Asset Premia (suite)

Quantité	Position	Devise longue/ courte	Sous-jacent	Contrepartie	Engagement (en valeur absolue) (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
3,450	Longue	EUR	ACCIONA SA	Société Générale SA	375,015	(7,935)
490	Longue	EUR	UCB SA	Société Générale SA	94,178	3,283
45,100	Longue	JPY	RAKUTEN GROUP INC	UBS Europe SE Frankfurt	238,027	(3,785)
21,900	Courte	JPY	OTSUKA CORP	UBS Europe SE Frankfurt	485,667	17,679
19,300	Courte	JPY	ABC-MART INC	UBS Europe SE Frankfurt	378,436	(5,162)
			TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	495,844	(7,583)
66,700	Longue	SGD	SINGAPORE EXCHANGE LTD	UBS Europe SE Frankfurt	601,535	2,078
130,500	Longue	HKD	BOC HONG KONG HOLDINGS LTD	UBS Europe SE Frankfurt	404,786	9,815
44,600	Longue	JPY	JFE HOLDINGS INC	UBS Europe SE Frankfurt	487,686	9,860
26,700	Longue	JPY	SEIKO EPSON CORP	UBS Europe SE Frankfurt	471,772	18,788
14,700	Longue	JPY	T&D HOLDINGS INC	UBS Europe SE Frankfurt	262,450	4,402
10,400	Courte	JPY	SEGA SAMMY HOLDINGS INC	UBS Europe SE Frankfurt	196,575	(28,183)
			OVERSEA-CHINESE BANKING CORP	UBS Europe SE Frankfurt	606,093	10,969
51,300	Longue	SGD	BANDAI NAMCO HOLDINGS INC	UBS Europe SE Frankfurt	413,337	(62,116)
30,629	Longue	AUD	BRAMBLES LTD	UBS Europe SE Frankfurt	352,358	2,268
10,800	Courte	JPY	FUKUOKA FINANCIAL GROUP INC	UBS Europe SE Frankfurt	261,805	20,906
90,819	Courte	AUD	APA GROUP	UBS Europe SE Frankfurt	378,492	19,973
14,300	Longue	JPY	TIS INC	UBS Europe SE Frankfurt	328,373	(1,027)
17,500	Longue	JPY	SOMPO HOLDINGS INC	UBS Europe SE Frankfurt	442,933	1,936
1,900	Courte	JPY	DAI-ICHI LIFE HOLDINGS INC	UBS Europe SE Frankfurt	49,444	697
15,800	Longue	JPY	KDDI CORP	UBS Europe SE Frankfurt	489,517	8,474
62,000	Courte	HKD	SITC INTERNATIONAL HOLDINGS	UBS Europe SE Frankfurt	159,553	131
9,959	Courte	AUD	MINERAL RESOURCES LTD	UBS Europe SE Frankfurt	203,950	12,124
48,029	Courte	AUD	TREASURY WINE ESTATES LTD	UBS Europe SE Frankfurt	325,372	3,453
15,400	Courte	JPY	NEXON CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	224,888	(25,077)
			CAN APARTMENT PROP REAL ESTA	UBS Europe SE Frankfurt	20,438	746
714	Courte	CAD	REA GROUP LTD	UBS Europe SE Frankfurt	390,605	(24,142)
12,900	Courte	JPY	RYOHIN KEIKAKU CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	285,206	(24,097)
34,000	Courte	JPY	IIDA GROUP HOLDINGS CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	497,342	(22,160)
1,100	Courte	JPY	KEYENCE CORP	UBS Europe SE Frankfurt	436,852	4,652
1,100	Courte	JPY	MARUWA CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	326,811	(27,825)
1,100	Courte	JPY	YAMATO KOGYO CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	50,181	890
126,252	Courte	NZD	AUCKLAND INTL AIRPORT LTD	UBS Europe SE Frankfurt	594,272	(43,719)
45,500	Longue	HKD	SWIRE PACIFIC LTD - CL A	UBS Europe SE Frankfurt	398,508	22,116
164,000	Courte	HKD	SINO LAND CO	UBS Europe SE Frankfurt	160,051	(1,246)
170,671	Longue	AUD	MEDIBANK PRIVATE LTD	UBS Europe SE Frankfurt	386,764	(2,780)
8,985	Courte	CAD	RESTAURANT BRANDS INTERN	UBS Europe SE Frankfurt	565,254	28,594
4,000	Courte	JPY	ORACLE CORP JAPAN	UBS Europe SE Frankfurt	372,498	(2,014)
			COSMO ENERGY HOLDINGS CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	170,309	(8,500)
141,100	Longue	JPY	OJI HOLDINGS CORP	UBS Europe SE Frankfurt	523,774	44,629
45,800	Courte	JPY	JAPAN POST BANK CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	420,600	(342)
16,300	Courte	JPY	JAPAN POST INSURANCE CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	291,166	27,404
7,800	Longue	JPY	WEST JAPAN RAILWAY CO	UBS Europe SE Frankfurt	134,059	(1,483)
19,400	Courte	JPY	ORIENTAL LAND CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	407,934	4,994
5,153	Courte	AUD	RIO TINTO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	361,907	23,978
4,598	Courte	AUD	SANTOS LTD	UBS Europe SE Frankfurt	18,365	(137)
30,150	Longue	AUD	WESTPAC BANKING CORP	UBS Europe SE Frankfurt	582,647	1,267
7,018	Longue	CAD	CAN IMPERIAL BK OF COMMERCE	UBS Europe SE Frankfurt	428,502	(894)
10,135	Longue	CAD	EMPIRE CO LTD 'A'	UBS Europe SE Frankfurt	298,691	1,612
18,263	Courte	CAD	GREAT-WEST LIFE CO INC	UBS Europe SE Frankfurt	584,588	12,845
34,196	Longue	AUD	COLES GROUP LTD	UBS Europe SE Frankfurt	386,237	(506)
477,300	Courte	JPY	SOFTBANK CORP	UBS Europe SE Frankfurt	583,357	(9,189)
8,800	Courte	JPY	RAKUTEN BANK LTD	UBS Europe SE Frankfurt	239,008	(859)
3,970	Longue	CAD	IA FINANCIAL CORP INC	UBS Europe SE Frankfurt	355,401	(4,138)
4,508	Courte	CAD	QUEBECOR INC -CL B	UBS Europe SE Frankfurt	95,351	5,242
4,076	Courte	CAD	ROYAL BANK OF CANADA	UBS Europe SE Frankfurt	474,368	9,073
10,596	Longue	CAD	TORONTO-DOMINION BANK	UBS Europe SE Frankfurt	544,510	(6,426)
13,000	Courte	JPY	OBIC CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	374,888	19,911

Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats sur différence (suite)

Candriam L Multi-Asset Premia (suite)

Quantité	Position	Devise	Sous-jacent	Contrepartie	Engagement (en valeur absolue) (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
138,100	Courte	SGD	SINGAPORE TECH ENGINEERING	UBS Europe SE Frankfurt	455,559	(12,808)
247,555	Longue	AUD	TELSTRA GROUP LTD	UBS Europe SE Frankfurt	593,558	3,019
44,800	Courte	JPY	ASAHI GROUP HOLDINGS LTD	UBS Europe SE Frankfurt	456,151	(11,075)
12,100	Longue	JPY	ASICS CORP	UBS Europe SE Frankfurt	231,235	636
16,600	Longue	JPY	CANON MARKETING JAPAN INC	UBS Europe SE Frankfurt	527,359	30,862
20,300	Longue	JPY	BROTHER INDUSTRIES LTD	UBS Europe SE Frankfurt	336,485	3,101
75,800	Longue	JPY	DAIWA SECURITIES GROUP INC	UBS Europe SE Frankfurt	488,133	7,993
4,500	Courte	JPY	FUJIKURA LTD	UBS Europe SE Frankfurt	181,063	(23,809)
3,900	Courte	JPY	IHI CORP	UBS Europe SE Frankfurt	223,136	(30,602)
27,800	Courte	JPY	ISUZU MOTORS LTD	UBS Europe SE Frankfurt	368,727	(19,154)
800	Courte	JPY	KAWASAKI KISEN KAISHA LTD	UBS Europe SE Frankfurt	11,083	(1,192)
3,000	Courte	JPY	KINTETSU GROUP HOLDINGS CO	LUBS Europe SE Frankfurt	61,018	(2,343)
36,700	Longue	JPY	PANASONIC HOLDINGS CORP	UBS Europe SE Frankfurt	370,520	39,736
46,400	Longue	JPY	KYOCERA CORP	UBS Europe SE Frankfurt	449,205	10,162
4,300	Longue	JPY	MITSUBISHI ESTATE CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	58,143	2,005
11,800	Courte	JPY	IMITSU & CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	240,076	(7,618)
37,500	Longue	JPY	NGK INSULATORS LTD	UBS Europe SE Frankfurt	463,856	8,292
21,600	Courte	JPY	NIPPON STEEL CORP	UBS Europe SE Frankfurt	422,340	(15,479)
42,100	Longue	JPY	RICOH CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	468,628	10,210
13,900	Courte	JPY	ROHTO PHARMACEUTICAL CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	245,775	737
12,900	Longue	JPY	SANWA HOLDINGS CORP	UBS Europe SE Frankfurt	348,937	(8,949)
26,600	Longue	JPY	SHIONOGI & CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	362,699	13,447
11,900	Longue	JPY	SHISEIDO CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	203,758	5,141
17,500	Courte	JPY	SHIMADZU CORP	UBS Europe SE Frankfurt	479,709	(19,823)
16,900	Courte	JPY	CREDIT SAISON CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	384,027	(10,196)
32,900	Longue	JPY	SANTEN PHARMACEUTICAL CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	327,202	(17,645)
6,900	Courte	JPY	SUMITOMO FORESTRY CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	224,461	25,661
9,600	Courte	JPY	TOHO CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	363,025	22,089
900	Longue	JPY	TOKYO ELECTRON LTD	UBS Europe SE Frankfurt	133,751	1,825
10,700	Courte	JPY	ASTELLAS PHARMA INC	UBS Europe SE Frankfurt	100,892	2,993
48,700	Longue	JPY	AZBIL CORP	UBS Europe SE Frankfurt	367,332	3,256
9,300	Courte	JPY	YAMAZAKI BAKING CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	168,211	(7,106)
471,700	Courte	JPY	NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	UBS Europe SE Frankfurt	457,963	(8,310)
52,200	Longue	JPY	YAMAHA CORP	UBS Europe SE Frankfurt	362,297	7,592
5,200	Courte	JPY	BAYCURRENT INC	UBS Europe SE Frankfurt	169,990	8,254
10,041	Courte	NZD	FISHER & PAYKEL HEALTHCARE C	UBS Europe SE Frankfurt	208,610	(2,319)
18,200	Longue	SGD	DBS GROUP HOLDINGS LTD	UBS Europe SE Frankfurt	563,270	10,462
27,427	Courte	AUD	REECE LTD	UBS Europe SE Frankfurt	367,016	50,395
170,200	Longue	SGD	CAPITALAND INVESTMENT LTD/SI	UBS Europe SE Frankfurt	315,665	(14,117)
16,400	Courte	JPY	KOKUSAI ELECTRIC CORP	UBS Europe SE Frankfurt	216,162	29,179
8,028	Courte	AUD	SGH LTD	UBS Europe SE Frankfurt	221,335	5,932
1,530	Longue	CAD	SHOPIFY INC - CLASS A	UBS Europe SE Frankfurt	157,176	(6,225)
961	Longue	USD	UNITED THERAPEUTICS CORP	J.P. Morgan SE	327,455	(15,185)
1,110	Courte	USD	TELEDYNE TECHNOLOGIES INC	J.P. Morgan SE	497,522	13,880
1,068	Longue	USD	EVEREST GROUP LTD	J.P. Morgan SE	373,836	(17,223)
1,745	Courte	USD	CHARLES RIVER LABORATORIES	J.P. Morgan SE	311,084	28,311
10,447	Courte	USD	VERIZON COMMUNICATIONS INC	J.P. Morgan SE	403,453	23,782
2,090	Longue	USD	DAVITA INC	J.P. Morgan SE	301,844	(25,698)
7,008	Courte	USD	US BANCORP	J.P. Morgan SE	323,701	30,674
2,808	Courte	USD	3M CO	J.P. Morgan SE	350,058	9,070
4,010	Longue	USD	SKYWORKS SOLUTIONS INC	J.P. Morgan SE	343,416	(3,938)
1,329	Longue	USD	COMCAST CORP-CLASS A	J.P. Morgan SE	48,167	(6,311)
1,445	Longue	USD	DECKERS OUTDOOR CORP	J.P. Morgan SE	283,404	1,724
924	Longue	USD	ROYAL CARIBBEAN CRUISES LTD	J.P. Morgan SE	205,850	(14,173)
6,937	Courte	USD	MICROCHIP TECHNOLOGY INC	J.P. Morgan SE	384,198	62,030
375	Longue	USD	CHENIERE ENERGY INC	J.P. Morgan SE	77,814	(1,900)
5,435	Courte	USD	REALTY INCOME CORP	J.P. Morgan SE	280,332	16,859
2,292	Courte	USD	DIGITAL REALTY TRUST INC	J.P. Morgan SE	392,506	30,719
931	Longue	USD	AMERIPRISE FINANCIAL INC	J.P. Morgan SE	478,699	(27,122)

Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats sur différence (suite)

Candriam L Multi-Asset Premia (suite)

Quantité	Position longue/ courte	Devise	Sous-jacent	Contrepartie	Engagement (en valeur absolue) (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
18,799	Courte	USD	AT&T INC	J.P. Morgan SE	413,378	2,119
761	Longue	USD	WEST PHARMACEUTICAL SERVICES	J.P. Morgan SE	240,727	3,701
3,070	Longue	USD	DEXCOM INC	J.P. Morgan SE	230,569	(3,720)
1,005	Longue	USD	FIRST SOLAR INC	J.P. Morgan SE	171,049	(28,713)
736	Longue	USD	LULULEMON ATHLETICA INC	J.P. Morgan SE	271,805	27,995
134	Longue	USD	MERCADOLIBRE INC	J.P. Morgan SE	220,047	(29,078)
23,030	Courte	USD	INVESCO LTD	J.P. Morgan SE	388,763	15,368
3,837	Longue	USD	CARDINAL HEALTH INC	J.P. Morgan SE	438,244	(14,851)
6,752	Courte	USD	EQT CORP	J.P. Morgan SE	300,661	(12,006)
2,530	Longue	USD	FORTINET INC	J.P. Morgan SE	230,840	(3,157)
8,292	Courte	USD	SS C TECHNOLOGIERS HOLDINGS	J.P. Morgan SE	606,825	5,648
899	Longue	USD	INSULET CORP	J.P. Morgan SE	226,656	(4,390)
2,655	Longue	USD	CBRE GROUP INC - A	J.P. Morgan SE	336,625	(15,490)
5,515	Longue	USD	APTV IRISH HOLDINGS LTD	J.P. Morgan SE	308,158	6,823
1,727	Longue	USD	TARGA RESOURCES CORP	J.P. Morgan SE	297,701	(23,848)
308	Longue	USD	SERVICENOW INC	J.P. Morgan SE	315,323	(1,556)
658	Courte	USD	ATLASSIAN CORPORATION PL	J.P. Morgan SE	154,654	18,859
1,012	Longue	USD	WORKDAY INC-CLASS A	J.P. Morgan SE	252,174	(2,673)
7,450	Longue	USD	NORWEGIAN CRUISE LINE HOLDING	J.P. Morgan SE	185,117	(14,143)
2,429	Courte	USD	DIAMONDBACK ENERGY INC	J.P. Morgan SE	384,300	20,171
2,617	Longue	USD	ZOETIS INC	J.P. Morgan SE	411,770	(35,994)
2,308	Courte	USD	CDW CORP/DE	J.P. Morgan SE	387,913	18,645
5,259	Longue	USD	SYNCHRONY FINANCIAL	J.P. Morgan SE	330,116	(11,312)
1,204	Longue	USD	ELEVANCE HEALTH INC	J.P. Morgan SE	428,929	(42,583)
1,624	Longue	USD	GODADDY INC - CLASS A	J.P. Morgan SE	309,540	(1,958)
17,155	Courte	USD	KRAFT HEINZ CO/THE	J.P. Morgan SE	508,769	15,420
1,240	Courte	USD	ANSYS INC	J.P. Morgan SE	403,949	13,115
2,094	Longue	USD	ALPHABET INC-CL A	J.P. Morgan SE	382,805	33,783
659	Courte	USD	CHARTER COMMUNICATIONS INC-A	J.P. Morgan SE	218,141	28,571
699	Courte	USD	COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNE	J.P. Morgan SE	51,850	(277)
1,740	Longue	USD	TWILIO INC - A	J.P. Morgan SE	181,612	2,747
6,521	Courte	USD	CVS HEALTH CORP	J.P. Morgan SE	282,692	83,404
3,098	Courte	USD	SCHLUMBERGER LTD	J.P. Morgan SE	114,705	13,315
1,978	Longue	USD	OKTA INC	J.P. Morgan SE	150,523	(4,854)
998	Courte	USD	CARVANA CO	J.P. Morgan SE	195,995	39,127
2,094	Courte	USD	ROKU INC	J.P. Morgan SE	150,331	7,848
1,483	Courte	USD	BROADCOM INC	J.P. Morgan SE	332,032	(89,568)
1,435	Longue	USD	DAYFORCE INC	J.P. Morgan SE	100,665	(12,126)
2,305	Longue	USD	DOCUSIGN INC	J.P. Morgan SE	200,204	17,739
2,647	Courte	USD	DELL TECHNOLOGIES -C	J.P. Morgan SE	294,583	25,258
53,031	Courte	EUR	ORANGE	J.P. Morgan SE	510,582	9,419
5,403	Courte	USD	DYNATRACE INC	J.P. Morgan SE	283,586	11,651
1,034	Courte	USD	DATADOG INC - CLASS A	J.P. Morgan SE	142,683	9,976
3,846	Courte	USD	CARLYLE GROUP INC/THE	J.P. Morgan SE	187,527	8,430
10,102	Courte	USD	EQUITABLE HOLDINGS INC	J.P. Morgan SE	460,175	(111)
2,722	Longue	USD	HOWMET AEROSPACE INC	J.P. Morgan SE	287,499	(19,328)
1,103	Courte	USD	AON PLC-CLASS A	J.P. Morgan SE	382,572	23,678
2,632	Longue	USD	ENPHASE ENERGY INC	J.P. Morgan SE	174,569	(16,796)
535	Courte	USD	MONGODB INC	J.P. Morgan SE	120,283	50,279
3,349	Courte	USD	EXXON MOBIL CORP	J.P. Morgan SE	347,901	28,006
371	Longue	USD	METTLER-TOLEDO INTERNATIONAL	J.P. Morgan SE	438,421	(14,493)
2,307	Longue	USD	CRH PLC	J.P. Morgan SE	206,126	(20,720)
8,397	Courte	USD	BENTLEY SYSTEMS INC-CLASS B	J.P. Morgan SE	378,696	23,651
793	Courte	USD	VERISIGN INC	J.P. Morgan SE	158,493	(9,355)
1,620	Courte	USD	DOORDASH INC - A	J.P. Morgan SE	262,438	13,090
2,033	Longue	USD	AIRBNB INC-CLASS A	J.P. Morgan SE	257,998	(11,838)
23,871	Longue	USD	HOST HOTELS & RESORTS INC	J.P. Morgan SE	403,882	(23,020)
8,595	Courte	USD	APA CORP	J.P. Morgan SE	191,655	(6,441)

Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats sur différence (suite)

Candriam L Multi-Asset Premia (suite)

Quantité	Position Devise longue/ courte	Sous-jacent	Contrepartie	Engagement (en valeur absolue) (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
419	Courte USD	COINBASE GLOBAL INC -CLASS A	J.P. Morgan SE	100,471	22,495
757	Longue USD	SEAGATE TECHNOLOGY HOLDINGS	J.P. Morgan SE	63,097	(11,426)
4,100	Longue USD	LIBERTY MEDIA CORP-LIB-NEW-C	J.P. Morgan SE	366,882	13,040
4,624	Courte USD	GLOBAL-E ONLINE LTD	J.P. Morgan SE	243,502	(9,279)
3,413	Longue USD	AKAMAI TECHNOLOGIES INC	J.P. Morgan SE	315,262	(8,521)
1,303	Longue USD	ADVANCED MICRO DEVICES	J.P. Morgan SE	151,994	(23,857)
307	Courte USD	APPLOVIN CORP-CLASS A	J.P. Morgan SE	96,008	5,517
1,300	Longue USD	PALO ALTO NETWORKS INC	J.P. Morgan SE	228,438	(16,284)
1,834	Longue USD	APPLIED MATERIALS INC	J.P. Morgan SE	288,038	(29,388)
10,168	Courte USD	RIVIAN AUTOMOTIVE INC-A	J.P. Morgan SE	130,598	(11,808)
1,895	Longue USD	AUTOMATIC DATA PROCESSING	J.P. Morgan SE	535,706	(19,532)
2,583	Courte USD	BECTON DICKINSON AND CO	J.P. Morgan SE	565,915	(10,016)
1,298	Longue USD	CADENCE DESIGN SYS INC	J.P. Morgan SE	376,627	(12,120)
1,049	Longue USD	CARLISLE COS INC	J.P. Morgan SE	373,649	(70,312)
898	Longue USD	APOLLO GLOBAL MANAGEMENT INC	J.P. Morgan SE	143,229	(6,227)
7,567	Courte USD	CISCO SYSTEMS INC	J.P. Morgan SE	432,609	770
204	Longue USD	COLGATE-PALMOLIVE CO	J.P. Morgan SE	17,910	(1,221)
5,967	Courte USD	FMC CORP	J.P. Morgan SE	280,112	60,280
7,786	Longue USD	HF SINCLAIR CORP	J.P. Morgan SE	263,544	(43,483)
3,501	Courte USD	GENUINE PARTS CO	J.P. Morgan SE	394,763	30,842
10,946	Courte USD	HALLIBURTON CO	J.P. Morgan SE	287,418	19,887
3,013	Courte USD	HUNT (JB) TRANSPRT SVCS INC	J.P. Morgan SE	496,570	47,899
1,008	Longue USD	IDEXX LABORATORIES INC	J.P. Morgan SE	402,460	(22,193)
4,782	Courte USD	DRAFTKINGS INC-CL A	J.P. Morgan SE	171,792	29,743
1,976	Courte USD	INTL BUSINESS MACHINES CORP	J.P. Morgan SE	419,492	15,808
611	Longue USD	KLA CORP	J.P. Morgan SE	371,804	(17,912)
3,223	Longue USD	MICRON TECHNOLOGY INC	J.P. Morgan SE	261,949	(48,261)
1,150	Longue USD	MICROSOFT CORP	J.P. Morgan SE	468,107	(14,573)
7,363	Longue USD	EBAY INC	J.P. Morgan SE	440,500	(22,821)
1,646	Courte USD	ORACLE CORP	J.P. Morgan SE	264,886	28,275
1,145	Courte USD	ROPER TECHNOLOGIES INC	J.P. Morgan SE	574,822	47,603
13,245	Courte USD	PFIZER INC	J.P. Morgan SE	339,343	(8,292)
2,097	Longue USD	QUALCOMM INC	J.P. Morgan SE	311,097	(14,516)
3,657	Courte USD	ROBLOX CORP -CLASS A	J.P. Morgan SE	204,340	(15,444)
1,787	Courte USD	TELEFLEX INC	J.P. Morgan SE	307,147	24,495
936	Longue USD	VERTEX PHARMACEUTICALS INC	J.P. Morgan SE	364,005	(59,729)
1,264	Longue USD	WILLIAMS-SONOMA INC	J.P. Morgan SE	226,043	9,521
980	Courte USD	ZEBRA TECHNOLOGIES CORP-CL A	J.P. Morgan SE	365,520	22,848
10,818	Courte USD	AMENTUM HOLDINGS INC	J.P. Morgan SE	219,703	29,123
5,706	Courte USD	SUPER MICRO COMPUTER INC	J.P. Morgan SE	167,956	75,309
3,951	Longue USD	LAM RESEARCH CORP	J.P. Morgan SE	275,597	(22,899)
					335,678

Veuillez vous référer à la Note 9 concernant les liquidités auprès du courtier se rapportant aux contrats sur différence (CFD).



Candriam L

Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Credit Default Swap (« CDS »)

Au 31 décembre 2024, les positions ouvertes sur « credit default swaps » sont les suivantes :

Candriam L Multi-Asset Premia

Description/sous-jacent	Contrepartie	Notionnel	Maturité	Devise	Protection Achat/Vente	Spread	Non réalisé (en EUR)
ITRAXX XOVER S38 V2 MKT	BNP Paribas Paris	2,959,980	20/12/2027	EUR	Sell	0.05	243,272 243,272

Pour plus de détails concernant les garanties, veuillez vous référer à la Note 10 dans la section « Autres notes aux états financiers ».



Autres notes aux états financiers

Note 1 - Généralité

Candriam L (ci-après dénommée la « SICAV ») est une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois. Elle a été constituée à Luxembourg le 17 décembre 2013 pour une durée illimitée, conformément à la législation du Grand-Duché de Luxembourg. La SICAV est soumise aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (ci-après dénommée la « Loi du 10 août 1915 ») pour autant qu'elle n'en soit pas exemptée par la Loi, telle que modifiée.

Son capital minimum est de 1.250.000. EUR

La SICAV est soumise à la partie I de la loi du 17 décembre 2010 concernant les Organismes de Placement Collectif (« OPC »), telle que modifiée.

Les compartiments suivants sont actuellement disponibles aux investisseurs :

Compartiments

	Devise de référence
Candriam L Balanced Asset Allocation	EUR
Candriam L Conservative Asset Allocation	EUR
Candriam L Dynamic Asset Allocation	EUR
Candriam L Multi-Asset Income	EUR
Candriam L Multi-Asset Income & Growth	EUR
Candriam L Multi-Asset Premia	EUR

La SICAV est un fonds à compartiments, c'est-à-dire qu'elle est composée de plusieurs compartiments, chacun d'entre eux représentant un ensemble spécifique d'actifs et d'engagements et correspondant à une politique d'investissement distincte.

La structure de compartiments multiples offre aux investisseurs l'avantage de pouvoir choisir entre différents compartiments, mais aussi de pouvoir ensuite passer d'un compartiment à un autre. Dans chaque compartiment, la SICAV peut émettre des actions nominatives de différentes catégories, avec des droits et des commissions ou des politiques de répartition différents.

Les actions ne sont disponibles que sous forme nominative. Les classes qui sont émises sont les suivantes :

- La **classe C** est offerte aux personnes physiques et aux personnes morales.
- La classe **I** est réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels.
- La classe **N** est réservée à des distributeurs spécialement approuvés par la Société de Gestion.
- La **classe PI** est réservée aux investisseurs institutionnels qui souscrivent des actions avant que le compartiment ait atteint une taille critique en termes d'actifs sous gestion. La souscription initiale minimale est de 1.000.000 EUR, ou l'équivalent en devises pour les classes libellées en devises étrangères. Ce minimum peut être modifié à la discréTION du Conseil d'administration, pourvu que le traitement égalitaire des actionnaires soit assuré un même jour d'évaluation. La catégorie d'actions reste ouverte aux souscriptions jusqu'à ce que l'un quelconque des événements suivants se produise :
 - (i) une certaine période fixée par le Conseil d'Administration s'est écoulée ;
 - (ii) le compartiment a atteint une taille critique en termes d'actifs sous gestion, selon ce qu'a décidé le Conseil d'Administration ; ou
 - (iii) le Conseil d'Administration prend la décision motivée d'arrêter d'offrir la Classe d'actions.Le Conseil d'Administration peut, à sa discréTION, rouvrir la Classe PI sans préavis aux Actionnaires.
- La **classe R** est réservée aux intermédiaires financiers (y compris les distributeurs et plateformes) qui :
 - ont conclu des accords distincts avec leurs clients pour la fourniture de services d'investissement en rapport avec le compartiment, et
 - ne sont pas autorisés à recevoir de la Société de Gestion et à conserver, en raison de leurs lois et règlements applicables ou à la suite d'accords avec leurs clients, des honoraires, commissions ou autres avantages monétaires en rapport avec la fourniture du service d'investissement susmentionné.
- La **classe R2** est réservée :
 - aux distributeurs et/ou intermédiaires approuvés par la Société de Gestion qui ne perçoivent, pour les investissements dans cette classe, aucune forme de rémunération d'une entité du groupe Candriam, lorsque les investissements finaux dans les actions ont lieu dans le cadre d'un mandat.
 - aux OPC approuvés par la Société de Gestion.
- La **classe S** est réservée exclusivement à des investisseurs institutionnels spécialement approuvés par la Société de Gestion.
- La **classe V** est exclusivement réservée aux investisseurs institutionnels dont le montant minimum de souscription initiale est de 15.000.000 EUR. Le Conseil d'Administration peut ajuster ce minimum à sa discréTION, à condition que tous les actionnaires soient traités de manière égale lors d'un jour d'évaluation donné.
- La **classe VB** est réservée à des OPC de droit belge approuvés par la Société de Gestion.
- La **classe Z** est réservée :
 - aux investisseurs institutionnels/professionnels approuvés par la Société de Gestion. L'activité de gestion de portefeuille pour cette classe étant directement rémunérée via le contrat conclu avec l'investisseur, aucune commission de gestion de portefeuille ne sera prélevée sur les actifs de cette classe.
 - aux OPC approuvés par la Société de Gestion et gérés par une entité du groupe Candriam.

Autres notes aux états financiers

Note 1 - Informations générales (suite)

Les actifs des différentes classes sont fondus dans une seule entité.

La SICAV vise à fournir aux actionnaires, par le biais des compartiments disponibles, un véhicule d'investissement idéal qui poursuit un objectif de gestion spécifique, en tenant compte du degré de risque que l'investisseur est prêt à accepter.

En outre, un processus de couverture de change peut être appliquée aux classes d'actions :

- Classes d'actions couvertes en devises de référence :

Ces classes d'actions couvertes visent à réduire l'effet des fluctuations de taux de change entre la devise de référence du compartiment et la devise dans laquelle est libellée la classe d'actions couverte.

Ce type de couverture a pour but de garantir que la performance de la classe d'actions couverte est raisonnablement comparable (après ajustement pour tenir compte de la différence de taux d'intérêt entre les deux devises) à celle d'une classe d'actions libellée dans la devise de référence du compartiment. Ce type de couverture est identifié au moyen du suffixe H ajouté dans la dénomination de la classe d'actions.

- Classes d'actions couvertes contre les fluctuations des actifs :

Ces classes d'actions couvertes visent à réduire l'effet des fluctuations de taux de change entre les devises dans lesquelles sont détenus les actifs d'un compartiment et la devise de la classe d'actions couverte. Ce type de couverture est identifié au moyen du suffixe AH ajouté dans la dénomination de la classe d'actions.

Les actions émises sont décrites en détail dans la section « Statistiques » des différents compartiments.

Dans le cadre du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), des informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou les investissements durables sont disponibles dans les annexes pertinentes sous la section (non auditee) du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Note 2 - Principales méthodes comptables

Les états financiers de la SICAV sont préparés conformément à la réglementation en vigueur au Luxembourg concernant les Organismes de Placement Collectif. Des petits écarts peuvent apparaître dans certains totaux ou sous-totaux des états financiers en raison des règles d'arrondi. Les valeurs nettes d'inventaire utilisées aux fins des états financiers sont datées du 31 décembre 2024. La valeur nette d'inventaire des autres compartiments a été calculée le 02 janvier 2025 sur la base des derniers cours connus au moment de l'évaluation.

a) Évaluation du portefeuille-titres de chaque compartiment

L'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours connu à Luxembourg, le jour d'évaluation, ou, si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, sur le dernier cours connu du marché principal de cette valeur. Si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le Conseil d'Administration estimera avec prudence et bonne foi. Les valeurs mobilières qui ne sont ni cotées ni négociées sur un marché d'actions ou tout autre marché en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi. Tous les autres avoirs seront évalués par les administrateurs sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée de bonne foi et selon des principes et procédures généralement admis.

b) Bénéfices ou pertes nettes réalisées sur les ventes d'investissements

Les bénéfices ou pertes réalisé(e)s sur les ventes d'investissements de chaque compartiment sont calculé(e)s sur la base du coût moyen des investissements vendus.

c) Différence de change

Les valeurs exprimées dans une devise autre que la devise de référence de chaque compartiment sont converties dans cette devise au taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les produits et charges dans une devise autre que la devise de référence de chaque compartiment sont convertis dans cette devise aux taux de change en vigueur à la date de transaction.

Le coût d'acquisition des titres de chaque compartiment exprimé dans une devise autre que la devise de référence du compartiment est converti dans cette devise aux taux de change en vigueur au jour de l'achat.

Taux de change utilisés au 31 décembre 2024 :

1 EUR =	1.672450 AUD	1 EUR =	0.826800 GBP	1 EUR =	11.760500 NOK	1 EUR =	1.035500 USD
1 EUR =	1.489250 CAD	1 EUR =	8.043700 HKD	1 EUR =	1.848300 NZD		
1 EUR =	0.938450 CHF	1 EUR =	162.739200 JPY	1 EUR =	11.441500 SEK		
1 EUR =	7.457250 DKK	1 EUR =	1524.411350 KRW	1 EUR =	1.412650 SGD		

d) États financiers combinés de la SICAV

L'état combiné des actifs nets de la SICAV ainsi que l'état combiné des variations des actifs nets qui sont exprimés en EUR correspondent à la somme de l'état des actifs nets, de l'état variations des actifs nets de chacun des compartiments convertis dans la devise de la SICAV sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les investissements effectués par certains compartiments de la SICAV dans d'autres compartiments de la SICAV n'ont pas été éliminés des états combinés des actifs nets au 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2024, le total des investissements intra-SICAV s'élève à 21.050.875 EUR. Dès lors, les actifs nets combinés à la clôture s'élèveraient à 926.618.298 EUR si on ne tenait pas compte de ces investissements intra-SICAV.



Autres notes aux états financiers

Note 2 - Principales méthodes comptables

Compartiment	Investissements intra-SICAV	Montant (EUR)
Candriam L Balanced Asset Allocation	CANDRIAM L MULTI-ASSET INCOME & GROWTH Z C	3,022,314
Candriam L Balanced Asset Allocation	CANDRIAM L MULTI-ASSET INCOME Z C	4,434,784
Candriam L Balanced Asset Allocation	CANDRIAM L MULTI-ASSET PREMIA Z C	743,601
Candriam L Conservative Asset Allocation	CANDRIAM L MULTI-ASSET INCOME & GROWTH Z C	4,620,192
Candriam L Conservative Asset Allocation	CANDRIAM L MULTI-ASSET INCOME Z C	6,794,092
Candriam L Conservative Asset Allocation	CANDRIAM L MULTI-ASSET PREMIA Z C	1,227,522
Candriam L Dynamic Asset Allocation	CANDRIAM L MULTI-ASSET INCOME & GROWTH Z C	76,454
Candriam L Dynamic Asset Allocation	CANDRIAM L MULTI-ASSET INCOME Z C	110,011
Candriam L Dynamic Asset Allocation	CANDRIAM L MULTI-ASSET PREMIA Z C	21,905

Note 2 - Principales méthodes comptables (suite)

e) Évaluation des options et futures

L'évaluation des options et futures admis à une cote officielle ou sur tout autre marché organisé est basée sur le dernier cours connu ou, si cette option est traitée sur plusieurs marchés, sur le dernier cours connu du marché sur lequel le contrat a été conclu par la SICAV.

Les options et futures non négociés sur un marché boursier ou tout autre marché organisé seront évalués sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi. La valeur d'évaluation des options est incluse dans l'état des actifs nets sous la rubrique « Options (position longue) / (position courte) à la valeur d'évaluation ».

Les bénéfices / (pertes) réalisés et la variation de la plus-value / moins-value non réalisée sur options sont présentées dans l'état des variations des actifs nets respectivement sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options » et « Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur options ».

La plus-value / (moins-value) non réalisée sur futures est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur futures ». Les variations de valeur d'évaluation des futures sont comptabilisées en tant que plus-value / moins-value non réalisée à l'état des variations des actifs nets, au poste « Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures ».

Les plus-values ou moins-values réalisées, représentant la différence entre la valeur du contrat au moment de son ouverture et sa valeur au moment de sa clôture, sont comptabilisés à la clôture ou à l'expiration des futures dans l'état des variations des actifs nets, au poste « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures ».

Pour les détails concernant les options ou contrats à terme financiers en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

f) Évaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont évalués aux cours de change à terme à la date de clôture applicables pour la période restante jusqu'à l'échéance. La plus-value / (moins-value) non réalisée sur contrats de change à terme est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur contrats de change à terme ».

Les bénéfices / (pertes) réalisés et la variation de plus-value / (moins-value) nette non réalisée en découlant figurent à l'état des variations des actifs nets respectivement, sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme » et « Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur contrats de change à terme ».

Pour les détails concernant les contrats de change à terme en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

g) Évaluation des Contrats sur différence (« CFD »)

Les CFD sont évalués à leur juste valeur basée respectivement sur les dernières courbes connues de spread, de taux, et sur le dernier cours de clôture connu de la valeur sous-jacente.

La plus-value / (moins-value) non réalisée sur CFD est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur CFD ». Les bénéfices / (pertes) réalisés et la variation de plus-value / moins-value nette non réalisée en découlant figurent à l'état des variations des actifs nets respectivement, sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur CFD » et « Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur CFD ».

Pour les détails concernant les contrats sur différence (CFD) en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Notes aux États financiers – Tableau des instruments dérivés ».

h) Évaluation des Credit Default Swaps contracts (« CDS »)

La valeur d'un « credit default swap » est déterminée par comparaison entre les flux futurs actualisés sur la valeur de la prime annuelle, versée par l'acheteur de la protection, et la valeur présente des pertes attendues de l'actif de référence en cas d'événements de crédit précisés dans le contrat de swap. Les bénéfices ou pertes non réalisées résultant des « credit default swaps » sont comptabilisées dans l'état des actifs net et l'état de l'actif net sous la rubrique « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur swaps ».

Les bénéfices / (pertes) réalisés et la variation de plus-value / moins-value nette non réalisée en découlant figurent à l'état des variations des actifs nets respectivement, sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur swaps » et « Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur swaps ».

Pour les détails concernant les credit default swaps en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

Autres notes aux états financiers

Note 2 - Principales méthodes comptables (suite)

i) Évaluation des Total Return Swaps contracts (« TRS »)

Les swaps de rendement total sont évalués par référence à la valeur d'évaluation en fonction de la valeur d'évaluation de l'actif sous-jacent. Les bénéfices ou pertes non réalisées résultant des swaps de rendement total sont comptabilisées dans l'état des actifs net et l'état de l'actif net sous la rubrique « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur swaps ».

Les bénéfices / (pertes) réalisés et la variation de plus-value / moins-value nette non réalisée en découlant figurent à l'état des variations des actifs nets respectivement, sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur swaps » et « Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur swaps ».

Pour les détails concernant les total-return swaps en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

j) Prises en pension :

Un contrat de prise en pension est un contrat par lequel, en échange d'une somme, la SICAV reçoit (achète) des valeurs mobilières d'une contrepartie qui s'engage à les racheter à un prix et à un terme fixés entre les deux parties lors de la conclusion du contrat. Un contrat de prise en pension est similaire dans ses effets à un prêt de la SICAV à la contrepartie qui est garanti par des valeurs mobilières.

La SICAV comptabilise la prise en pension comme s'il s'agissait d'un prêt et la fait apparaître dans l'état des actifs nets sous la rubrique « Crédit sur les prises en pension / Montant dû sur les prises en pension ». Tout intérêt à recevoir / à payer (en cas de taux d'intérêt négatif) sur cette opération est comptabilisé en autres actifs / autres passifs dans l'État des actifs nets. Un contrat de prise en pension n'est généralement que de courte durée et n'est pas transférable. La SICAV évalue ce type de contrat au coût, qui, combiné aux intérêts courus, donne une valeur approximative de la valeur de reprise des titres par la contrepartie. Les intérêts perçus ou payés (en cas de taux d'intérêt négatifs) sont enregistrés dans l'état des variations des actifs nets sous la rubrique « Intérêts sur les accords de prise en pension ».

k) Coûts de transaction

Pour la période clôturée au 31 décembre 2024, la SICAV a encouru des frais de transaction et des frais de courtage liés à l'achat et à la vente de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, autres actifs éligibles et instruments dérivés. Ces charges sont présentées dans l'état des variations des actifs nets au poste « Coûts de transaction ».

l) Revenus

Les produits d'intérêts sont comptabilisés conformément aux conditions de l'investissement sous-jacent. Les produits sont enregistrés nets des retenues à la source respectives, le cas échéant. Les dividendes sont comptabilisés à l'ex-date.

m) Abréviations utilisées dans les portefeuilles-titres

A : Annuel

FLR : Floating Rate Notes

Q : Trimestriel

S : Semestriel

XX : Obligations perpétuelles

ZCP ou U : Zéro coupon

Note 3 - Commissions de gestion

Candriam (ci-après dénommée la « Société de Gestion »), une société en commandite par actions dont le siège social est situé à SERENITY - Bloc B 19-21, Route d'Arlon, L-8009 Strassen, a été désignée par la SICAV comme Société de Gestion de la SICAV en vertu d'une convention conclue entre la SICAV et la Société de Gestion.

Candriam a été créée le 10 juillet 1991 à Luxembourg. Elle a démarré ses activités de gestion le 1^{er} février 1999. Elle est une filiale de Candriam Group (anciennement New York Life Investment Management Global Holdings S.à r.l.), une entité du groupe New York Life Insurance Company.

Elle a reçu l'agrément de Société de Gestion au sens du chapitre 15 de la Loi de 2010 relative aux OPCVM et est autorisée à exercer les activités de gestion collective de portefeuille, de gestion de portefeuilles d'investissement et de conseil en investissements.

La fonction de gestion de portefeuille est assurée directement par Candriam et/ou une ou plusieurs de ses succursales : Candriam-Belgian Branch, Candriam – Succursale française, Candriam – UK Establishment.

Taux de commission de gestion applicables au 31 décembre 2024 :

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion
Candriam L Balanced Asset Allocation	C	Capitalisation	LU0982874694	1.25%
	C	Distribution	LU0982874777	1.25%
	I	Capitalisation	LU0982874850	0.45%
	I	Distribution	LU1207304871	0.45%
	R2	Capitalisation	LU1427870321	0.31%
	R2	Distribution	LU1427870594	0.31%
	V	Capitalisation	LU0982874934	0.30%

Autres notes aux états financiers

Note 3 - Commissions de gestion

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion
Candriam L Conservative Asset Allocation	Z	Capitalisation	LU0982875071	0.00%
	C	Capitalisation	LU0982875154	1.20%
	I	Capitalisation	LU0982875311	0.40%
	I	Distribution	LU1207304798	0.40%
	R2	Capitalisation	LU1427870164	0.30%
	R2	Distribution	LU1427870248	0.30%
	V	Capitalisation	LU0982875402	0.25%
	Z	Capitalisation	LU0982875584	0.00%
Candriam L Dynamic Asset Allocation	C	Capitalisation	LU0982876806	1.30%
	C	Distribution	LU0982876988	1.30%
	I	Capitalisation	LU0982877101	0.50%
	R	Capitalisation	LU1427870677	0.70%
	V	Capitalisation	LU0982877283	0.35%
	Z	Capitalisation	LU0982877366	0.00%
Candriam L Multi-Asset Income	C	Capitalisation	LU0982876392	1.10%
	C	Distribution	LU0982876475	1.10%
	C (q)	Distribution	LU1236612575	1.10%
	I	Capitalisation	LU0982876558	0.40%
	R	Capitalisation	LU1427871139	0.55%
	R2	Capitalisation	LU1427871303	0.27%
	R2	Distribution	LU1427871485	0.27%
	V	Capitalisation	LU0982876632	0.28%
	V (q)	Distribution	LU1207305092	0.28%
	VB	Distribution	LU2895711245	0.00%
	Z	Capitalisation	LU0982876715	0.00%
	Z (q)	Distribution	LU1207305175	0.00%
Candriam L Multi-Asset Income & Growth	C	Capitalisation	LU1207305258	1.25%
	C	Distribution	LU1236612658	1.25%
	C (q)	Distribution	LU1207305332	1.25%
	I	Capitalisation	LU1207305415	0.50%
	I (q)	Distribution	LU1207305506	0.50%
	R	Capitalisation	LU1427871725	0.65%
	R2	Distribution	LU1427872293	0.32%
	V	Capitalisation	LU1207305688	0.30%
	Z	Capitalisation	LU1207305845	0.00%
	Z (q)	Distribution	LU1207305928	0.00%
Candriam L Multi-Asset Premia	C	Capitalisation	LU1797471627	1.50%
	I	Capitalisation	LU1797471890	0.75%
	PI	Capitalisation	LU1797472195	0.38%
	R	Capitalisation	LU1797472278	0.75%
	S	Capitalisation	LU1797472351	0.04%
	Z	Capitalisation	LU1797472435	0.00%

Le tableau ci-après reflète le taux annuel maximum de la commission de gestion appliquée aux OPCVM dans lesquels les différents compartiments de Candriam L investissent au 31 décembre 2024 :

Fonds cible	Taux maximal
CANDRIAM ABSOLUTE RETURN EQUITY MARKET NEUTRAL Z C	0.00%
CANDRIAM BONDS CAPITAL SECURITIES Z C	0.00%
CANDRIAM BONDS CREDIT ALPHA Z C	0.00%
CANDRIAM BONDS EMERGING DEBT LOCAL CURRENCIES Z C	0.00%
CANDRIAM BONDS EMERGING MARKETS CORPORATE Z C	0.00%
CANDRIAM BONDS EURO GOVERNMENT Z C	0.00%
CANDRIAM BONDS EURO HIGH YIELD Z C	0.00%
CANDRIAM BONDS EURO LONG TERM Z C	0.00%
CANDRIAM BONDS EURO SHORT TERM Z C	0.00%
CANDRIAM BONDS GLOBAL HIGH YIELD Z C	0.00%
CANDRIAM DIVERSIFIED FUTURES Z C	0.25%
CANDRIAM EQUITIES L EMERGING MARKETS Z C	0.00%
CANDRIAM EQUITIES L GLOBAL DEMOGRAPHY Z C	0.00%
CANDRIAM EQUITIES L RISK ARBITRAGE OPPORTUNITIES Z C	0.00%
CANDRIAM EQUITIES L ROBOTICS & INNOVATIVE TECHNOLOGY Z C	0.00%
CANDRIAM EQUITIES L US EDGE Z USD C	0.00%
CANDRIAM L MULTI-ASSET INCOME & GROWTH Z C	0.00%
CANDRIAM L MULTI-ASSET INCOME Z C	0.00%
CANDRIAM L MULTI-ASSET PREMIA Z C	0.00%
CANDRIAM MONEY MARKET USD SUSTAINABLE Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EMERGING MARKETS Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO CORPORATE Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EMERGING MARKETS Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY QUANT EUROPE Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY US Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	0.00%
CLEOME INDEX EUROPE EQUITIES Z C	0.00%
CLEOME INDEX USA EQUITIES Z C	0.00%

Autres notes aux états financiers

Note 3 - Commissions de gestion (suite)

Fonds cible	Taux maximal
INDEXIQ FACTORS SUSTAINABLE CORPORATE EURO BOND UCITS ETF D	0.20%
INDEXIQ FACTORS SUSTAINABLE EUROPE EQUITY UCITS ETF C	0.15%
INDEXIQ FACTORS SUSTAINABLE JAPAN EQUITY UCITS ETF C	0.20%
LUMYNA MW TOPS MARKET NEUTRAL UCITS CL B	1.50%
MUL LY U10Y IE C CAP ETF	0.15%

Note 4 - Charges opérationnelles et administratives

La SICAV supporte les charges opérationnelles et administratives courantes engagées pour couvrir tous les frais fixes et variables, charges, commissions et autres dépenses, telles que définies ci-après (les « Charges Opérationnelles et Administratives »).

Les Charges Opérationnelles et Administratives couvrent les frais suivants, sans que cette liste soit limitative :

- a) les dépenses directement engagées par la SICAV, y compris, entre autres, les commissions et charges de la Banque Dépositaire, les commissions et frais des réviseurs d'entreprises agréés, les frais de couverture des actions (« share class hedging »), y compris facturés par la Société de Gestion, les honoraires versés aux Administrateurs ainsi que les frais et débours raisonnables encourus par ou pour les Administrateurs ;
- b) une « commission de service » versée à la Société de Gestion comprenant la somme restante des Charges Opérationnelles et Administratives après déduction des dépenses détaillées à la section (a) ci-dessus, soit, entre autres, les commissions et frais de l'Agent Domiciliataire, de l'Agent Administratif, de l'Agent de Transfert et Teneur de Registre, de l'agent payeur principal, les coûts liés à l'enregistrement et au maintien dudit enregistrement dans toutes les juridictions (tels que les commissions prélevées par les autorités de surveillance concernées, les frais de traduction et la rémunération des Représentants à l'étranger et des agents payeurs locaux), les frais d'inscription et de maintien en Bourse, les coûts de publication des prix d'actions, les frais postaux, les frais de télécommunication, les frais de préparation, d'impression, de traduction et de distribution des prospectus, des documents d'informations clés pour l'investisseur, des avis aux actionnaires, des rapports financiers ou de tout autre document destiné aux actionnaires, les honoraires et frais juridiques, les charges et frais liés à la souscription de tout abonnement/toute licence ou tout autre recours à des informations ou des données payantes, les frais engendrés par l'utilisation d'une marque déposée par la SICAV, les frais et commissions revenant à la Société de Gestion et/ou à ses délégués et/ou à tout autre agent nommé par la SICAV elle-même et/ou aux experts indépendants.

Les Charges Opérationnelles et Administratives sont exprimées en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne de chaque classe d'actions et sont payables mensuellement.

À la fin d'une période donnée, si les charges et dépenses réelles devaient être supérieures au pourcentage de Charges Opérationnelles et Administratives fixé pour une classe d'actions, alors, la Société de Gestion prendrait la différence à sa charge. Inversement, si les charges et dépenses réelles s'avéraient inférieures au pourcentage de Charges Opérationnelles et Administratives fixé pour une classe d'Actions, alors la Société de Gestion conserverait la différence.

La Société de Gestion pourra donner instruction à la SICAV de procéder au règlement de tout ou partie des dépenses telles qu'énumérées ci-avant directement sur ses actifs.

Dans pareil cas, le montant des Charges Opérationnelles et Administratives serait réduit en conséquence.

Les taux maximaux en vigueur au 31 décembre 2024 sont les suivants :

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
Candriam L Balanced Asset Allocation	C	Distribution	LU0982874777	0.25%
	C	Capitalisation	LU0982874694	0.25%
	I	Distribution	LU1207304871	0.20%
	I	Capitalisation	LU0982874850	0.20%
	R2	Distribution	LU1427870594	0.25%
	R2	Capitalisation	LU1427870321	0.25%
	V	Capitalisation	LU0982874934	0.20%
Candriam L Conservative Asset Allocation	Z	Capitalisation	LU0982875071	0.20%
	C	Capitalisation	LU0982875154	0.25%
	I	Distribution	LU1207304798	0.20%
	I	Capitalisation	LU0982875311	0.20%
	R2	Distribution	LU1427870248	0.25%
	R2	Capitalisation	LU1427870164	0.25%
	V	Capitalisation	LU0982875402	0.20%
Candriam L Dynamic Asset Allocation	Z	Capitalisation	LU0982875584	0.20%
	C	Distribution	LU0982876988	0.25%
	C	Capitalisation	LU0982876806	0.25%
	I	Capitalisation	LU0982877101	0.20%
	R	Capitalisation	LU1427870677	0.25%
	V	Capitalisation	LU0982877283	0.20%
	Z	Capitalisation	LU0982877366	0.20%
Candriam L Multi-Asset Income	C	Distribution	LU0982876475	0.30%
	C	Capitalisation	LU0982876392	0.30%
	C (q)	Distribution	LU1236612575	0.30%
	I	Capitalisation	LU0982876558	0.25%
	R	Capitalisation	LU1427871139	0.30%

Autres notes aux états financiers

Note 4 - Charges Opérationnelles et Administratives (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
	R2	Distribution	LU1427871485	0.30%
	R2	Capitalisation	LU1427871303	0.30%
	V	Capitalisation	LU0982876632	0.25%
	V (q)	Distribution	LU1207305092	0.25%
	Z	Capitalisation	LU0982876715	0.25%
	Z (q)	Distribution	LU1207305175	0.25%
	VB	Distribution	LU2895711245	0.30%
Candriam L Multi-Asset Income & Growth	C	Distribution	LU1236612658	0.30%
	C	Capitalisation	LU1207305258	0.30%
	C (q)	Distribution	LU1207305332	0.30%
	I	Capitalisation	LU1207305415	0.25%
	I (q)	Distribution	LU1207305506	0.25%
	R	Capitalisation	LU1427871725	0.30%
	R2	Distribution	LU1427872293	0.30%
	V	Capitalisation	LU1207305688	0.25%
	Z	Capitalisation	LU1207305845	0.25%
	Z (q)	Distribution	LU1207305928	0.25%
Candriam L Multi-Asset Premia	C	Capitalisation	LU1797471627	0.50%
	I	Capitalisation	LU1797471890	0.40%
	PI	Capitalisation	LU1797472195	0.40%
	R	Capitalisation	LU1797472278	0.50%
	S	Capitalisation	LU1797472351	0.40%
	Z	Capitalisation	LU1797472435	0.40%

Le poste Charges opérationnelles et administratives présenté dans l'état des variations des actifs nets de la SICAV pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 inclut le montant de commissions de dépositaire suivant :

Compartiment	Devise	Commissions de dépositaire
Candriam L Balanced Asset Allocation	EUR	7,170
Candriam L Conservative Asset Allocation	EUR	8,309
Candriam L Dynamic Asset Allocation	EUR	528
Candriam L Multi-Asset Income	EUR	16,667
Candriam L Multi-Asset Income & Growth	EUR	5,595
Candriam L Multi-Asset Premia	EUR	1,921

Note 5 - Commissions de performance

La Société de Gestion a perçu pour certaines classes d'actions de Candriam L Multi-Asset Income, Candriam L Multi-Asset Income & Growth et Candriam L Multi-Asset Premia une commission de performance soumise à un high - water mark et à un hurdle rate, commission qui s'appliquera aux actifs nets du compartiment.

La méthode de calcul des commissions de performance est détaillée dans les différentes fiches techniques jointes au Prospectus en vigueur de la SICAV.

Candriam L Multi-Asset Income

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance pour l'exercice en EUR	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice en EUR	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
I	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
V	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
V (q)	Distribution	EUR	20.00%	0	0.00%

Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2024.

Candriam L Multi-Asset Income & Growth

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance pour l'exercice en EUR	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice en EUR	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
I	Capitalisation	EUR	20.00%	102	0.00%
I (q)	Distribution	EUR	20.00%	0	0.00%
V	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%

La commission de performance imputée pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 s'élève à 102 EUR.

Candriam L Multi-Asset Premia

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance pour l'exercice en EUR	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice en EUR	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
C	Capitalisation	EUR	20.00%	3	0.26%
I	Capitalisation	EUR	20.00%	48	0.46%



Autres notes aux états financiers

Note 5 - Commissions de performance (suite)

Candriam L Multi-Asset Premia

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance pour l'exercice imputées	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice en EUR	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
PI	Capitalisation	EUR	20.00%	74,248	0.77%
R	Capitalisation	EUR	20.00%	5	0.41%
Z	Capitalisation	EUR	20.00%	236,037	0.70%
La commission de performance imputée pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 s'élève à 310.341 EUR.					

Note 6 - Taxe d'abonnement

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises.

En vertu de la législation et des règlements en vigueur actuellement, la SICAV est soumise au Luxembourg à une taxe annuelle de 0,05 % de la valeur de l'actif net de la SICAV ; ce taux est réduit à 0,01 % pour les classes réservées aux investisseurs institutionnels. Cette taxe est payable trimestriellement sur la base de la valeur des actifs nets de la SICAV calculés à la fin du trimestre auquel la taxe se rapporte.

Le gouvernement belge a promulgué une loi visant à imposer une fois par an la valeur nette d'inventaire des fonds d'investissements étrangers enregistrés en Belgique. Cette taxe annuelle est calculée sur les montants nets placés en Belgique par des intermédiaires financiers belges. En l'absence de déclaration suffisante relative à ces chiffres, l'administration fiscale pourra calculer la taxe sur la totalité des actifs de ces compartiments. La loi belge du 17 juin 2013 portant des dispositions fiscales et financières et des dispositions relatives au développement durable porte le taux de la taxe annuelle pour les Organismes de Placement Collectif à 0,0925 % avec effet au 1 janvier 2014.

À titre conservatoire, la Sicav a introduit une réclamation en restitution de la taxe auprès de l'administration fiscale belge et auprès du tribunal de Première Instance de Bruxelles.

À ce stade, il ne peut être préjugé de l'issue du litige ou d'un quelconque remboursement au bénéfice de la Sicav. Dans le cadre d'une affaire similaire, l'État belge s'est pourvu en Cassation contre les arrêts de la Cour d'Appel faisant droit au plaignant.

La société de gestion a été informée que la Cour de cassation s'était prononcée contre le plaignant le 25 mars 2022. La Cour de cassation (chambre francophone) estime que la Cour d'appel de Bruxelles a qualifié à tort la taxe d'abonnement belge d'impôt sur la fortune couvert par la convention préventive de la double imposition conclue entre la Belgique et le Luxembourg (laquelle convention attribue le droit d'imposer des SICAV luxembourgeoises uniquement au Luxembourg et pas à la Belgique, ce qui justifie la réclamation en restitution de la taxe d'abonnement belge).

L'affaire a été renvoyée devant la Cour d'appel de Liège, qui a suivi l'arrêt de la Cour de cassation du 6 novembre 2024 et a refusé le remboursement à la SICAV.

Un autre arrêt de la Cour de cassation (chambre néerlandophone) du 21 avril 2022 ne conteste pas le fait que la taxe d'abonnement belge constitue un impôt sur la fortune, mais considère que la convention préventive de la double imposition conclue entre la Belgique et le Luxembourg (contrairement à celle signée avec les Pays-Bas) ne couvre pas dans son champ d'application un impôt sur la fortune prélevé en Belgique. L'affaire a été renvoyée devant la Cour d'appel de Gand. L'arrêt a été rendu le 5 novembre 2024. De manière surprenante, il confirme l'arrêt initial favorable de la Cour d'appel de Bruxelles contre l'avis de la Cour de cassation. L'État belge a cependant contesté ce nouveau jugement et maintient sa position. Quatre autres arrêts rendus par la Cour d'appel de Bruxelles le 25 avril 2023 ont également été contestés devant la Cour de cassation.

La perspective d'un remboursement est donc limitée et celui-ci ne sera en tout état de cause pas possible à court terme.

Note 7 - Dividendes

La SICAV a distribué les dividendes suivants durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 :

Compartiment	Classe d'actions	Devise	Dividende	Ex-date
Candriam L Balanced Asset Allocation	C	EUR	5.17	26/04/2024
	I	EUR	49.08	26/04/2024
	R2	EUR	4.92	26/04/2024
Candriam L Conservative Asset Allocation	I	EUR	50.69	26/04/2024
	R2	EUR	4.89	26/04/2024
Candriam L Multi-Asset Income	C	EUR	1.36	26/04/2024
	C (q)	EUR	0.36	15/01/2024
	C (q)	EUR	0.36	15/04/2024
	C (q)	EUR	0.36	15/07/2024
	C (q)	EUR	0.36	22/10/2024
	R2	EUR	1.42	26/04/2024
	V (q)	EUR	3.71	15/01/2024
	V (q)	EUR	3.71	15/04/2024
	V (q)	EUR	3.75	15/07/2024
	V (q)	EUR	3.75	22/10/2024
	Z (q)	EUR	3.87	15/01/2024
	Z (q)	EUR	3.87	15/04/2024
	Z (q)	EUR	3.92	15/07/2024
	Z (q)	EUR	3.92	22/10/2024
Candriam L Multi-Asset Income & Growth	C	EUR	3.27	26/04/2024
	C (q)	EUR	0.89	15/01/2024

Autres notes aux états financiers

Note 7 – Dividendes (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Devise	Dividende	Ex-date
C (q)	EUR	0.89		15/04/2024
C (q)	EUR	0.91		15/07/2024
C (q)	EUR	0.91		22/10/2024
I (q)	EUR	9.01		15/01/2024
I (q)	EUR	9.01		15/04/2024
I (q)	EUR	9.23		15/07/2024
I (q)	EUR	9.25		22/10/2024
R2	EUR	3.62		26/04/2024
Z (q)	EUR	9.47		15/01/2024
Z (q)	EUR	9.47		15/04/2024
Z (q)	EUR	9.71		15/07/2024
Z (q)	EUR	9.74		22/10/2024

Note 8 - Swing Pricing

Pour certains des compartiments de la SICAV, il est prévu la disposition suivante :

Les jours de valorisation où la différence entre le montant des souscriptions et le montant des rachats dans un compartiment (c'est-à-dire les transactions nettes) dépasse un seuil préalablement fixé par le Conseil d'administration (Swing Pricing partiel), le Conseil se réserve le droit de déterminer la valeur nette d'inventaire en ajoutant à l'actif (en cas de souscriptions nettes) ou en déduisant de l'actif (en cas de rachats nets) un pourcentage forfaitaire de commissions et frais correspondant aux pratiques de marché dans le cas d'achats ou de ventes de titres pour les compartiments Candriam L Multi-Asset Income et Candriam L Multi-Asset Income & Growth.

Au 31 décembre 2024, aucun ajustement (« swing ») n'a été effectué.

Le facteur de swing (d'ajustement) correspond au montant d'ajustement de la valeur nette d'inventaire lorsque le mécanisme de Swing Pricing est activé après que les souscriptions nettes ou rachats nets dépassent le seuil d'ajustement. Les facteurs à considérer lors de la fixation du facteur d'ajustement sont les suivants :

Pour la méthode des actions :

- commissions nettes du courtier payées par le compartiment ;
- charges fiscales (p. ex. : droit de timbre et taxe de vente).

Compartiment	Flux entrant maximum du facteur de swing (en %)	Flux sortant maximum du facteur de swing (en %)
Candriam L Multi-Asset Income	0.08	0.08
Candriam L Multi-Asset Income & Growth	0.08	0.06

Note 9 - Liquidités en banque et courtier

Les liquidités en banque et chez les intermédiaires dans l'état des actifs nets comprennent les comptes de liquidités et les comptes de liquidités chez les intermédiaires sur les contrats à terme et les options cotées.

La part relative aux liquidités détenues auprès des comptes de courtiers incluse dans la rubrique « Liquidités en banque et courtier » dans l'état des actifs nets au 31 décembre 2024 se décompose comme suit :

Compartiment	Devise	Liquidités détenues auprès de courtiers
Candriam L Balanced Asset Allocation	EUR	2,177,160
Candriam L Conservative Asset Allocation	EUR	2,374,292
Candriam L Dynamic Asset Allocation	EUR	115,815
Candriam L Multi-Asset Income	EUR	4,941,998
Candriam L Multi-Asset Income & Growth	EUR	2,031,240
Candriam L Multi-Asset Premia	EUR	594,572

Note 10 - Garanties

En relation avec les instruments dérivés de gré à gré, des garanties en espèces ont été reçues de Barclays Bank PLC - Ireland - LC, BNP PARIBAS SA, Citigroup Global Markets Europe AG - Germany - LC, Société Générale SA et UBS Europe SE, pour les montants suivants :

Compartiment	Devise	Garantie en espèces versée	Garantie en espèces reçue
Candriam L Conservative Asset Allocation	EUR	(10,000)	0
Candriam L Multi-Asset Income	EUR	(660,000)	0
Candriam L Multi-Asset Income & Growth	EUR	(30,000)	0
Candriam L Multi-Asset Premia	EUR	(6,950,000)	260,000

Note 11 - Changement dans la composition du portefeuille-titres

Une liste reprenant les opérations (ventes et achats) des portefeuilles d'investissement est disponible gratuitement au siège social de la SICAV.

Note 12 - Événements postérieurs à la publication des comptes

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la fin de l'exercice.



Candriam L

Informations supplémentaires non auditées

Gestion des risques – calcul du risque global

Gestion des risques - calcul du risque total

Pour tous les compartiments, à l'exception de Candriam L Multi-Asset Income, Candriam L Multi-Asset Income & Growth et Candriam L Multi-Asset Premia, la SICAV utilise l'approche de l'engagement conformément à la circulaire CSSF 11/512.

La SICAV utilise l'approche « Value at Risk » (VaR) absolue, méthode historique de calcul du risque total des compartiments Candriam L Multi-Asset Income, Candriam L Multi-Asset Income & Growth et Candriam L Multi-Asset Premia. Cette approche mesure la perte potentielle maximale pour un seuil de confiance donné (probabilité) sur une période de temps précise, dans des conditions normales de marché. Ces calculs sont réalisés sur base des paramètres suivants :

intervalle de confiance de 99 %, période de détention d'un jour (convertie en période de détention de 20 jours) et historique de données de trois ans.

Voici les résultats du calcul de la VaR pour l'exercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 :

Compartiment	Value at risk 99 % (20J)		
	Var Min	Var max	Var moyenne
Candriam L Multi-Asset Income	2.66%	4.08%	3.34%
Candriam L Multi-Asset Income & Growth	3.75%	9.49%	6.36%
Candriam L Multi-Asset Premia	4.44%	12.24%	8.02%

Le levier anticipé de ces compartiments devrait en principe varier entre 0 % et 450 %. Le levier est calculé pour chaque produit dérivé sur la base de la méthode des notionnels et vient s'ajouter au portefeuille-titres des compartiments. Les compartiments peuvent néanmoins être exposés à des leviers supérieurs.

Voici le niveau de levier pour l'exercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 :

Compartiment	Levier moyen
Candriam L Multi-Asset Income	74.4%
Candriam L Multi-Asset Income & Growth	97.0%
Candriam L Multi-Asset Premia	423.8%

Politique d'engagement et de vote, utilisation des droits de vote

Depuis le 1^{er} janvier 2004, Candriam a décidé d'exercer activement les droits de vote attachés aux actions qu'elle gère pour le compte de ses clients. Cette décision souligne la détermination de Candriam d'assumer ses responsabilités dans le cadre de la gouvernance d'entreprise, et de pleinement exercer ses droits de vote dans les sociétés dans lesquelles elle investit. Les détails concernant les droits de vote sont disponibles sur le site Web : <https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>

Les réunions non votées résultent de contraintes opérationnelles / techniques définies dans notre politique de vote (pour plus de détails, veuillez consulter la politique de vote de Candriam) ou d'autres contraintes rencontrées aux niveaux de nos tiers et pour lesquels des plans de mesures correctives ont été définis.

Pour la présente SICAV, Candriam a exercé ses droits de vote pour les compartiments suivants :

- Candriam L Balanced Asset Allocation
- Candriam L Conservative Asset Allocation
- Candriam L Dynamic Asset Allocation
- Candriam L Multi-Asset Income
- Candriam L Multi-Asset Income & Growth

Comme expliqué ci-dessus, les détails concernant les droits de vote sont disponibles sur le site Web : <https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>. Toutes les Assemblées Générales auxquelles la Société de Gestion a participé ou auxquelles elle était représentée sont détaillées, ainsi que les résolutions votées, les votes effectifs et les justifications associées lors de l'enregistrement des votes contre la direction.

Lors de l'AGA de SAP SE, qui s'est tenue le 11 mai 2023, notre choix de vote relatif aux points 8.3 et 9 ne s'est pas reflété dans le vote effectif pour le Fonds. Les justifications des votes ont été adaptées pour refléter les préoccupations (pour plus d'informations, veuillez vous référer aux détails du vote sur <https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>). Les procédures internes ont été adaptées pour que ce type de situation ne puisse plus se produire.



Informations supplémentaires non auditées

Politiques de sensibilisation et de vote, exercice des droits de vote (suite)

Candriam a formulé et mis en œuvre une politique de vote fondée sur quatre principes de gouvernance d'entreprise. Les décisions de vote sont prises conformément à ces principes :

1. Protection de tous les droits des actionnaires selon la règle : « une action – un vote – un dividende ».
2. Garantie d'égalité de traitement des actionnaires, y compris les actionnaires minoritaires et étrangers.
3. Communication d'informations financières correctes et transparentes.
4. Obligation redditionnelle et indépendance du Conseil d'Administration et des réviseurs d'entreprises externes.

Dans le cadre de ses décisions de vote, Candriam s'assure d'avoir obtenu toutes les informations requises pour prendre ces décisions. Les analystes financiers et ESG de Candriam examinent les résolutions présentées aux actionnaires, en tenant compte des recommandations de vote émises par les conseillers externes en matière de gouvernance d'entreprise. Candriam conserve toutefois une entière indépendance concernant ses votes.

Cette politique de vote est disponible sur le site Internet de Candriam (*) et précise notamment :

- la définition du périmètre de vote,
- la manière dont les conflits d'intérêt sont identifiés et gérés,
- le rôle des conseillers mandataires.

En outre, un Comité de Vote par Procuration a été créé au sein de Candriam, et a pour rôle d'évaluer la politique de vote ainsi que de la modifier lorsqu'il le juge nécessaire.

Ce comité est composé de représentants internes issus des équipes Management, Operations, Risk et ESG Research & Stewardship. Des représentants du service Legal peuvent, sur demande, assister aux réunions.

(*)<https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>

Directive européenne sur les droits des actionnaires (SRD II) (1)

Conformément aux règles de transparence énoncées dans la directive européenne « Droits des actionnaires » et relatives à la divulgation annuelle aux investisseurs institutionnels, vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur la stratégie d'investissement mise en œuvre par Candriam et la contribution de cette stratégie à la performance à moyen et long terme du fonds.

Vous pouvez soumettre votre demande à l'adresse suivante : <https://www.candriam.fr/contact/>.

Notre politique d'engagement est disponible sur le site Web de Candriam à l'adresse suivante : <https://www.candriam.com/en/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>.

(1) Directive (UE) 2017/828 du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires.

Compartiment	Taux de rotation du portefeuille (%)*
Candriam L Balanced Asset Allocation	155.11
Candriam L Conservative Asset Allocation	174.09
Candriam L Dynamic Asset Allocation	173.49
Candriam L Multi-Asset Income	102.14
Candriam L Multi-Asset Income & Growth	239.23

* Formule utilisée : [(Total achats + total ventes) - (total souscriptions + total rachats)] / Moyenne des actifs nets pendant l'année considérée.



Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à la politique de rémunération

La directive européenne 2014/91/UE modifiant la directive 2009/65/CE concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, applicable à la SICAV, est entrée en vigueur le 18 mars 2016. Elle est transposée en droit national par la loi luxembourgeoise du 10 mai 2016 transposant la directive 2014/91/UE. En raison de cette nouvelle réglementation, la SICAV est tenue de publier les informations relatives à la rémunération des salariés identifiés au sens de la Loi dans le rapport annuel.

Candriam détient une double licence, d'une part, en tant que société de gestion conformément à l'article 15 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif et, d'autre part, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs conformément à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs. Les responsabilités incombaient à Candriam en vertu de ces deux lois sont relativement similaires et Candriam considère que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relatives à l'administration des OPCVM et des fonds d'investissement alternatifs.

Au cours de son exercice clos le 31 décembre 2024, Candriam a versé les sommes suivantes à son personnel :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 17.350.856 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 7.728.914 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 144.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de Candriam ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous montrent également le montant agrégé des rémunérations globales chez Candriam.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 4.166.282 euros.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de Candriam dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont elle est la Société de Gestion (hors direction générale) : 2.502.219 euros.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale belge (Candriam - Belgian Branch), agissant en tant que gestionnaire d'investissement, durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 25.405.396 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 9.014.600 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 235.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire d'investissement ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire d'investissement.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 5.578.123 euros
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire d'investissement (hors haute direction) : 6.127.306 euros.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale française (Candriam - Succursale française), agissant en tant que gestionnaire d'investissement, durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 19.852.462 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 7.150.350 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 203.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire d'investissement ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire d'investissement.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 3.393.861 euros.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire d'investissement (hors haute direction) : 4.350.853 euros.

La politique de rémunération a été révisée pour la dernière fois par le comité de rémunération de Candriam le 02 février 2024 et a été adoptée par le Conseil d'Administration de Candriam



Informations supplémentaires non auditées

Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)

Candriam L Multi-Asset Premia

Dans le cadre du Règlement SFDR, le compartiment susmentionné fait l'objet de l'article 6 du Règlement.

Il n'intègre pas systématiquement les facteurs ESG dans la structure de gestion. Néanmoins, des risques de durabilité sont pris en compte dans les décisions d'investissement prises en vertu de la politique d'exclusion de Candriam, qui exclut certaines activités controversées.

Taxonomie (Article 6) :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Dès lors, le compartiment ne doit pas publier d'informations concernant l'alignement avec la Taxonomie.

Candriam L Balanced Asset Allocation

Identifiant d'entité juridique :
549300BSGFAL5L3F4487



Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

● OUI

- Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ %
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___ %

● NON

- Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 80.06% d'investissements durables
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social
- Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction minière, le transport ou la distribution de charbon thermique, la production ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;
- évitant l'exposition aux pays considérés comme des régimes opprassifs ;
- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

Pour les émetteurs souverains, ces évaluations sont fondées sur l'analyse de la gestion par les pays de leur capital naturel, humain, social et économique. En outre, des filtres d'exclusion sont utilisés pour filtrer les émetteurs qui ne répondent pas aux normes démocratiques et de gouvernance.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 20 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	34.25	59.18	

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2023	45.48	75.16

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	91.96%	93.01%	85.23%
#2 Autres	8.11%	6.58%	16.64%
#1A Durables	80.06%	84.44%	79.15%
#1B Autres caractéristiques E/S	11.90%	8.57%	6.08%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	39.04%	40.28%	35.88%
Social	41.02%	44.15%	43.27%

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 20 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices et les émetteurs souverains.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'**« investissement durable »** et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives constitue un élément essentiel de l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG et par le biais de plusieurs méthodes.

Pour l'analyse des sociétés, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais liés :
 - les activités commerciales des émetteurs de la société et leur incidence positive ou négative sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources,
 - les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.
2. Filtrage négatif des entreprises, consistant en une exclusion normative et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.
3. Activités d'engagement avec les entreprises basées sur le dialogue, en aidant à éviter ou à atténuer les incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent la politique d'engagement de Candriam et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des pays : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité selon l'approche des quatre types de capital :
 - le capital naturel, qui évalue la façon dont un pays conserve et utilise ses ressources naturelles de manière durable,
 - le capital humain, qui mesure la productivité économique et créative par l'évaluation des niveaux d'éducation et d'expertise, l'innovation, la santé, y compris les questions de durabilité,
 - le capital social, qui évalue la société civile et les institutions publiques de chaque pays, en mettant l'accent sur la transparence et la démocratie, l'efficacité du gouvernement, la corruption, l'inégalité et la sécurité de la population,
 - le capital économique, qui évalue les fondamentaux économiques d'un pays afin de déterminer la capacité de chaque gouvernement à financer et à soutenir les politiques de développement durable à long terme.
2. Filtrage négatif des pays comprenant notamment les éléments suivants :

- la liste des régimes très oppressifs de Candriam — les États commettant de graves violations des droits de l'homme.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance

Les principales incidences négatives
correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

dépend d'un certain nombre d'éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sldr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 3 réunions : pour 100 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction. En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (16 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 6 résolutions au total, dont 83,33 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 1 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 100 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#NDA0Nw==/>]

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

1 émetteur présent dans le produit financier fait partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr>], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 14 émetteurs de produits financiers ciblés, 100 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 2 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 8 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 5 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion des entreprises « de niveau 1 » de Candriam, les entités ayant commis les violations les plus graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	34.25	65.01%	65.98%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.29%*	69.99%	70.15%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	70.10%	70.15%
16 - Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	0.00%	15.47%	15.51%

*Le fonds s'est conformé à la Politique d'exclusion, conformément au prospectus.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Candriam Bonds Euro Long Term Z Eur Acc	Fonds d'investissement	11.98%	Luxembourg
Cleome Index Usa Equities Z Usd Acc	Fonds d'investissement	11.73%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate Z C	Fonds d'investissement	10.96%	Luxembourg
Cleome Index Europe Equities Z Eur Acc	Fonds d'investissement	7.87%	Luxembourg
Candriam Bonds Euro Diversified Z Eur Acc	Fonds d'investissement	7.82%	Luxembourg
Candriam Bonds Euro Government Z Eur Acc	Fonds d'investissement	6.65%	Luxembourg
Candriam Equities L Us Edge Z Usd C	Fonds d'investissement	6.32%	Luxembourg
Candriam Equities L Emerging Markets Z Eur Acc	Fonds d'investissement	5.64%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Euro Z C	Fonds d'investissement	5.08%	Luxembourg
Candriam Bonds Euro Short Term Z Eur Acc	Fonds d'investissement	3.89%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity Us Z C	Fonds d'investissement	3.15%	Luxembourg
Ishares Physical Gold Etc	Institutions non classifiables	2.71%	Irlande
Indexiq Sustain Eu Equity Etf Acc	Fonds d'investissement	2.70%	Luxembourg
Indexiq Sustain Japon Equity Etf Acc	Fonds d'investissement	2.50%	Luxembourg
Candriam L Multi-Asset Income - C Part Z	Fonds d'investissement	2.44%	Luxembourg

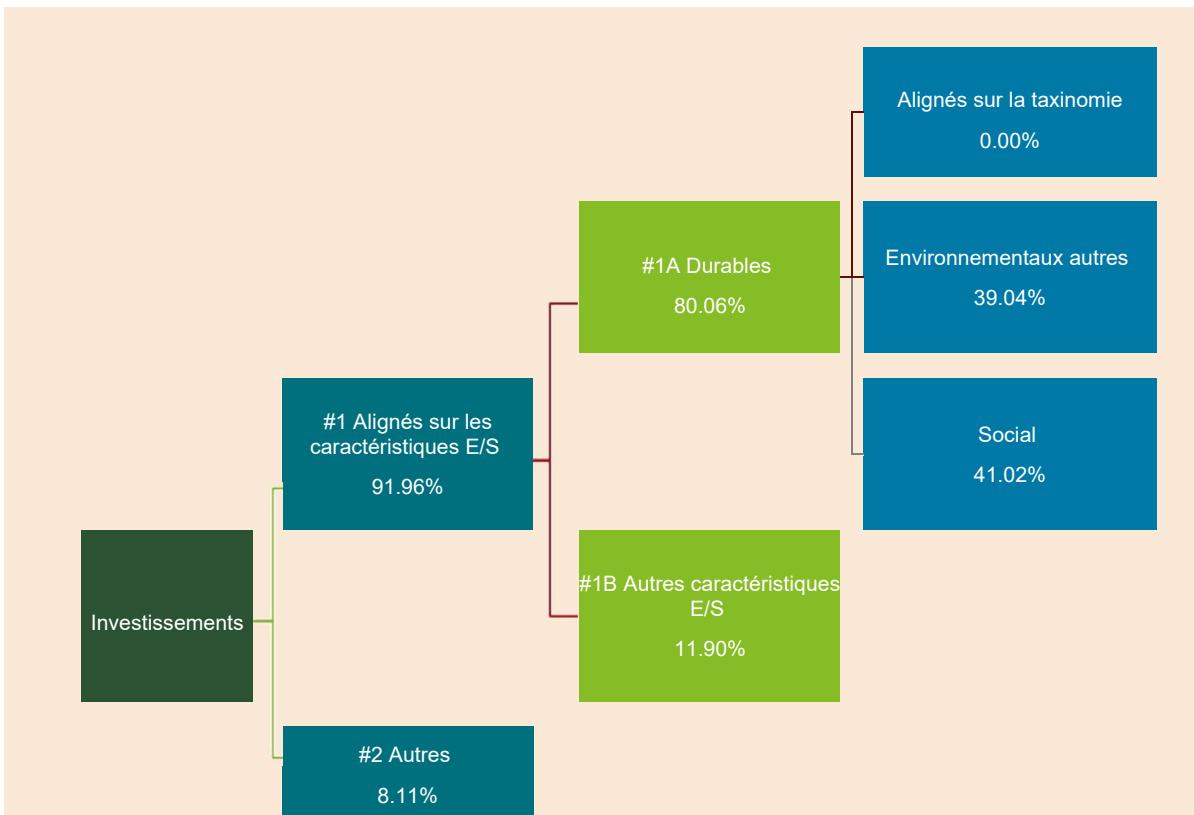
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Fonds d'investissement	92.33%
Institutions non classifiables	2.71%
Textile et habillement	1.28%
Industrie aéronautique et spatiale	1.12%
Internet et services d'Internet	0.66%
Articles de bureaux et ordinateurs	0.50%
Distribution, commerce de détail	0.45%
Électronique et semi-conducteurs	0.25%
Banques et autres institutions financières	0.09%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
 - du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
 - des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
 - des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



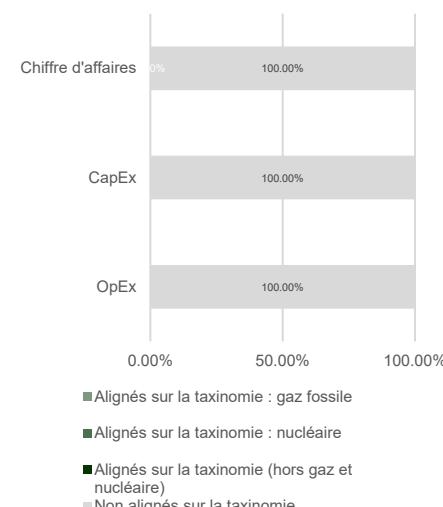
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

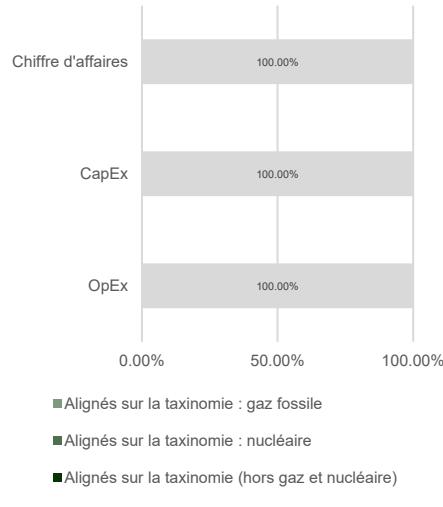
- Oui
 - Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

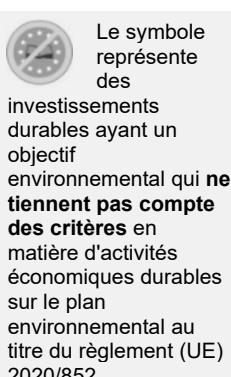
● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 39,04 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 41,02 %

● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 8,11 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.

● **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 34,25 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 42,13 % de moins que l'indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, l'empreinte carbone du produit financier a diminué de 24,71 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Candriam L Conservative Asset Allocation



Identifiant d'entité juridique :
5493007N5XG40WZTVS86

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

● OUI

- Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

● NON

- Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 80.94% d'investissements durables
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ayant un objectif social
- Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction minière, le transport ou la distribution de charbon thermique, la production ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;
- évitant l'exposition aux pays considérés comme des régimes opprassifs ;
- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

Pour les émetteurs souverains, ces évaluations sont fondées sur l'analyse de la gestion par les pays de leur capital naturel, humain, social et économique. En outre, des filtres d'exclusion sont utilisés pour filtrer les émetteurs qui ne répondent pas aux normes démocratiques et de gouvernance.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 20 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	35.45	58.45	

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2023	47.09	73.66

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	90.45%	93.26%	83.82%
#2 Autres	9.63%	6.51%	17.27%
#1A Durables	80.94%	84.92%	77.96%
#1B Autres caractéristiques E/S	9.51%	8.34%	5.86%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	41.96%	43.91%	38.61%
Social	38.98%	41.01%	39.36%

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 20 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices et les émetteurs souverains.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'**« investissement durable »** et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives constitue un élément essentiel de l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG et par le biais de plusieurs méthodes.

Pour l'analyse des sociétés, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais liés :
 - les activités commerciales des émetteurs de la société et leur incidence positive ou négative sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources,
 - les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.
2. Filtrage négatif des entreprises, consistant en une exclusion normative et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.
3. Activités d'engagement avec les entreprises basées sur le dialogue, en aidant à éviter ou à atténuer les incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent la politique d'engagement de Candriam et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des pays : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité selon l'approche des quatre types de capital :
 - le capital naturel, qui évalue la façon dont un pays conserve et utilise ses ressources naturelles de manière durable,
 - le capital humain, qui mesure la productivité économique et créative par l'évaluation des niveaux d'éducation et d'expertise, l'innovation, la santé, y compris les questions de durabilité,
 - le capital social, qui évalue la société civile et les institutions publiques de chaque pays, en mettant l'accent sur la transparence et la démocratie, l'efficacité du gouvernement, la corruption, l'inégalité et la sécurité de la population,
 - le capital économique, qui évalue les fondamentaux économiques d'un pays afin de déterminer la capacité de chaque gouvernement à financer et à soutenir les politiques de développement durable à long terme.
2. Filtrage négatif des pays comprenant notamment les éléments suivants :

- la liste des régimes très oppressifs de Candriam — les États commettant de graves violations des droits de l'homme.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance

Les principales incidences négatives
correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

dépend d'un certain nombre d'éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sldr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 3 réunions : pour 100 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction. En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (16 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 6 résolutions au total, dont 83,33 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 1 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 100 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#NDA0Nw==/>]

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

1 émetteur présent dans le produit financier fait partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr>], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 14 émetteurs de produits financiers ciblés, 100 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 2 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 8 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 5 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion des entreprises « de niveau 1 » de Candriam, les entités ayant commis les violations les plus graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	35.45	56.07%	57.20%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.14%*	63.03%	63.20%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	63.16%	63.20%
16 - Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	0.00%	17.93%	17.99%

*Le fonds s'est conformé à la Politique d'exclusion, conformément au prospectus.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate Z C	Fonds d'investissement	17.03%	Luxembourg
Candriam Bonds Euro Long Term Z Eur Acc	Fonds d'investissement	14.08%	Luxembourg
Candriam Bonds Euro Diversified Z Eur Acc	Fonds d'investissement	10.73%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Euro Z C	Fonds d'investissement	7.22%	Luxembourg
Cleome Index Usa Equities Z Usd Acc	Fonds d'investissement	6.64%	Luxembourg
Candriam Bonds Euro Government Z Eur Acc	Fonds d'investissement	5.30%	Luxembourg
Candriam Equities L Us Edge Z Usd C	Fonds d'investissement	5.01%	Luxembourg
Cleome Index Europe Equities Z Eur Acc	Fonds d'investissement	4.37%	Luxembourg
Candriam Bonds Euro Short Term Z Eur Acc	Fonds d'investissement	3.96%	Luxembourg
Lyxor Us\$ 10y Inflation Expectations Ucits Etf - C	Fonds d'investissement	3.86%	Luxembourg
Candriam L Multi-Asset Income - C Part Z	Fonds d'investissement	3.72%	Luxembourg
Candriam Equities L Emerging Markets Z Eur Acc	Fonds d'investissement	2.89%	Luxembourg
Ishares Physical Gold Etc	Institutions non classifiables	2.73%	Irlande
Candriam L Multi Asset Income And Growth C Part Z	Fonds d'investissement	2.54%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity Us Z C	Fonds d'investissement	2.15%	Luxembourg

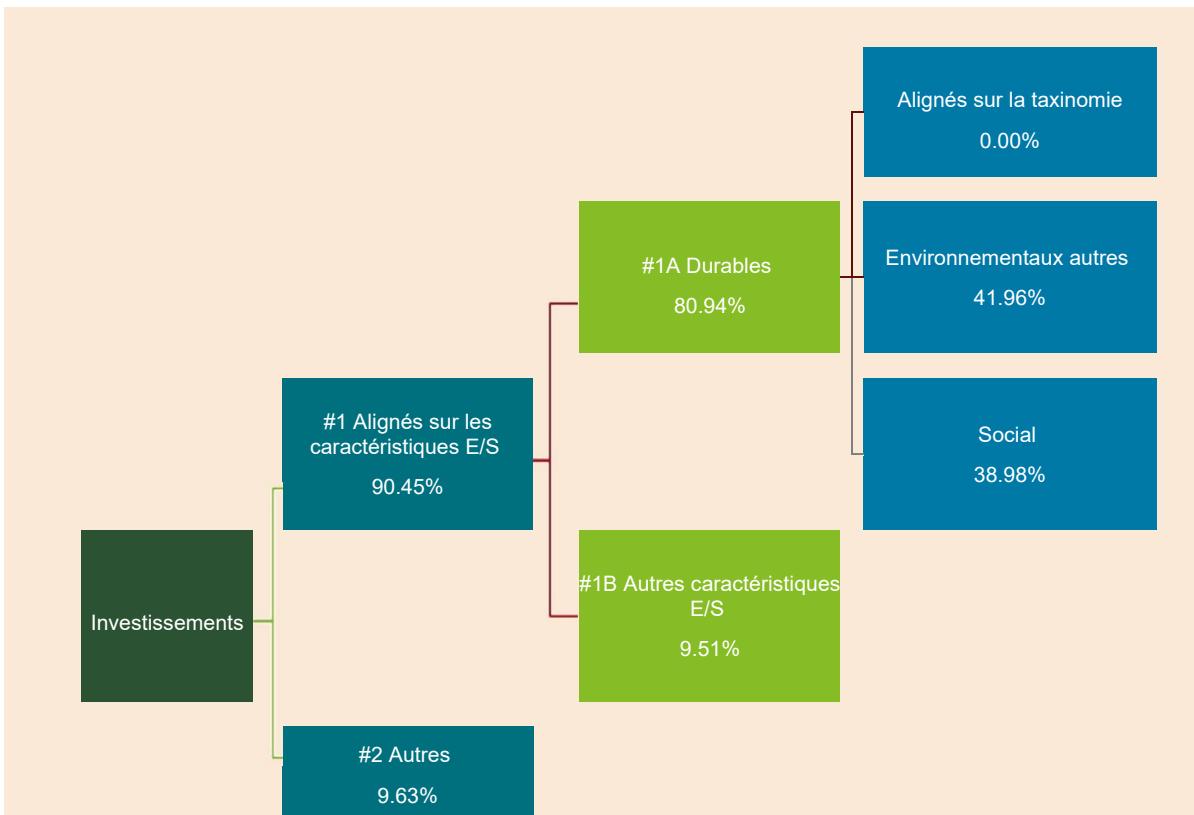
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Fonds d'investissement	93.01%
Institutions non classifiables	2.73%
Textile et habillement	1.20%
Industrie aéronautique et spatiale	1.19%
Internet et services d'Internet	0.41%
Distribution, commerce de détail	0.38%
Articles de bureaux et ordinateurs	0.31%
Électronique et semi-conducteurs	0.15%
Banques et autres institutions financières	0.02%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
 - du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
 - des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
 - des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



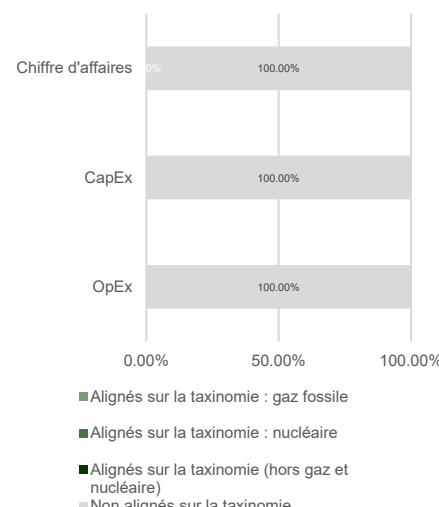
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

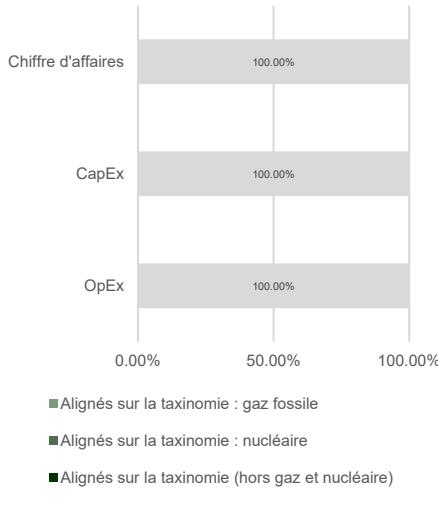
- Oui
 - Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

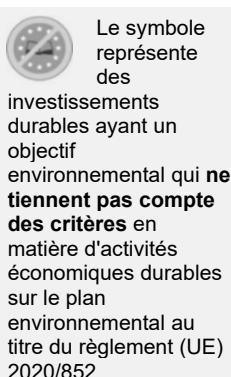
● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 41,96 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 38,98 %

● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 9,63 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.

● **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 35,45 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 39,36 % de moins que l'indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, l'empreinte carbone du produit financier a diminué de 24,72 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Candriam L Dynamic Asset Allocation

Identifiant d'entité juridique :
549300D37RNJEKLKVH62



A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

● OUI

- Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%

● NON

- Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 76.67% d'investissements durables
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social
- Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction minière, le transport ou la distribution de charbon thermique, la production ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;
- évitant l'exposition aux pays considérés comme des régimes opprassifs ;
- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

Pour les émetteurs souverains, ces évaluations sont fondées sur l'analyse de la gestion par les pays de leur capital naturel, humain, social et économique. En outre, des filtres d'exclusion sont utilisés pour filtrer les émetteurs qui ne répondent pas aux normes démocratiques et de gouvernance.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 20 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	33.86	59.73	

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2023	44.78	76.29

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	91.19%	92.07%	85.42%
#2 Autres	8.83%	7.26%	17.64%
#1A Durables	76.67%	82.99%	79.14%
#1B Autres caractéristiques E/S	14.53%	9.08%	6.28%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	33.88%	34.84%	32.06%
Social	42.79%	48.15%	47.07%

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 20 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices et les émetteurs souverains.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'**« investissement durable »** et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives constitue un élément essentiel de l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG et par le biais de plusieurs méthodes.

Pour l'analyse des sociétés, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais liés :
 - les activités commerciales des émetteurs de la société et leur incidence positive ou négative sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources,
 - les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.
2. Filtrage négatif des entreprises, consistant en une exclusion normative et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.
3. Activités d'engagement avec les entreprises basées sur le dialogue, en aidant à éviter ou à atténuer les incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent la politique d'engagement de Candriam et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des pays : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité selon l'approche des quatre types de capital :
 - le capital naturel, qui évalue la façon dont un pays conserve et utilise ses ressources naturelles de manière durable,
 - le capital humain, qui mesure la productivité économique et créative par l'évaluation des niveaux d'éducation et d'expertise, l'innovation, la santé, y compris les questions de durabilité,
 - le capital social, qui évalue la société civile et les institutions publiques de chaque pays, en mettant l'accent sur la transparence et la démocratie, l'efficacité du gouvernement, la corruption, l'inégalité et la sécurité de la population,
 - le capital économique, qui évalue les fondamentaux économiques d'un pays afin de déterminer la capacité de chaque gouvernement à financer et à soutenir les politiques de développement durable à long terme.
2. Filtrage négatif des pays comprenant notamment les éléments suivants :

- la liste des régimes très oppressifs de Candriam — les États commettant de graves violations des droits de l'homme.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance

Les principales incidences négatives
correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

dépend d'un certain nombre d'éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 3 réunions : pour 100 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction. En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (16 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 6 résolutions au total, dont 83,33 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 1 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 100 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#NDA0Nw==/>]

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

1 émetteur présent dans le produit financier fait partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr>], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 14 émetteurs de produits financiers ciblés, 100 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 2 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 8 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 5 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion des entreprises « de niveau 1 » de Candriam, les entités ayant commis les violations les plus graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	33.86	78.04%	78.92%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.35%*	80.83%	80.99%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	80.92%	80.99%
16 - Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	0.00%	8.14%	8.16%

*Le fonds s'est conformé à la Politique d'exclusion, conformément au prospectus.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Candriam Equities L Us Edge Z Usd C	Fonds d'investissement	18.77%	Luxembourg
Cleome Index Usa Equities Z Usd Acc	Fonds d'investissement	13.92%	Luxembourg
Cleome Index Europe Equities Z Eur Acc	Fonds d'investissement	10.89%	Luxembourg
Indexiq Sustain Eu Equity Etf Acc	Fonds d'investissement	7.04%	Luxembourg
Candriam Equities L Emerging Markets Z Eur Acc	Fonds d'investissement	6.81%	Luxembourg
Candriam Equities L Global Demography Z Eur Acc	Fonds d'investissement	5.60%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate Z C	Fonds d'investissement	5.47%	Luxembourg
Candriam Bonds Euro Diversified Z Eur Acc	Fonds d'investissement	3.94%	Luxembourg
Candriam Bonds Euro Government Z Eur Acc	Fonds d'investissement	3.88%	Luxembourg
Indexiq Sustain Japon Equity Etf Acc	Fonds d'investissement	3.68%	Luxembourg
Candriam Equities L Robotics And Innovative Techno	Fonds d'investissement	3.21%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Z C	Fonds d'investissement	3.19%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity Us Z C	Fonds d'investissement	2.92%	Luxembourg
Ishares Physical Gold Etc	Institutions non classifiables	2.71%	Irlande

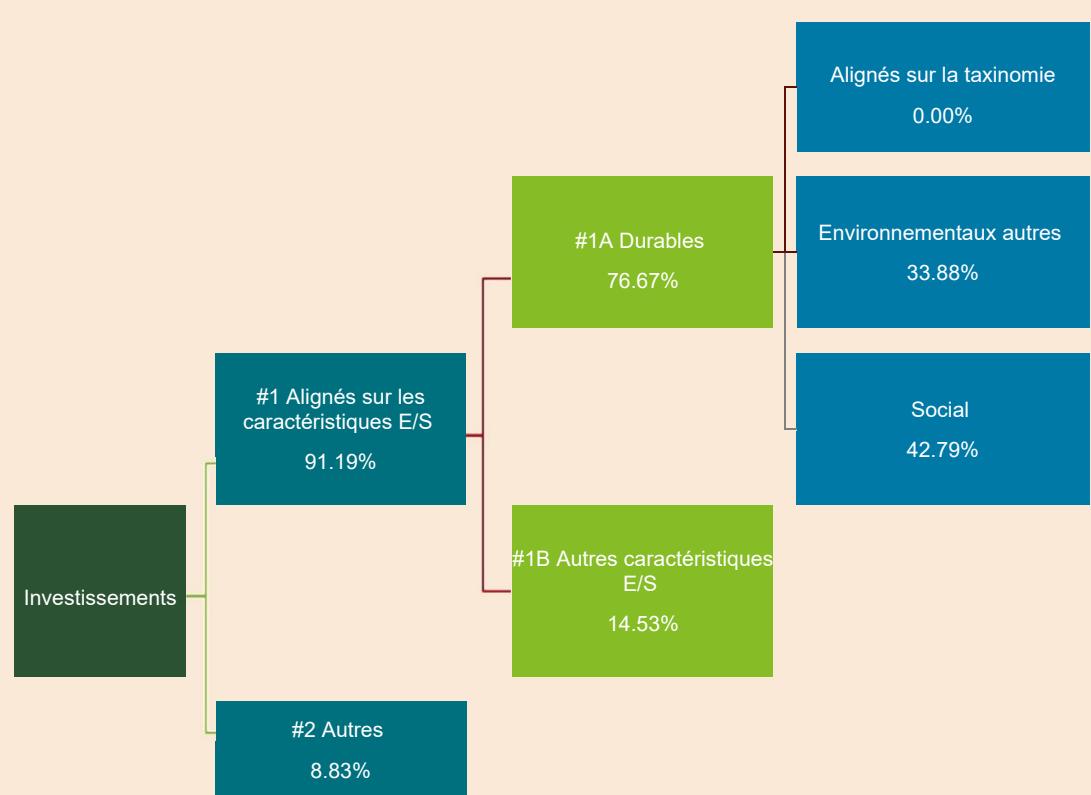
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Fonds d'investissement	90.99%
Institutions non classifiables	2.71%
Textile et habillement	1.21%
Industrie aéronautique et spatiale	1.06%
Internet et services d'Internet	0.97%
Distribution, commerce de détail	0.55%
Articles de bureaux et ordinateurs	0.51%
Électronique et semi-conducteurs	0.30%
Banques et autres institutions financières	0.07%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
 - du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
 - des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
 - des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



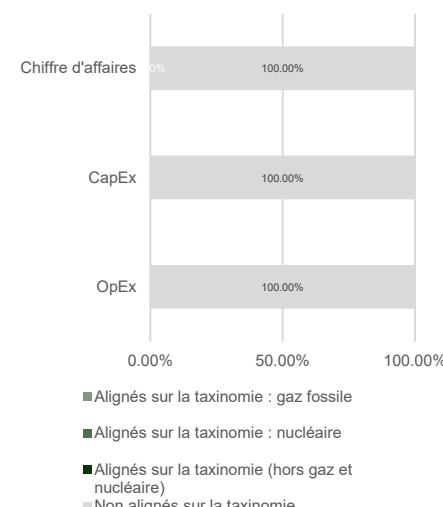
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

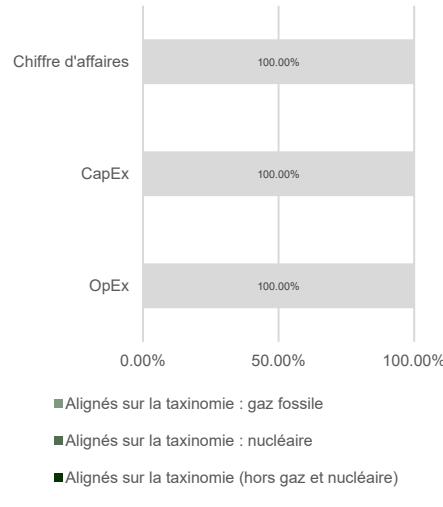
- Oui
 - Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 33,88 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 42,79 %

● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 8,83 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.

● **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

- i

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

 Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

environnementales ou
sociales qu'il promeut.

Candriam L Multi-Asset Income

Identifiant d'entité juridique :
549300G2RD4LOKWS3481



Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

● ● OUI

- Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ %
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___ %

● NON

- Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 76.89% d'investissements durables
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social
- Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;
- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et en évitant les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;
- évitant l'exposition aux pays considérés comme des régimes opprassifs ;
- obtenant une empreinte carbone inférieure à un seuil absolu ;
- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 20 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur au seuil absolu (actuellement 70)	44.57		X

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	87.05%	0.00%	0.00%
#2 Autres	12.92%	0.00%	0.00%
#1A Durables	76.89%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	10.16%	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	39.77%	0.00%	0.00%
Social	37.12%	0.00%	0.00%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 20 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 76 réunions : pour 97,37 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 7, que Candriam a soutenues à 71,43 %.

Plus précisément, 1 propositions portaient sur le climat (0 % de soutien).

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (691 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 140 résolutions au total, dont 47,14 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 28 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 75 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#NDA0Nw==/>]

DIALOGUE avec les émetteurs institutionnels

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent

comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

20 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr>], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 96 émetteurs de produits financiers ciblés, 97 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 21 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 55 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 17 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion « de niveau 2A » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	44.57	42.26%	43.74%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	49.91%	49.91%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	49.91%	49.91%
16 - Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	0.00%	39.00%	39.03%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
États-Unis Treas Inflation Bonds 2.125% 15-04-	Obligations d'États, Provinces et communes	4.20%	États-Unis
French Republic Zcp 02-01-25	Obligations d'États, Provinces et communes	3.58%	France
German Treasury Bill Zcp 19-03-25	Obligations d'États, Provinces et communes	3.52%	Allemagne
France Treasury Bill Btf Zcp 26-02-25	Obligations d'États, Provinces et communes	3.20%	France
German Treasury Bill Zcp 19-02-25	Obligations d'États, Provinces et communes	3.12%	Allemagne
Italie Buoni Ordinari Del Tesoro Bot Zcp 14-02-25	Obligations d'États, Provinces et communes	3.11%	Italie
Italie Buoni Ordinari Del Tesoro Bot Zcp 14-03-25	Obligations d'États, Provinces et communes	3.11%	Italie
Espagne Letras Del Tesoro Zcp 10-01-25	Obligations d'États, Provinces et communes	3.10%	Espagne
Ishares Physical Gold Etc	Institutions non classifiables	2.67%	Irlande
États-Unis Treasury Bill Zcp 27-03-25	Obligations d'États, Provinces et communes	2.52%	États-Unis
Candriam Bonds Emerging Debt Local Currencies Z Us	Fonds d'investissement	1.98%	Luxembourg
Allemagne 0.00 21-36 15/05u	Obligations d'États, Provinces et communes	1.90%	Allemagne
Allemagne 2.50 12-44 04/07a	Obligations d'États, Provinces et communes	1.76%	Allemagne
Allemagne 0.00 22-27 16/04u	Obligations d'États, Provinces et communes	1.45%	Allemagne

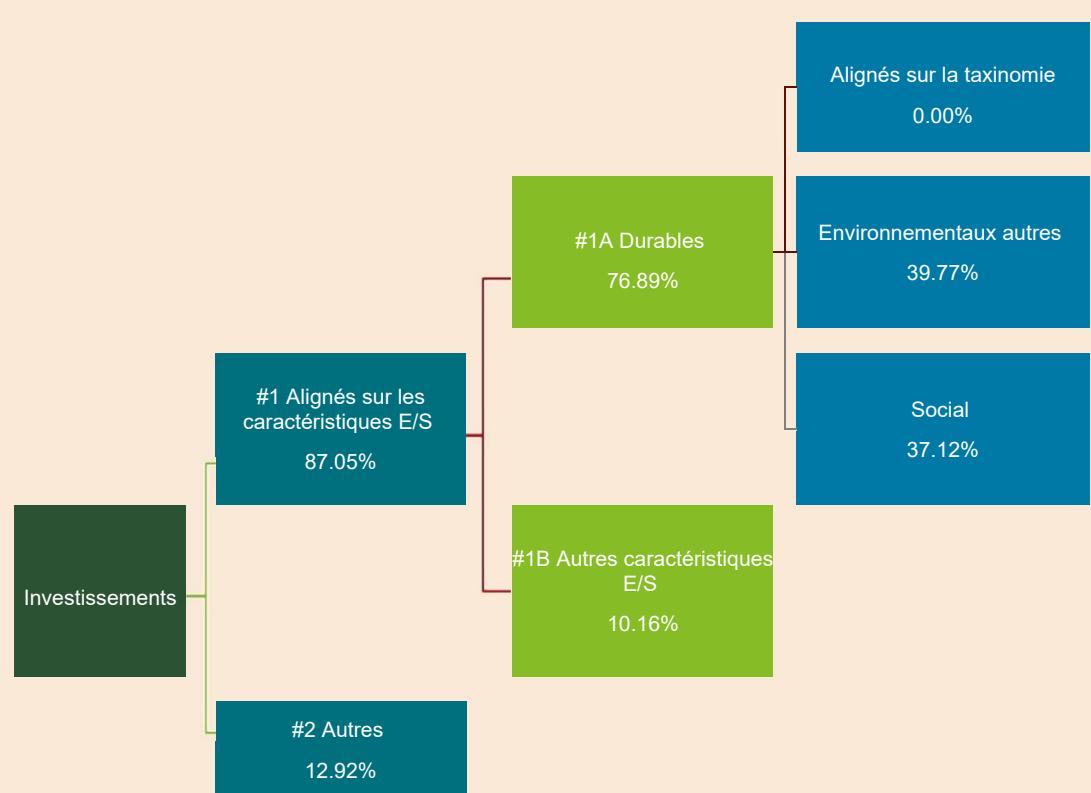
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Obligations d'États, Provinces et communes	38.66%
Banques et autres institutions financières	19.13%
Internet et services d'Internet	4.00%
Fonds d'investissement	3.44%
Électronique et semi-conducteurs	2.87%
Industrie pharmaceutique	2.77%
Institutions non classifiables	2.67%
Immobilier	2.38%
Télécommunication	2.09%
Assurance	1.40%
Articles de bureaux et ordinateurs	1.38%
Industries d'emballage	1.38%
Électrotechnique	1.35%
Services divers	1.25%
Transport	1.23%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
 - du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
 - des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
 - des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



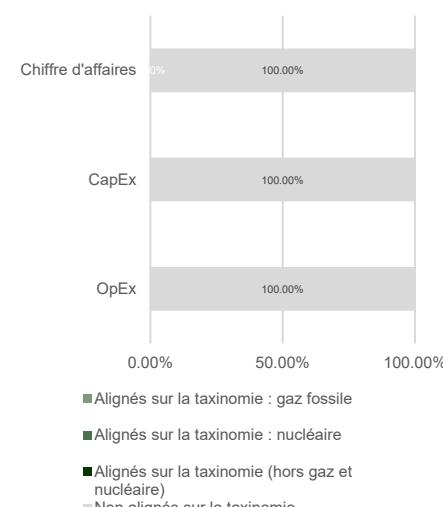
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

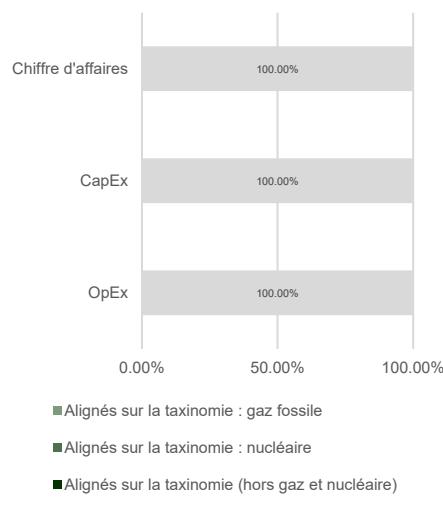
- Oui
 - Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 39,77 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

 Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 37,12 %

● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 12,92 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.

● **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à 70 tonnes éqCO2 par million d'euros investi.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 44,57 tonnes éqCO2 par million d'euros investi.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone. Plus précisément, le produit financier s'est désinvesti d'un émetteur du secteur des services publics multiples dont l'empreinte carbone se détériore.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

 Les indices de référence sont des indices permettant de

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Candriam L Multi-Asset Income & Growth

Identifiant d'entité juridique :
549300JISXSNQJHUIT26



Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

● OUI

- Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ %
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___ %

● NON

- Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 70.43% d'investissements durables
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social
- Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la production ou la vente au détail de tabac et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;
- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et en évitant les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;
- évitant l'exposition aux pays considérés comme des régimes opprassifs ;
- obtenant une empreinte carbone inférieure à un seuil absolu ;
- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 20 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur au seuil absolu (actuellement 70)	20.93		X

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	87.08%	0.00%	0.00%
#2 Autres	12.88%	0.00%	0.00%
#1A Durables	70.43%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	16.65%	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	33.88%	0.00%	0.00%
Social	36.54%	0.00%	0.00%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 20 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 79 réunions : pour 97,47 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 7, que Candriam a soutenues à 71,43 %.

Plus précisément, 1 propositions portaient sur le climat (0 % de soutien).

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (709 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 143 résolutions au total, dont 46,85 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 28 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 75 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#NDA0Nw==/>]

DIALOGUE avec les émetteurs institutionnels

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent

comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

18 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr>], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 93 émetteurs de produits financiers ciblés, 97 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 21 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 53 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 17 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion « de niveau 2A » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	20.93	62.80%	63.67%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	68.52%	68.52%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	68.52%	68.52%
16 - Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	0.00%	17.67%	17.71%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
États-Unis Treas Inflation Bonds 2.125% 15-04-	Obligations d'États, Provinces et communes	4.23%	États-Unis
Italie Buoni Ordinari Del Tesoro Bot Zcp 14-03-25	Obligations d'États, Provinces et communes	2.80%	Italie
Espagne Letras Del Tesoro Zcp 07-03-25	Obligations d'États, Provinces et communes	2.79%	Espagne
Microsoft Corp	Internet et services d'Internet	2.71%	États-Unis
Ishares Physical Gold Etc	Institutions non classifiables	2.68%	Irlande
États-Unis Treasury Bill Zcp 27-03-25	Obligations d'États, Provinces et communes	2.55%	États-Unis
Candriam Bonds Emerging Debt Local Currencies Z Us	Fonds d'investissement	2.52%	Luxembourg
German Treasury Bill Zcp 19-03-25	Obligations d'États, Provinces et communes	2.49%	Allemagne
Apple Inc	Articles de bureaux et ordinateurs	2.49%	États-Unis
Nvidia Corp	Électronique et semi-conducteurs	2.15%	États-Unis
French Republic Zcp 02-01-25	Obligations d'États, Provinces et communes	2.01%	France
German Treasury Bill Zcp 19-02-25	Obligations d'États, Provinces et communes	2.00%	Allemagne

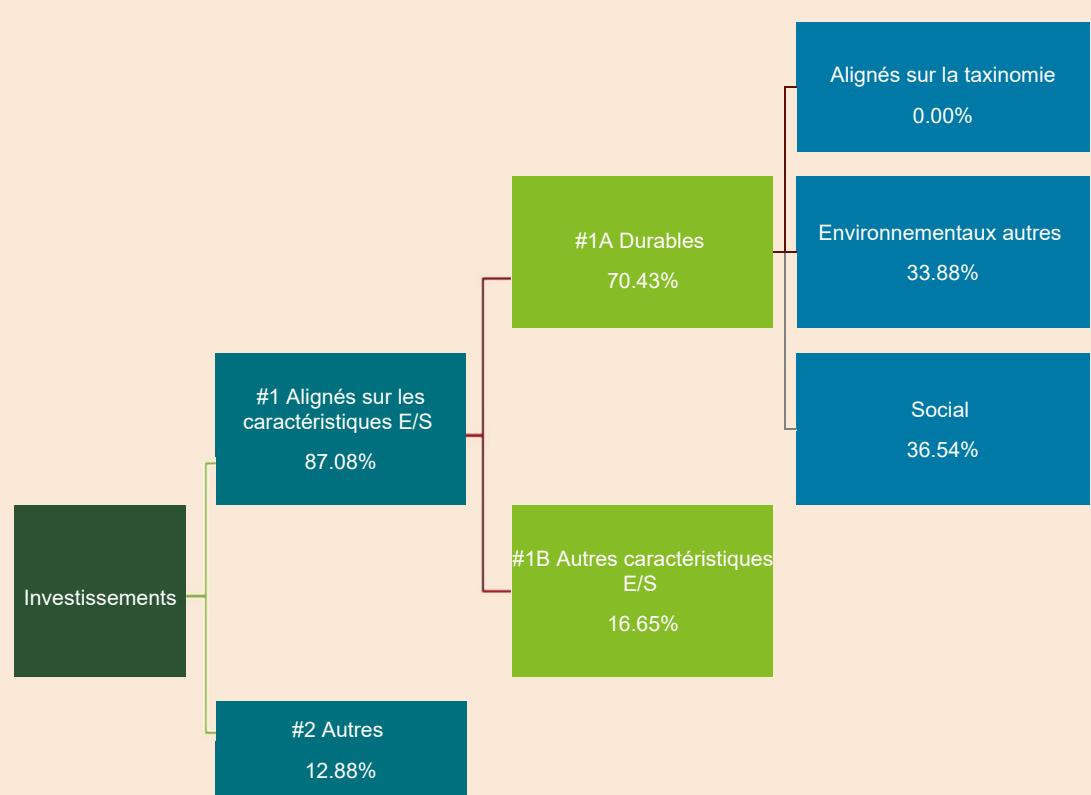
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Obligations d'États, Provinces et communes	19.86%
Banques et autres institutions financières	17.49%
Internet et services d'Internet	7.76%
Fonds d'investissement	7.40%
Électronique et semi-conducteurs	6.20%
Industrie pharmaceutique	5.79%
Articles de bureaux et ordinateurs	3.51%
Distribution, commerce de détail	3.09%
Institutions non classifiables	2.68%
Électrotechnique	2.16%
Services divers	1.89%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	1.88%
Assurance	1.76%
Télécommunication	1.71%
Immobilier	1.69%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
 - du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
 - des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
 - des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



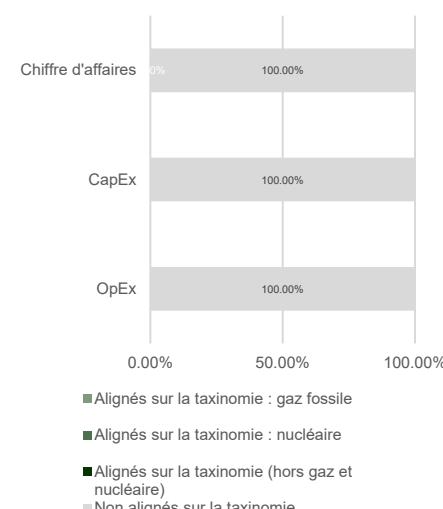
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

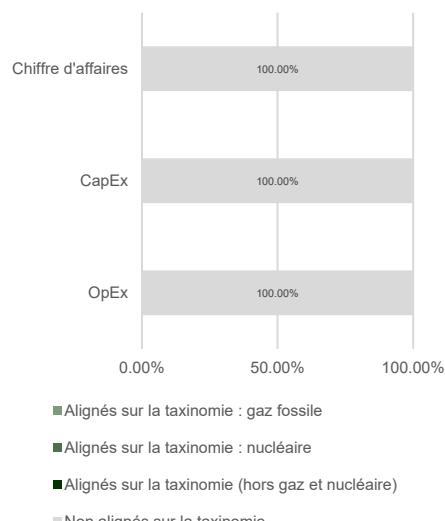
- Oui
 - Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

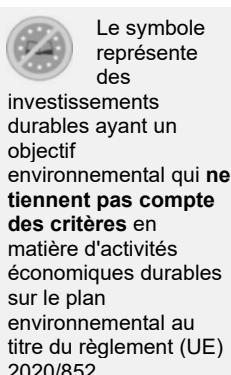
● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 33,88 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 36,54 %

● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 12,88 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.

● **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

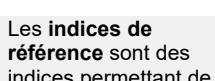
Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à 70 tonnes éqCO2 par million d'euros investi.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 20,93 tonnes éqCO2 par million d'euros investi.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone. Plus précisément, le produit financier s'est désinvesti d'un émetteur du secteur des services publics multiples dont l'empreinte carbone se détériore.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.



mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.